

Libérer et refonder la France (1943-1945)

Documents réunis par les services éducatifs des Archives départementales de la Côte d'Or, du Doubs, de la Haute-Saône, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, du Territoire de Belfort, de l'Yonne, de la Fraternelle de Saint-Claude et du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

Introduction

Dès les premiers temps de l'Occupation et davantage à partir de 1943, la Résistance envisage la libération du territoire dans la perspective d'une refondation républicaine. Le temps court et incertain de l'action est entièrement tendu vers l'idée plus lointaine du futur à construire. Ces deux temporalités entremêlées trouvent leur expression dans les objectifs que fixe le programme du Conseil national de la Résistance publié le 15 mars 1944 sous le titre « Les jours heureux ». Le « plan d'action immédiate » vise d'abord à rétablir l'intégrité territoriale de la nation en la libérant de l'occupant nazi et du régime collaborateur de Vichy. Quant aux « mesures à appliquer dès la libération du territoire », elles organisent à plus long terme les pouvoirs et envisagent pour les citoyens un véritable renouveau social, culturel et démocratique.

Si l'essentiel de la libération se fait entre le 6 juin et la mi-septembre 1944, elle s'étire de septembre 1943 (Corse) à mai 1945 (poches de l'Atlantique). Dans un pays éclaté et fragmenté par la défaite, l'Occupation et l'armistice, le rétablissement de l'intégrité territoriale constitue un objectif majeur dans un pays qui devient à partir de 1943 un enjeu géopolitique dans la guerre mondiale. Pour la Résistance intérieure et la France libre, la question de la lutte armée et de la participation aux combats de la Libération suscite d'intenses débats d'ordre stratégique (imaginaire de l'insurrection nationale, accompagnement des plans alliés, poursuite de la guerre en Allemagne). Archives internes de mouvements de résistance et presse clandestine s'en font largement l'écho. Les joies et les douleurs de la Libération trouvent dans les photographies, les journaux personnels, les carnets de marche de maquis, les affiches, la presse libre, les objets et drapeaux fabriqués pour l'occasion de précieux témoignages. De même, les nombreuses réflexions sur la refondation politique, le renouvellement du modèle républicain, les projets de révolution ou de régénération (élargissement des droits démocratiques, justice et épuration), tout comme les aspirations citoyennes s'expriment largement dans la presse de la Libération, par les affiches et les tracts des CDL et des CLL ou à travers des cahiers de doléances rédigés dans certaines communes en 1944 et 1945.

Le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon ainsi que les services éducatifs des archives départementales de la région académique Bourgogne-Franche-Comté proposent dans ce dossier une sélection de documents autour de thèmes adossés à la recherche la plus récente. Si les grands enjeux politiques et militaires forment l'arrière-plan de la réflexion, nous avons choisi de resserrer la focale sur l'expérience vécue de cette longue et incertaine période. Si intenses soient-ils, la Libération ne se résume pas aux explosions de joie et au sentiment collectif de la délivrance. Elle reste marquée par l'épreuve des combats et des représailles contre la Résistance qui, dans la région, se prolongent jusqu'en novembre 1944. Les nouveaux pouvoirs en place doivent prendre en charge les questions urgentes du ravitaillement, du retour à l'ordre républicain et de l'épuration. Enfin, pour les victimes de la guerre, pour les rescapés et survivants de la répression, pour les familles des fusillés et déportés, la lente reconstruction passe d'abord par le deuil et la reconnaissance des traumatismes subis.

Cécile Vast

Table des matières

Introduction	1
I - L'attente. Préparer la Libération (1943 – 6 juin 1944)	3
II – L'espoir. Penser la sortie de guerre, penser l'avenir (1943-1945)	17
III – L'épreuve. Lutte armée et combats de la Libération (été-automne 1944)..	21
IV – La nation délivrée. Joies de la Libération (été-automne 1944)	31
V – Gérer l'urgence. Administration et ravitaillement (1944-1945)	38
VI – Régénérer. Épuration et retour à l'ordre républicain (1943-1945)	45
VII – La guerre n'est pas finie (été 1944-1945)	63
VIII – Se reconstruire ? Destructures, deuils et traumatismes (1944-1945)	78
Sigles	94
Indications bibliographiques	95
Constitutrices et contributeurs	96

AD 21 : Archives départementales de la Côte d'Or

AD 25 : Archives départementales du Doubs

AD 58 : Archives départementales de la Nièvre

AD 70 : Archives départementales de la Haute-Saône

AD 71 : Archives départementales de la Saône-et-Loire

AD 89 : Archives départementales de l'Yonne

AD 90 : Archives départementales du Territoire de Belfort

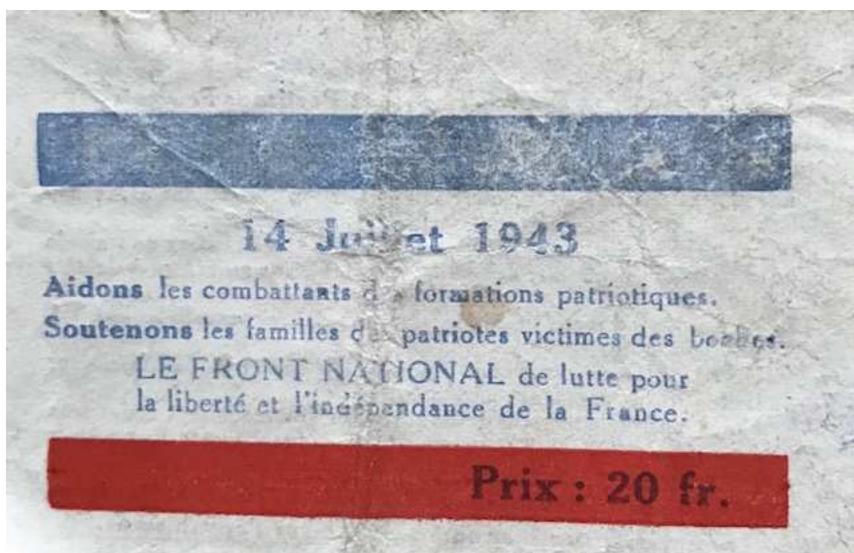
Archives municipales de Sens

Fraternelle : Fraternelle de Saint-Claude

MRDB : Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

I - L'attente. Préparer la Libération (1943 – 6 juin 1944)

Tract manuscrit découvert à Melisey à l'occasion du 14 juillet 1943



Ce tract émanant de plusieurs mouvements de résistance du Nord de la Haute-Saône à l'occasion du 14 juillet 1943 appelle la jeunesse à ne pas rejoindre le STO mis en place par le régime de Vichy en février 1943. Il a été apposé sur divers bâtiments de Lure, découvert par la gendarmerie, puis transmis au préfet. Dans un courrier adressé au préfet de Lure daté du 30 juillet 1943, le commandant de la « *Sicherheitspolizei* » (Sipo-SD) de Belfort s'étonne que les gendarmes de la brigade de Lure n'aient pas remarqué plus tôt ces tracts et interrogé les premières personnes qui en avaient pris connaissance. On s'aperçoit en effet en parcourant les rapports du préfet au cours de l'année 1943, que les autorités occupantes se méfient de plus en plus du manque de zèle de la part des gendarmes vis à vis des mouvements de résistance dans le département. Les Francs-Tireurs et Partisans ainsi que le Front National sont les principaux mouvements de résistance implantés en Haute-Saône qui se structurent et se renforcent à partir de 1942. Le premier attentat revendiqué par la Résistance a lieu en octobre 1943. DR

AD 70 20 27W11

Rapport de gendarmerie sur la découverte d'un emblème républicain célébrant la libération de la Corse et sur des menaces reçues.

Gendarmerie Nationale Auxerre, le 8 octobre 1943

Légion de Bourgogne

Compagnie de l'Yonne

Section d'Auxerre de l'Adjudant-Chef DAMOTTE, Comman-
dant Provisoirement la Section,
n°743/2 sur la découverte d'un emblème.

Référence : art. 78 & 87 du décret du 24-6-42

Le 7 octobre 1943, à 8 heures, Monsieur LETOURNEAU, maire de la commune de Quenne (Yonne) a avisé téléphoniquement la brigade d'Auxerre, qu'un drapeau tricolore portant l'inscription " VIVA CORSA " avait été hissé dans le courant de la nuit au sommet du monument aux morts de sa commune.

Cet emblème a été enlevé par le garde-champêtre.

Jusqu'alors il a été impossible de découvrir le ou les auteurs de cette manifestation.

Destinataires :
A. AUTORITES FRANÇAISES.
1°-Préfet de l'Yonne (Cabinet)
2°-Commissaire, Chef du service départemental des renseignements généraux à Auxerre.
3°-Commandant de Compagnie.
B. AUTORITES ALLEMANDES.
1°-Chef de la Police de sûreté S.D. à Auxerre.
(directement sur ordre)
2°-Feldkommandantur 745 à Auxerre.
(directement sur ordre)



° DIVISION MILITAIRE
GENDARMERIE NATIONALE

° LÉGIION. de
Bourgogne
COMPAGNIE
de l'Yonne
SECTION
d' Auxerre

MODÈLE N° 1.
(Lettre).
Art. 11 du Règlement
FORMAT : 1/9 raisin

A Auxerre, le 14 octobre 1943

R A P P O R T

Le ~~Le~~ Adjudant-Chef DAMOTTE, commandant

Provisoirement la Section,

N° 86/4

OBJET :

une lettre de menaces adressée au Maire de Quenne.

Au sujet de (1)

Référence : art. 53 du décret du 20-5-1903 et note N°489.S.T.Gend.Direction Générale de la 1^{re} Section des T.O. du 21-9-42.

CHARLES LAVALLE ET C^e - G. 258 A. - 280-1-41



Le 9 octobre 1943, Monsieur LETOURNEAU, maire de la Commune de Quenne (Yonne) a reçu une lettre de menaces, à la suite de l'enlèvement par le garde-champêtre d'un drapeau tricolore qui avait été hissé sur le monument aux Morts, de la localité, dans la nuit du 6 au 7 courant.

Cette lettre lui reproche de ne pas être assez énergique pour défendre ses compatriotes et l'invite à ne pas battre sa récolte de 1943.

Datée du 8 octobre 1943, cette correspondance est dactylographiée. Elle a été postée à Auxerre le même jour, à 17 heures. Elle porte une signature illisible et au bas "Le Groupe de Résistance Française".

Monsieur LETOURNEAU, a tenu à conserver la lettre en question.



(1) Indiquer sommairement l'objet de la lettre.
(2) Grade et nom.
(3) Unité commandée.
(4) Grade et emploi du destinataire. Si la lettre est adressée au ministre, ajouter l'indication de la Direction ou du Bureau.
NOTA. — Placer soit au début, soit dans le corps de la lettre, la formule : « J'ai l'honneur ».
Avant le début de la lettre indiquer, s'il y a lieu, les documents joints et les références.

La Corse a été le premier territoire métropolitain libéré, entre le 8 septembre et le 4 octobre 1943, par l'armée française du général Giraud et les maquisards, avec le soutien des Alliés au niveau aérien. Deux jours plus tard, un habitant de Quenne érigeait sur le monument aux morts un drapeau frappé de la mention « Viva Corsa », faisant directement référence à la libération de l'île. Dès qu'il s'en est aperçu, le maire fit retirer ce drapeau par le garde-champêtre, ce qui a fortement déplu à un groupe de la Résistance française qui n'a pas hésité à lui envoyer le jour même une lettre de menaces. Les manifestations patriotiques autour des monuments aux morts ont été nombreuses. NV

AD 89 1 W 103

davre d'un franc-tireur tué de plusieurs coups de fey dont une balle dans la tête, est vêtu d'une culotte kaki, (Genre armée), d'un chandail vert, d'une veste bleue foncé, chaussé de bottes en caoutchouc jaunes, il paraît âgé de 20 à 25 ans, et de taille de 1m65, il est dépourvu de pièces d'identité et n'a pu être identifié. M. Jouvenceau est sur les lieux, et nous fait connaître que deux de ses fils, Ernest, 20 ans et Pierre 35 ans, ont été tués par les soldats allemands alors qu'ils étaient dans leur lit, et se trouvent encore sous les décombres. Le fait faisant encore rage tout secours est inutile.

Un peu plus loin, la ferme de Monsieur ROY, également cultivateur est complètement détruite par le feu, mais les occupants, ayant eu le temps de fuir n'ont pas été atteints par les balles tirées dans leur direction.

De nos premières constatations, il résulte qu'un groupe de francs-tireurs s'était installé depuis cinq à six jours, dans une maison inhabitée, en face le café Bonnin. Ayant été attaqué, le groupe de francs-tireurs s'est défendu et par mesure de représailles les troupes d'occupation qui étaient au nombre de trois à quatre cents hommes ont incendié les fermes où la résistance se ravitaillait ainsi que le café Bonnin que ces hommes fréquentaient. Un franc-tireur s'étant réfugié dans la ferme Jouvenceau, c'est ce qui a motivé l'exécution des trois fils Jouvenceau.

Les troupes allemandes se sont retirées avant l'aube. Le 9 Mars au matin, une troupe de cinquante soldats allemands, environ, est arrivée au hameau dit La Grande-Rue, à 500 mètres environ du chemin de La Magdeleine, et une perquisition a été faite au domicile de Monsieur Vion, cultivateur. Les soldats sont repartis sans rien dire, et sont allés incendier une ferme inhabitée, appartenant à Monsieur CRETIN-DEGRANGE de St-Martin-en-Bresse, sous prétexte que les francs-tireurs y avaient résidé. Vers douze heures, les soldats allemands sont revenus à la ferme VION, et ont reproché à M. VION de détenir des balles de fusil, (quelques balles que Vion gardait en souvenir de la guerre 1914-1918), ils ont emmené Monsieur Vion, dans le chemin situé à cent mètres environ de la ferme et l'ont tué d'une balle au cou. Ce dernier est père de dix enfants.

Les cadavres ont été remis entre les mains des familles et la municipalité de St-Martin, s'est chargée des corps des trois inconnus.

Il y a donc eu sept morts, trois ferme habitées incendiées, une ferme inhabitée incendiée et un café-restaurant incendié, les dégâts sont considérables et n'ont encore pu être évalués. Le bétail n'a pas été détruit, les soldats allemands ayant mis les bêtes en liberté avant d'incendier les fermes.

Les corps ont été examinés par Monsieur le docteur Parné de St-Martin-en-Bresse *qui a délivré un certificat médical*

Le 10 mars 1944, les gendarmes POULLEAU et SUCHET continuant l'enquête, ont reçu les déclarations suivantes:

1° de Monsieur JOUVENCEAU, Jean-Pierre, 67 ans, cultivateur à St-Martin-en-Bresse, hameau de la Magdeleine:

Le 8 mars, vers 23 h 30, une trentaine de soldats allemands sont venus chez moi, ils ont frappés à la porte et nous leurs avons ouvert. Ils ont tiré sur mes fils qui étaient couchés.

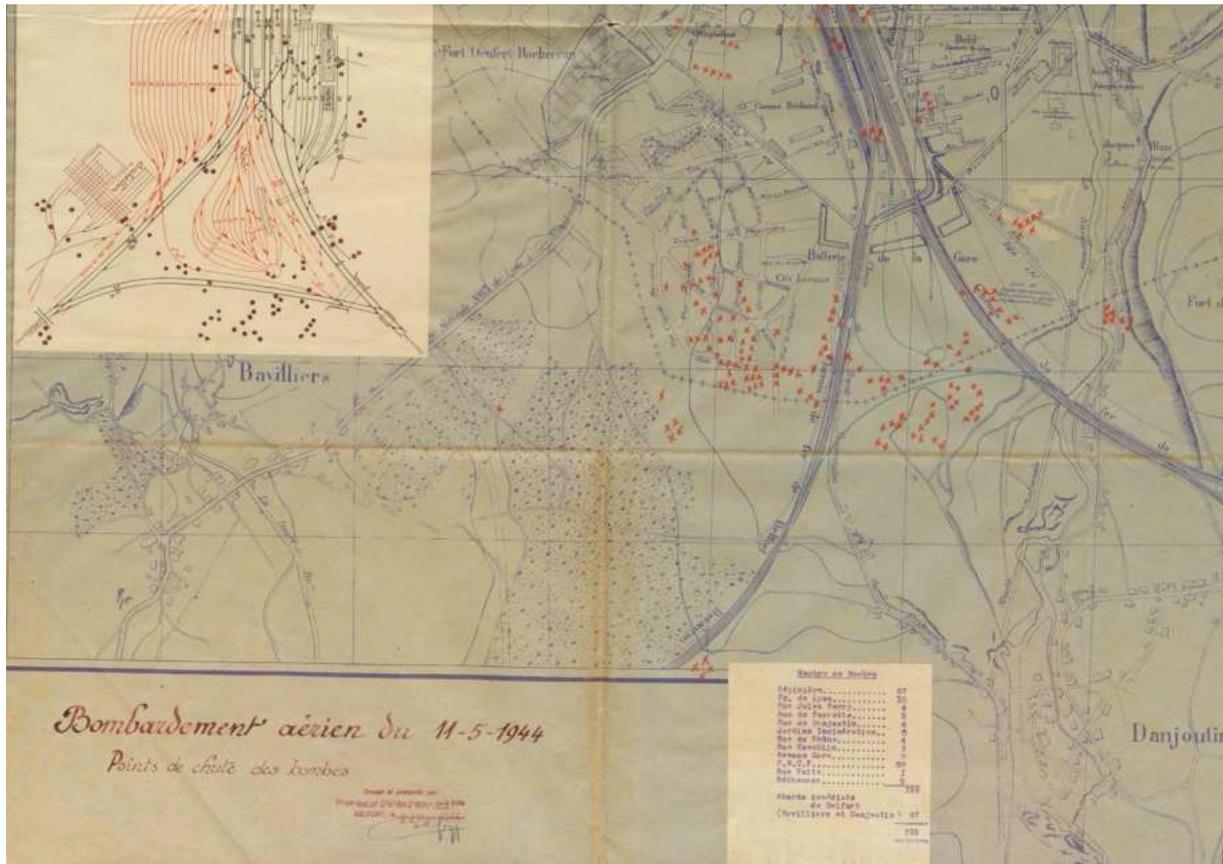
Deux de mes fils ont été tués dans leur lit, ils ont emmené trois autres fils, vers le café Bonnin. Là il a été battu puis après ils l'ont amené derrière un buisson et l'ont tué.

Ils ont ensuite mis le feu à ma meule de paille puis à ma

Dans la nuit du 8 au 9 mars 1944, 300 à 400 Allemands, sans doute renseignés par un certain Camillo, encerclent le hameau de La Madeleine, situé sur la commune de Saint-Martin-en-Bresse (71), qui abrite plusieurs groupes de résistants. Les combats sont violents puisque quatre maquisards (Gilbert Dalmart, Charles Dodille, Maurice Goudard et Raymond Guillin) sont tués. Les représailles s'abattent sur la population civile accusée de complaisance avec les « terroristes ». Les Allemands fouillent les fermes, tuent les trois frères Jouvenceau, incendient quatre fermes et le café-restaurant, et le lendemain, exécutent encore François Vion, qui détenait des balles de la guerre 1914-1918. JCM

AD 71 1081W30

Plan du bombardement de la gare de Belfort le 11 mai 1944

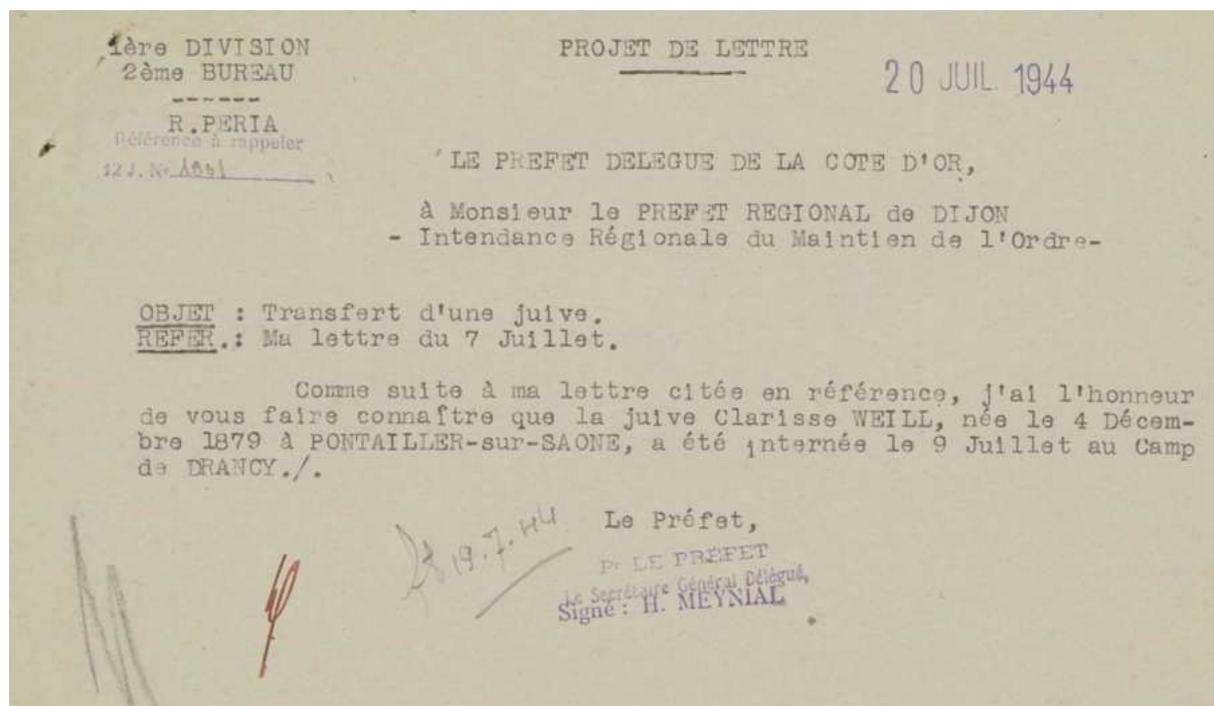


Dans le cadre des préparatifs de la Libération de la France, l'aviation anglo-américaine a lancé des raids aériens massifs sur la France dès le printemps 1944. Initialement, la cible du bombardement était Mulhouse. Mais une météo très défavorable oblige les bombardiers à choisir la gare de Belfort.

La gare et les installations ferroviaires ont été touchées mais le périmètre des dégâts est bien plus large. Les rapports dénombrent 118 impacts de bombes, 80 immeubles détruits, 120 inhabitable et 200 endommagés, 25 morts, 24 blessés et 8 disparus. C'est le quartier de la Pépinière qui dénombre le plus de victimes. Le dimanche 14 mai, une foule d'environ 13 000 personnes suit ces obsèques. JCT

AD 90 99W285

Les dernières rafles antisémites, Pontailleur-sur-Saône, mai et juillet 1944.



A Pontailleur-sur-Saône, commune rurale proche de Dijon, habitent encore quatre juifs en avril 1944. Ils ont échappé aux rafles non en raison de leur mauvaise santé ou de leur grand âge mais apparemment grâce à la protection assurée par les deux maires. Originaire d'Alsace, la famille Weill habite à Pontailleur-sur-Saône depuis la fin des années 1870. Lorsque la guerre éclate le 1^{er} septembre 1939, ne vivent plus à la ferme familiale que quatre personnes : Louis, sa femme Alice, Pauline Lévy, mère de cette dernière, et Clarisse, sœur aînée de Louis. Rapidement, les Weill subissent les mesures antisémites imposées par l'État Français et l'occupant nazi. Le 1^{er} février 1941, une interdiction d'exercer la profession de marchand de bestiaux est imposée à Louis. Ils doivent remplir le document sur leur filiation en application de la loi du 2 juin 1941. En revanche, ils ne portent pas l'insigne juif et quand Antoine Boiteux, maire de Pontailleur-sur-Saône, renouvelle leur carte d'identité en mars 1944, le tampon « juif » n'y est pas apposé. Louis Weill et sa femme Alice sont arrêtés le 9 mai 1944 par la police allemande. Ils sont transférés à la prison de Dijon, puis, le 23 mai, sont envoyés à Drancy et déportés le 30 mai 1944 dans le convoi n° 75 pour Auschwitz. Ils y sont tous les deux assassinés dès leur arrivée.

Clarisse Weill et Pauline Lévy résident toujours dans la maison familiale. Les services de la *Sipo-SD* ordonnent leur arrestation. Le 4 juillet 1944 à 14 h 30, deux gendarmes de Pontailleur-sur-Saône se rendent au domicile de Clarisse Weill. Ils l'appréhendent et la confient à un collègue venu spécialement de Dijon pour la conduire en prison.

Clarisse Weill est ensuite transférée à Drancy. Elle y est enregistrée le 9 juillet et déportée le 31 juillet 1944 dans le convoi n° 77. DV

AD 21 1090 W 41

La rafle de Cluny (71) du 14 février 1944

4/1
1er mars 1944
LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE
Monsieur le PREFET REGIONAL à LYON
(Cabinet de l'Intendance de Police)

OBJET : Arrestations par les Autorités Allemandes à Cluny et dans les communes voisines.
REF : Mon rapport Cab 4/1 du 18 février 1944.

Comme suite à mon rapport cité en référence, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous, la liste des personnes arrêtées par les Autorités Allemandes à Cluny et dans les communes voisines, au cours des opérations de police effectuées du 14 au 18 février 1944 :

ALLI, Benoit, né le 21-1-1885 à St-Denis-de-Cananthes(Loire) menuisier à Cluny;
ALLI, Jean, né le 28-4-1920 à Charlieu (Loire) menuisier à Cluny
ARPIN, Gustave, né le 18-11-1892 à La Roche-sur-Foron(Ste-Sébe) Chef de gare à Cluny;
SACHARIS, Fernand, né le 2-8-1896 à Lure (Hte-Saône) voyageur de commerce à Cluny;
BAURY François, né le 6 Juillet1901 à Cluny, facteur distributeur des P.T.T. à Cluny;
BEAUFORT, Jean-Baptiste, né le 18-3-1878 à Cluny, cuisinier à Cluny;
BEAUFORT, Alfred, Pierre, né le 21-9-1907 à Millabona (Ypagne) cuisinier;
BEAUFORT née GEMISSIA Jeanne, Angèle, née le 22-2-1911 à Roanne (Loire) restauratrice à Cluny;
BILLONNET née DUTHY, Claudine, née le 16-1-1886 à Cluny, subergiste à Cluny.
BELET, André, né le 4-12-1804 à St-André-le-Désert (S-et-L) chauffeur de four à Cluny;
BOBAT Jean, né le 24-3-1901 à la Folstière (Isère) agent de police à Cluny;
BURDIN née PERRIN, Suzanne, née le 11-1-1907 à Mancey(S-et-L) sans profession, demeurant à Cluny
CHANBARD René, né le 3-6-1908 au Creusot, mécanicien à Berré-la-Ville
CHANBARD Roger né le 1er-8-1907 à Berré-la-Ville(S-et-L) cuisinier à Berré-la-Ville.
CHANUT, Robert, né le 11-7-1924 à St-Océille-la-Valouse (S-et-L) ajusteur-mécanicien à Cluny;
CHARLES, Alfred, né le 23 mars 1903 à Cluny (S-et-L) couvreur à Cluny;

OOLIN née PINAT Georgette née le 15-4-1913 à Vesours (Ain) sans profession à Cluny;
CUGNET née MODOT Renée, née le 5 mai 1911 à Géruge (Jura) sans profession à Cluny;
DELOAINE René, né le 10 février1908 à St-Victour (Corrèze) pharmacien à Cluny;
DEMONTEBON Louis né le 27-12-1878 à Chatel-Moron (S-et-L) pharmacien à Cluny;
DILLESEGER, Jeanne, née le 28-5-1921 à Breidenbach, (Moselle) femme de chambre.
DUBOIS née GRASSET, Bernande, née le 28-8-1906 à Albs (gard) sans profession à Cluny;
FOUILLIT, Pierre, né le 3-5-1887 à Chassagne (Ste-Loire) subergiste à Cluny.
GAMBUT Louis, né le 1er-12-1894 à Chalon-sur-Saône (S-et-L) employé de banque à Cluny.
GELIN Francis, né le 8-8-1894 à Cluny (S-et-L) aide-cuisinier à Cluny.
COLLIARD, Alfred, né le 7 Novembre 1881 à Bourg (Ain) retraité de l'administration préfectorale. à Cluny; ancien Préfet du Jura
GRANDJEAN, Jean-Louis, né le 22-5-1890 à Giblea (S-et-L) manoeuvre à Cluny;
GRANDJEAN née VOUILLOIN Marie-Claudine née le 26 février 1898 à Verosvres (S-et-L) sans profession à Cluny;
GRANDJEAN Simone né le 2-5-1925 à Cluny (S-et-L) ouvrière à Cluny.
GUERITAINE Jacques, né le 15-7-1874 à Prissé (S-et-L) retraité du chemin de fer. à Cluny; Maire de Cluny
GUILLONIN, Antoine né le 19-11-1915 à Lournand, garçon de service à Lournand.
JAILLET Maurice, né le 31-1-1902 à Cluny (S-et-L) horloger à Cluny;
LAMBERT Jean, né le 3-8-1911 à Blanot, cultivateur à Blanot;
LARDY, Jean, né le 15-6-1898 à St-Pierre-le-Vieux, subergiste à Cluny;
LAROQUE, René, né le 3-5-1893 à Verailles, (S-et-O) subergiste à Cluny;
LAPLACE Joseph, né le 28-3-1898 à St-Euruge, facteur distributeur des P.T.T. à Cluny;
LATHÉLIER, Marcel, né le 1er-2-1912 à Commenailles (Jura) commerçant à Cluny;
LITAUDON Benoit, dit " Michel " né le 11-7-1888 à Berré-la-Ville(S-et-L) cultivateur-vigneron à Berré-la-Ville
MARTIN Antoine né le 27-5-1906 à Dreux (Eure-et-Loir) restaurateur à Cluny;
MICHEL, Antoine, né le 30 Aout 1894 à S-te (Hérault) Ingénieur Sous-Directeur de l'Ecole des Arts et Métiers à Cluny;
MARTIN, Antoine, né le 2-10-1898 à Cluny (S-et-L) menuisier à Cluny;
MICHEL, Charles, né le 15 Octobre 1909 à Dony-le-National (S-et-L) charcutier à Cluny;
MICRON, Joseph, né le 5-12-1867 à Sarvignes (S-et-L) Secrétaire de Mairie à Cluny;
MORLEVAT, Georges, né le 17-2-1909 à Broye (S-et-L) domicilié au Creusot Professeur.
MORLEVAT née DESVIGNES Clarisse né le 4-5-1911 à Broye (S-et-L) sans profession au Creusot
MOREAU Claude, né le 28-3-1901 à Cluny (S-et-L) marchand de vins à Cluny
MOREAU née CHANTIER, Germaine, née le 25-10-1807 à Tonnerre (Yonne) subergiste à Cluny;
MUSSETTA Jean, né le 28-1-1914 à Villeurbanne (Rhone) professeur à Cluny
MIGAY Henri, né le 30-1-1893 à Pressay-sous-Dondin (S-et-L) restaurateur à Cluny.

42-

NOIR, Elisée né le 6-11-1871 à Pierre-en-Bresse (S-et-L) Docteur en médecine à Cluny;
 HOLY, Joanny, né le 18-7-1896 à Suin (S-et-L) domestique de culture à Cluny;
 OFFERMAN Jacob, né le 16 Juillet 1895 à Varsovie (Pologne) tailleur à Cluny;
 PARIZOT née BARRAULT Marie, née le 19-6-1892 à Jambles (S-et-L) charcutière à Cluny;
 PASSOT Marc né le 25-5-1905 à Lournand (S-et-L) cultivateur à Lournand
 PHILIPPE née BOUTIN Eugénie née le 13-4-1898 à St-Martin-d'Uriage(Isère) Cluny;
 RENAUD née PORNET Henriette née le 7-2-1905 à Lournand, sans profession à Cluny;
 RIGAUD Emile, né le 28-12-1890 à Lagarde Paréol (Vaucluse) Receveur des P.T.T. à Cluny;
 SAUZET née MARTIN Hélène, née le 8-9-1897 à Cluny (S-et-L) sans profession à Cluny (Bel-Air)
 TAILLANDIER née CLERO Simone, née le 22 septembre 1919 à St-Germain-en-Laye (S-et-O) servante à Cluny;
 TERRIER née BERLAND Francine, née le 25-10-1900 à Montceau-les-Mines(S-et-L) restauratrice à Cluny;
 TERRIER Georges né le 2-7-1895 à Béni Hérad, hôtelier à Cluny
 THIFRS, Antoine, né le 28 janvier 1901 à Vilevieille (Basses-Alpes) buraliste à Cluny;
 VERJAT, Antoine, né le 20-8-1892 à Lournand (S-et-L) magasinier à Cluny;
 VERJAT née TISSOT, Marcelle, née le 13-10-1897 à Bouliany (Hte-Saône) épicière à Cluny;
 ZIMMERLIN Marie-Louise, née le 1er juillet 1889 à St-Just-en-Chevalet (Loire) professeur à Cluny;

Je vous serais obligé de vouloir bien , si toutefois vous le jugez opportun, faire des démarches en faveur des intéressés auprès de la Police de Sécurité Allemande de Lyon et me tenir informé éventuellement du résultat de vos interventions.

Le Préfet,
 LE PRÉFET,
 L. THOMAS

Operation 4442-2ND

H GENDARMERIE NATIONALE

 Légion du Lyonnais

 Compagnie de Saône et Loire

 Section de MACON

 N° 51/4

A MACON, le 17 Février 1944
 R A P P O R T
 du 14 FÉV 1944
 du Capitaine Bidon Commandant la Section
 sur des arrestations opérées à Cluny par les troupes d'opérations et la découverte de tracts

REFERENCE: Articles 52 et 53 du décret du 20/5/1903 (Modifié)
 (Suite à message téléphoné N° 20 du 17/2/1944)

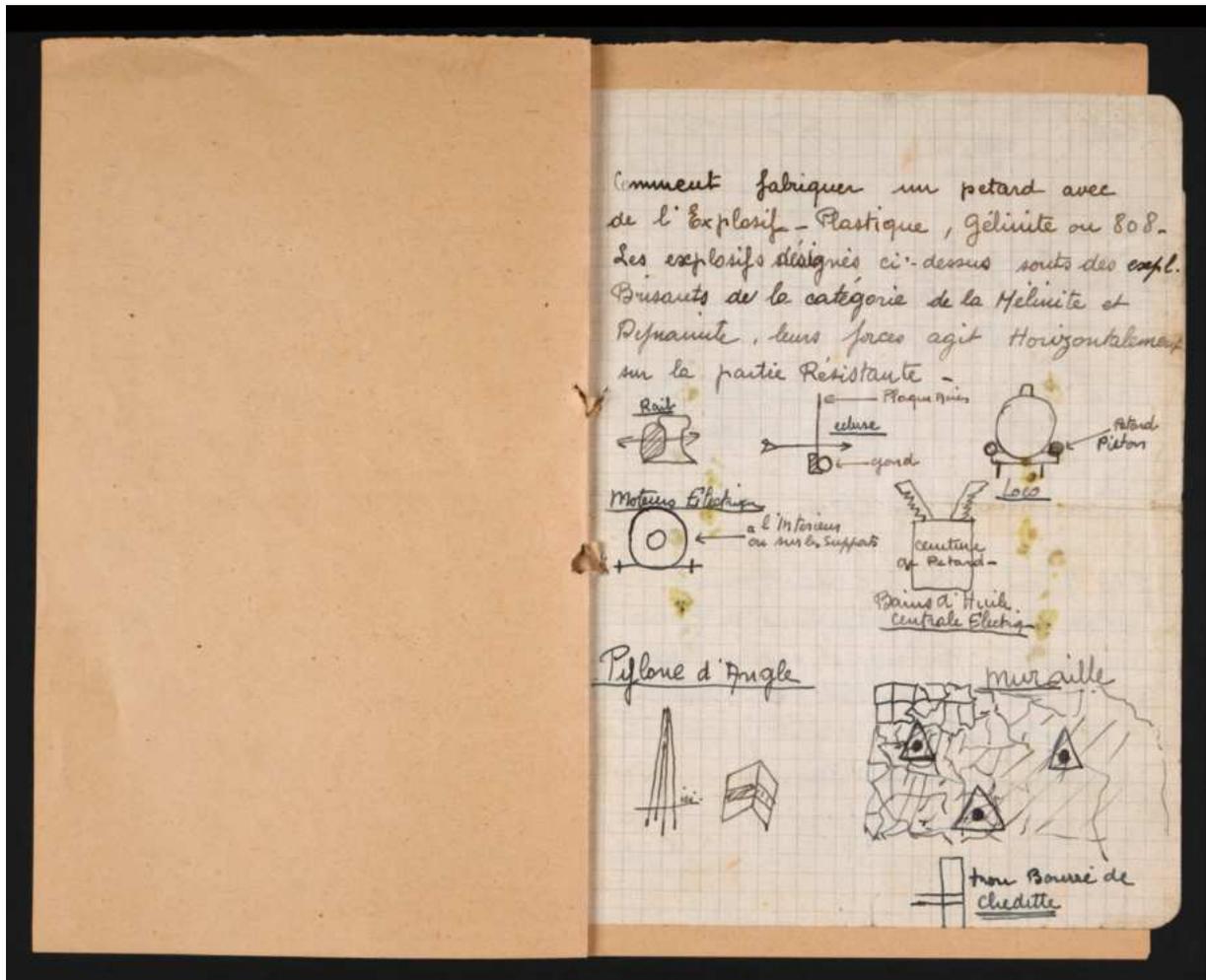
1° Dans la journée du 14 Février 1944 une formation de troupes d'opérations s'est rendue à CLUNY en vue de procéder à l'arrestation d'une cinquantaine de personnes au nombre desquelles se trouvent le Maire, Mr. Gadraine, le secrétaire de Mairie, le Garde de Chamôère, le Directeur de l'Usine à Gaz, un ancien Préfet du Jura Mr. Geyard, deux pharmaciens, un médecin, le Receveur des P.T.T ainsi que divers autres commerçants et artisans.
 Les militaires de la brigade de Gendarmerie ont été arrêtés vers 5 heures, désarmés et obligés de servir de guides aux troupes d'opérations, qui ont fait de nombreuses perquisitions dans la ville. Les gendarmes ont été rendus libres vers 15 heures et le gradé vers 18 heures. Les armes leur ont été remises.
 Les opérations se sont continuées les mardi et mercredi 15 et 16 février; quelques nouvelles arrestations ont été faites, une vingtaine environ.
 Le calme semble être rétabli en ce moment.

Gollard
 1 copie

À la suite d'une dénonciation, les Allemands investissent Cluny dans la nuit du 14 février 1944, en raison d'une forte présence de la Résistance. Au petit matin, les axes de circulation sont verrouillés et des patrouilles sillonnent la ville, pendant que débutent les premières arrestations ciblées. La traque dure deux jours, à l'issue desquels, 65 personnes sont interpellées (46 hommes et 19 femmes) dont le maire de Cluny. Ces personnes sont ensuite internées à la prison de Montluc à Lyon avant d'être déportées dans les camps. La Résistance locale subit alors un sérieux revers parmi ses sympathisants, mais quelques responsables, dont Tiburce, agent du SOE, ont réussi à échapper au coup de filet. JCM

AD 71 1081W30

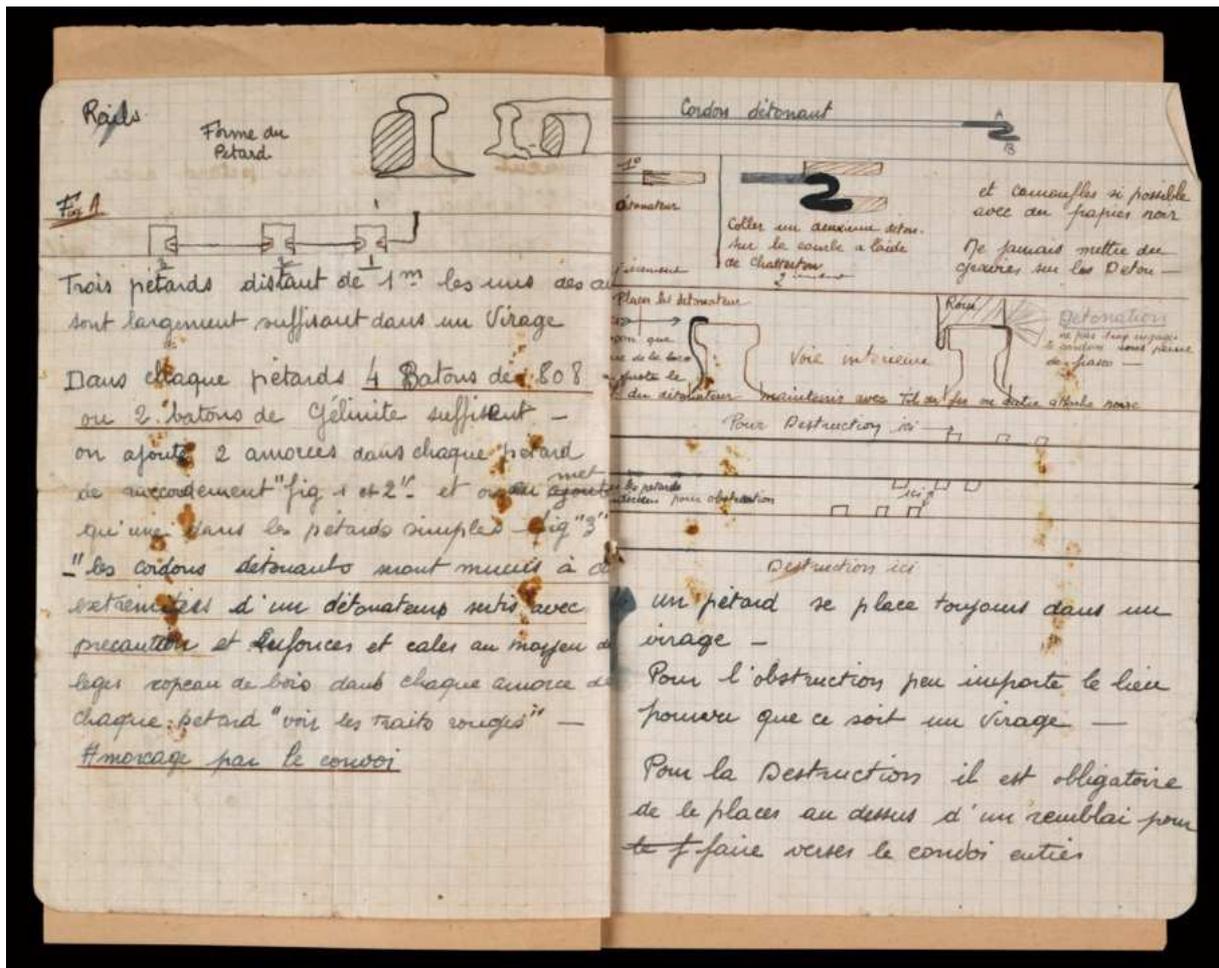
Croquis pour un manuel d'explosifs réalisés par André Jardinier, Francs-Tireurs et Partisans de la Nièvre.



Ces feuillets de croquis appartenait à André Jardinier, résistant FTPF région Nièvre, arrêté par les autorités allemandes le 8 octobre 1943.

Prisonnier de guerre, le soldat Jardinier est rapatrié en septembre 1941 dans la Nièvre, à Moulins-Engilbert où il reprend son activité de cultivateur. Réfractaire au STO, il intègre le maquis de Faye (Sauvigny-les-Bois) en mars 1943, mène des actions de résistance sous le pseudonyme « *Rigadin* » et participe à plusieurs actes de sabotages dans l'été 1943.

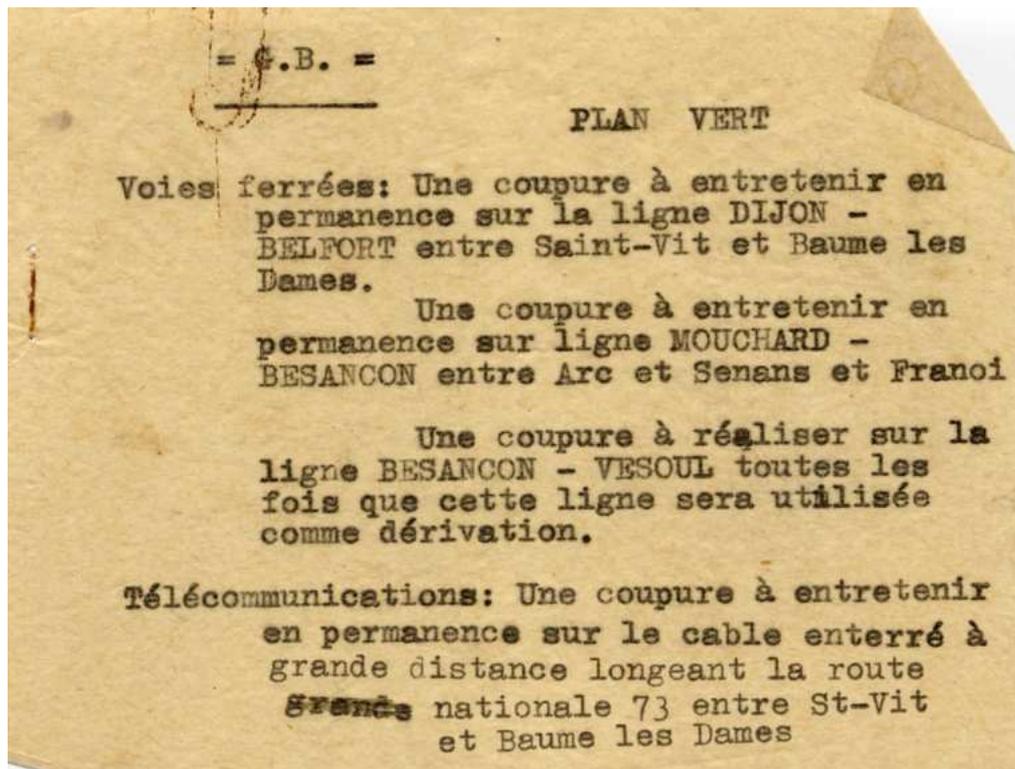
Le maquis de Faye a vu le jour au printemps 1943. Raymond Petit et Jean Duprilot à sa tête regroupent des réfractaires dans les bois de Faye. Ces résistants réalisent des opérations de destructions sur les lignes haute tension et les voies ferrées. Leur dernière opération a lieu le 11 septembre 1943. Un train de la ligne Nevers-Moulins déraile et entre en collision avec un autre entre Saincaize et Saint-Pierre-le-Moûtier. En effet, un rail a été déboulonné. Le trafic est interrompu plus de trente heures. Six hommes ont pris part à ce sabotage dont André Jardinier.



Une série d'arrestations réalisée par le SRMAN en septembre et octobre 1943 met un terme au maquis de Faye. Le 8 octobre, André Jardinier est arrêté pour « menées communistes – terroristes » et emprisonné à la maison d'arrêt de Nevers le 4 novembre. Trois feuillets dans lesquels monsieur Jardinier a rédigé des notices illustrées de croquis sur la façon de fabriquer des explosifs, de mener des actions de sabotage et dynamitages sur les voies ferrées, sont confisqués par le SRMAN et mis sous scellés. Interné à Nevers, il est transféré à Riom le 11 mai 1944 puis à Compiègne avant d'être déporté en Allemagne. Il décède pendant son transfert à Dachau le 2 juillet 1944. MF et MB.

AD 58 J 1-3, PV 22

Ordre d'application du Plan vert sur la ligne ferroviaire Dijon-Besançon-Belfort



Ces consignes proviennent du Groupement de Besançon (GB) de la Sous-Région FFI D2. Il est commandé par le commandant Barthelet [Boulaya]. Le plan vert fait partie des différents plans d'action élaborés au printemps 1944 par le Bureau central de renseignements et d'action et les formations de la Résistance pour accompagner la progression des troupes alliées après le débarquement. Mis en œuvre sur le terrain, il s'attache spécifiquement au sabotage des voies ferrées, comme l'indique ce billet dont l'objectif est de couper la ligne ferroviaire stratégique Dijon-Besançon-Belfort. 465 sont effectués après le 6 juin en Franche-Comté. L'exécution de plan vert ralentit considérablement les déplacements des troupes allemandes. CV

MRDB 982.102.81

La « montagne de Devecey », sabotage ferroviaire à de Devecey (Doubs)

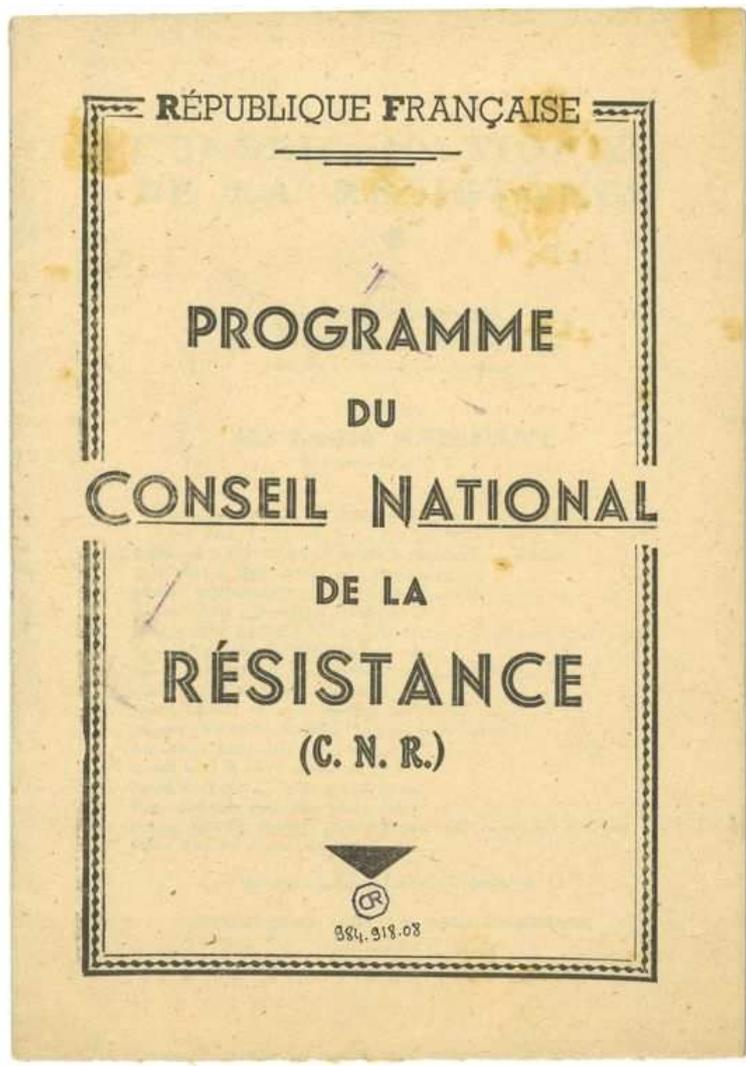


Si des groupes de résistants, Francs-Tireurs et Partisans (FTP) ou rattachés à l'Armée secrète (AS-FFI), réalisent avant le 6 juin 1944 un certain nombre de déraillements, la majeure partie se fait après le débarquement. Ainsi, en application du plan vert, les hommes du maquis de Vieilley, situé au nord de Besançon, effectuent au cours de l'été 1944 une quarantaine d'opérations de sabotages, deux à la gare de Besançon sur les cœurs d'aiguille et trente-huit sur la ligne Besançon-Vesoul. Un sabotage à Devecey le 19 juin 1944 forme ici un enchevêtrement de matériel roulant (« montagne »). Le 28 juillet 1944, une série de déraillements effectués entre Miserey et Devecey ferme définitivement la circulation. CV

MRDB 2012.5288

II - L'espoir. Penser la sortie de guerre, penser l'avenir (1943-1945)

Programme du Conseil national de la Résistance, 15 mars 1944



Dès les premiers temps de l'Occupation et davantage à partir de 1943, la Résistance envisage la libération du territoire dans la perspective d'une refondation républicaine. Le temps court et incertain de l'action est entièrement tendu vers l'idée plus lointaine du futur à construire. Ces deux temporalités entremêlées trouvent leur expression dans les objectifs que fixe le programme du Conseil national de la Résistance publié le 15 mars 1944 sous le titre « Les jours heureux ». Le « plan d'action immédiate » vise à rétablir l'intégrité territoriale de la nation en la libérant de l'occupant allemand et du régime collaborateur de Vichy. Les « mesures à appliquer dès la libération du territoire » organisent à plus long terme les pouvoirs et envisagent pour les citoyens un véritable renouveau social, culturel et démocratique. CV

MRDB 984.918.08

Comité local de libération de Blamont

- a) Les réformes sociales. La nationalisation du crédit ainsi que des mines et de l'électricité est accueillie de façon très favorable, n'aurait-il pas lieu d'ajouter à la nationalisation les Assurances (incendie, accidents, etc.)
- b) Les réformes économiques. Il est de toute évidence que, pour l'instant une intensification de la production agricole et industrielle est à envisager, nous dirions même de toute urgence, mais il est nécessaire qu'un véritable conseil de techniciens éprouvés maintienne un recrutement proportionnel au besoin du pays. Il serait fâcheux de voir des blés dévastés, un défilé du budget, ou des yeux avoués, ou grand désespoir des jeunes.
- Mais pensons que le statut des coopératives serait à réviser car il est infime des politiques avec les établissements commerciaux ou industriels par l'apparence sur ces bases.
- c) La nouvelle constitution politique. Une réforme paraît s'imposer touchant au suffrage universel. Les hospitalisés aux frais des départements ou des communes ne devraient pas avoir droit au vote, voyant de ce côté intérêt dans les communes surtout en ce qui concerne les conseils municipaux. Un effort massif de six peut fausser complètement le scrutin communal.
- La représentation proportionnelle apparaît comme la forme la plus juste mais devrait être appliquée de façon à ne pas favoriser l'incertitude des partis.
- Un peu plus de stabilité ministérielle est souhaitable et nous pourrions nous inspirer avec profit de la manière de faire de certains pays amis.

COMITE DE LIBERATION DE MORTEAU

Cahier de doléances

Création d'une armée Nationale, populaire.

L'armée de la France devra être une armée Nationale, populaire, liée au peuple, au service du peuple. Elle sera recrutée par le service obligatoire, égal pour tous et sans favoritisme. La durée du service pourra être réduite par l'organisation méthodique de la préparation militaire. Dans cette armée nouvelle, chaque homme de troupe s'il se révèle par son courage, par son intelligence, par son cran, par son esprit d'initiative, de devenir un chef, devra avoir la possibilité d'accéder aux plus hauts grades. Des écoles spéciales permettront à ces hommes sortis du rang, d'acquies le supplément d'instruction militaire générale, en faisant ainsi des chefs complets. Ils formeront une véritable élite qui alliera au savoir les qualités du combattant. A la suite du Service militaire des cours de perfectionnement seront organisés dans chaque canton ou commune importante. L'armée de la Nation sera dotée d'un matériel très puissant et très moderne. Les équipements choisis parmi les mieux adaptés aux aux nécessités du combat et du service. La tenue sera seyante et pratique. Les cadres de l'armée Nationale seront recrutés parmi les meilleurs parmi ceux qui à l'épreuve du feu, se sont révélés des entraîneurs d'hommes, de véritables chefs. Leur éducation militaire sera poursuivie dans des écoles de cadres. Les nouveaux cadres F.F.I. s'ils en sont capables seront conservés, aux qui ont montré dans la terrible lutte des maquis les qualités que doit posséder un chef. L'Officier devra partager le plus souvent possible le sort de ses hommes. Il faut supprimer dans l'armée, tout ce qui peut créer un esprit d'indiscipline ou d'insubordination. Que la différence énorme qui existait en 1939 entre le soldat et les cadres soit en partie comblée (nourriture, habillement etc...). La discipline sera humaine, librement consentie, stricte. Elle sera d'autant plus rigoureuse à mesure que les responsabilités seront plus grandes. C'est dans la mesure où les chefs montreront qu'ils sont dignes de commander une unité qu'ils pourront demander le maximum à leurs hommes. Cette armée Nationale, populaire, liée au peuple, sera vraiment l'armée de la France. Il faut donner à la Nation la possibilité de s'intéresser à son armée, de se préoccuper de la situation de sa défense militaire. L'armée sera l'émancipation de toute la Nation.

Aide aux victimes de la Guerre

L'aide la plus efficace doit être apportée aux prisonniers, déportés, requis: Congé de 3 mois payés non d'après le salaire moyen départemental, mais d'après le salaire réel; soins médicaux gratuits pendant un an. Pour la détermination des maladies ou accidents survenus en captivité, les attestations des camarades devront être acceptées. Des prêts à faible intérêt seront consentis aux artisans, paysans, commerçants pour leur permettre de remettre en état leur exploitation.

Les veuves doivent voir leurs pensions relevées. Les formalités d'établissement des pensions de toute sorte doivent être écourtées. Les orphelins ont droit à toute la sollicitude du pays. La Nation doit remplacer le père qui a donné sa vie pour elle. Ils seront

Le Conseil national de la Résistance organise du 10 au 14 juillet 1945, les États généraux de la Renaissance française. Les mouvements de la Résistance y sont conviés. Dans le Doubs, comme dans chaque département, les comités locaux de libération, ici Blamont et Morteau, sont chargés de faire rédiger des cahiers de doléances dans le même esprit que ceux de 1789. Partis politiques, syndicats et citoyens participent en principe à la rédaction.

Un canevas de thématiques à aborder est proposé par le Comité départemental de libération : situation de l'armée et des victimes de guerre à la fin de la guerre, économie, social, administration, politique, etc. Des réformes sont suggérées dans tous ces domaines. La parole y semble très libre et les propositions sont nombreuses : par exemple, simplification de l'administration au niveau national, et dotation d'une industrie horlogère « complète » retour à une forme coopérative des fromageries, au niveau local. MCD

AD 25 8W27

Robe tricolore confectionnée par Janine Brulé



Avec cette robe tricolore brodée d'une croix de Lorraine, on touche à la dimension intime de l'espoir suscité par la libération attendue. Elle a été confectionnée pour Janine, la fille de Louis Brulé, afin qu'elle la porte le jour de son retour espéré à la gare de Chalindrey. Louis Brulé (né en 1904) est membre du Front national de lutte pour l'indépendance de la France depuis 1942 et participe avec Pierre Georges (colonel Fabien) à la création d'une compagnie de Francs-Tireurs et Partisans en Franche-Comté. Il est arrêté le 16 mai 1944, emprisonné à Vesoul, Belfort puis Besançon, d'abord déporté *Nacht und Nebel* (NN) au camp de concentration du Struthof. Il est ensuite envoyé à Dachau, Haslach et Vaihingen. Libéré, il meurt peu de temps avant son rapatriement en France. CV

MRDB 974.313.50.1

23 JUIN 1944

Exécution des Instructions de Monsieur le SOUS-PREFET
d'AUTUN, Délégué dans les fonctions de Préfet pour la
Saône-et-Loire occupée, en date du 14 avril 1942.

I°.- ESPRIT - VIE DE LA CIRCONSCRIPTION AU COURS DU MOIS ECOULE.-

Ainsi que je le signalais dans mon précédent rapport, la population de l'agglomération Montcellienne vivait depuis quelques semaines dans un état de nervosité qui semblait avoir atteint son paroxysme. Elle attendait des événements qui ne pouvaient manquer de se produire et qui en effet se sont produits, puisqu'à peine avait-on annoncé la chute de ROME, que le 6 juin au matin, les armées Anglo-Américaines débarquaient sur le sol de France. L'heure tant attendue et en même temps redoutée a enfin sonné, et si chacun regrette de voir une de nos plus belles provinces transformée en champ de bataille, il faut bien reconnaître que toute la population suit avec un intérêt passionné les progrès réalisés chaque jour par les armées de la libération. Les armées Anglo-Américaines semblent avoir pris pied de façon définitive sur ce sol de France que protégeait un mur réputé infranchissable et il ne fait de doute pour personne que la défaite des armées Allemandes ne soit plus qu'une question de temps. Chacun constate en effet à la lecture des communiqués, que non seulement elles n'ont pu empêcher le débarquement en Normandie mais aussi qu'en Italie, elles semblent incapables de s'opposer à l'avance du Général CLARCK. Quinze jours après la prise de ROME, celles-ci ont progressé de près de 180 Kms, malgré les difficultés du terrain, et on annonce en outre un débarquement de troupes françaises à l'île d'Elbe.- A l'Est, les troupes soviétiques viennent à leur tour de passer à l'offensive et sont en train de franchir l'isthme de CARELIE.

Les préfets étaient chargés d'établir un rapport mensuel sur leur circonscription. Pour cela, ils s'appuyaient sur les rapports mensuels des commissaires de police. Ainsi, la rubrique « Esprit – vie de la conscription » nous informe de l'attitude la population locale quant aux événements importants, comme le débarquement allié en Normandie, le 6 juin 1944. Ainsi, le commissaire de Paray-le-Monial nous apprend que la population est favorable au débarquement, car elle espère la fin de la guerre, mais qu'elle reste calme. Quant au commissaire de Montceau-les-Mines, il reconnaît un état de nervosité des Montcelliens, qui sont passionnés par les progrès des alliés en Normandie, car ils sont persuadés que la défaite allemande n'est désormais plus qu'une question de temps. JCM

AD 71 1 W1259

Maquisards du maquis Bernard (septembre 1944), Côte d'Or



La mise en place du service du travail obligatoire (STO) en février 1943 par l'État français conduit des jeunes gens requis pour l'Allemagne à passer dans la clandestinité et à rejoindre les maquis déjà constitués dans les forêts du département. Ces réfractaires au STO vont jouer un rôle essentiel dans la libération du département. Les premiers maquisards s'installent souvent dans des fermes abandonnées. Les résistants peuvent également utiliser comme abris des grottes ou des cavernes naturelles. Au printemps 1944, les parachutages alliés permettent d'améliorer l'installation des maquisards qui réutilisent les toiles de parachutes en guise de tentes. La vie quotidienne au sein d'un maquis est rythmée par les corvées quotidiennes : la recherche d'eau potable, de bois de chauffage et de ravitaillement, les exercices de préparation militaire, les chants et les jeux organisés pour rompre la monotonie de cette vie clandestine. La chasse, la cueillette, le troc, l'aide des populations locales et les coups de main pour récupérer des tickets de rationnement permettent d'assurer le ravitaillement élémentaire des maquis. *DV*

AD 21 6 J 189

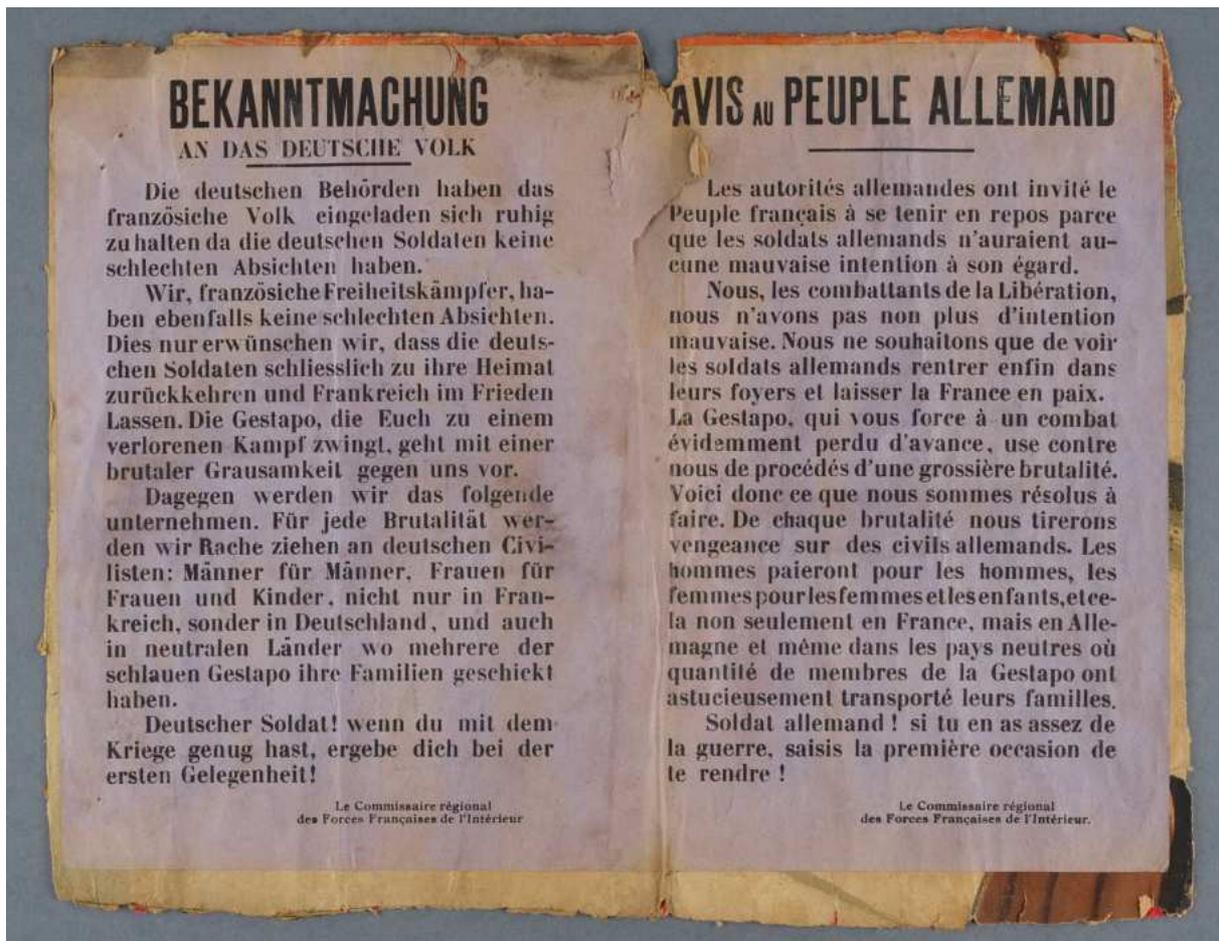
L'engagement des femmes : l'exemple de Claudine Cadoux (Côte d'Or)



Les résistantes du département sont très actives. Certaines d'entre elles sont engagées dans la section de Côte-d'Or de l'Union des femmes française (UFF), une association féminine, proche du parti communiste. Née en 1896, en Saône-et-Loire, fille de mineur, orpheline à cinq ans, Claudine Cadoux a travaillé dès l'âge de douze ans comme fille de ferme à Autun puis dans la région dijonnaise. Elle s'est engagée pour la première fois dans une action politique en adhérant, en 1934, au comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme. Elle prend sa carte au parti communiste peu de temps après ; durant les grèves de mai et juin 1936 à Dijon, elle organise des collectes pour les grévistes. Claudine Cadoux distribue des tracts dès le 24 juin 1941 après le déclenchement de l'opération Barbarossa deux jours auparavant. Elle participe à des réunions clandestines organisées au cimetière de Dijon et rédige des tracts signés « Un groupe de ménagères » ou « Les Comités féminins ». Responsable départementale de l'UFF, elle fonde à la fin de l'été 1941, *La Voix des femmes de la Côte-d'Or*. Elle collecte de l'argent pour les secours clandestins destinés aux familles dont le père a été arrêté et déporté. Elle s'engage encore plus en 1943 et lance des actions publiques comme elle l'explique après la guerre. En janvier 1944, elle bascule dans la clandestinité, devient agent de liaison et entre dans les FTP. Après la Libération, Claudine Cadoux reprend sa place à la direction de l'UFF et entre au conseil municipal de Dijon. DV

AD 21 Archives privées Colette Barbiéri

Tracts et affiche diffusés à Besançon la nuit du 12 au 13 juillet 1944

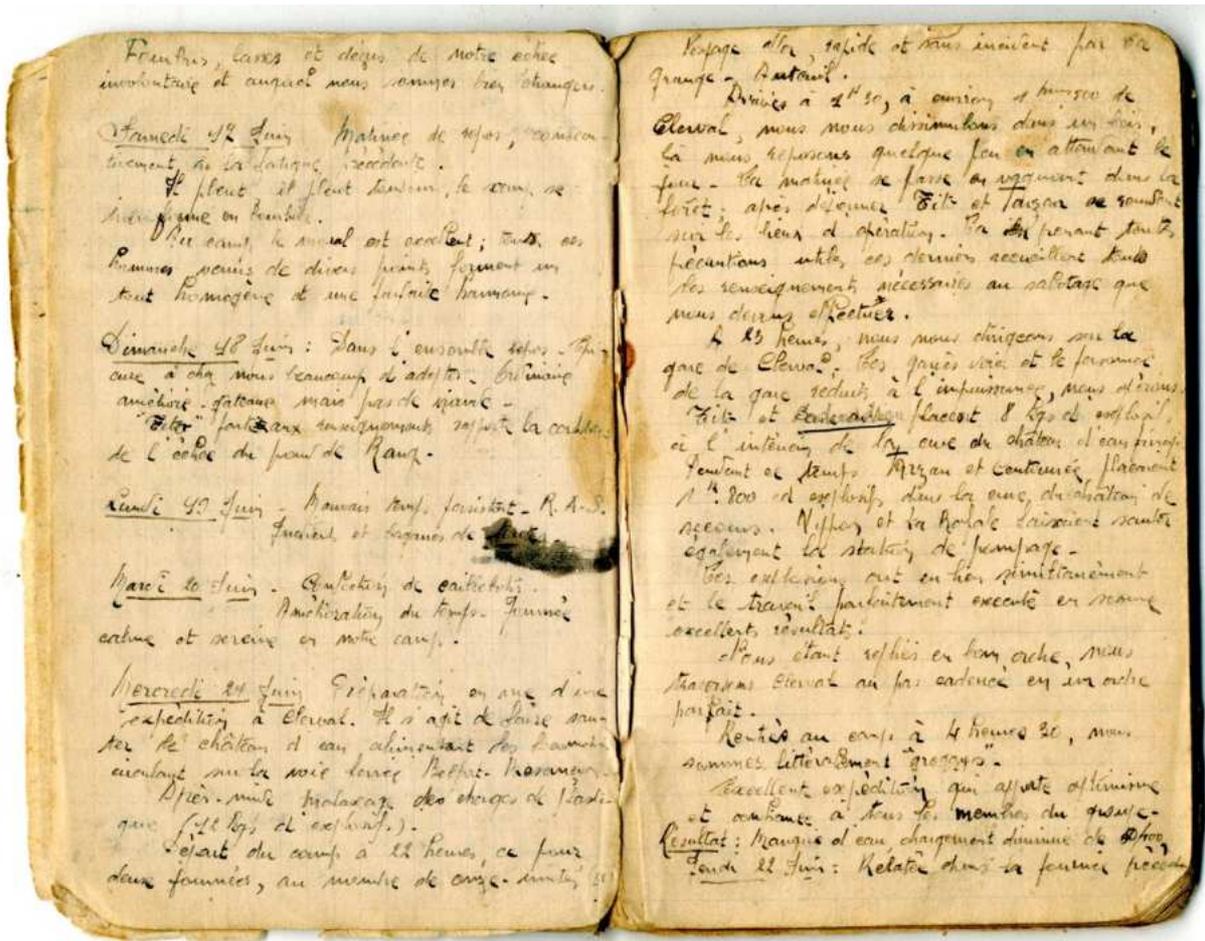


Le régime de Vichy réduit, dès l'été 1940, la célébration du 14 juillet à une journée de deuil et de recueillement en hommage aux morts de la guerre, sans cérémonie marquée. Le défilé militaire sur les Champs-Élysées est évidemment supprimé dans un Paris occupé par l'armée allemande. Dès 1942, De Gaulle et Maurice Schumann appellent les Français à manifester leur patriotisme en organisant des manifestations contre l'occupant et « les traîtres ». En 1943 et 1944, le changement de contexte -- occupation de la zone libre (novembre 1942) puis débarquement de Normandie (juin 1944) -- n'empêche pas la Résistance d'organiser, là où c'est possible, la commémoration.



À Besançon, la nuit du 12 au 13 juillet 1944, des résistants, conscient que l'occupation connaît ses dernières heures profitent de la célébration de la Fête nationale pour diffuser des tracts écrits à la main appelant notamment à fleurir les tombes des fusillés aux couleurs tricolores et coller des affiches destinées aux soldats allemands, appelés à se rendre. L'argumentaire s'appuie à la fois sur la distinction entre l'armée et le régime (incarné par la Gestapo qui pourchasse les patriotes) et sur la menace de vengeance sur la population allemande. AL

AD 25 1409W13



Constitué début 1944, le groupe « Tito » ne devient un maquis que le 7 juin 1944 dans le secteur de Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs (Doubs). Commandé par Henri Bourlier, que ses camarades surnomment « Tito » en référence au chef des partisans yougoslaves, le groupe de 34 saboteurs réalise 16 destructions sur la ligne Besançon-Belfort (ponts, grue, château d'eau et cœurs d'aiguille, déraillements). Le journal de marche tenu quotidiennement apporte des informations précieuses sur les conditions de la guérilla menée au cours de l'été 1944 : organisation et état d'esprit, efficacité d'un petit effectif mobile, liens avec la population (ravitaillement, sécurité). Appelé à rejoindre le gros maquis du Lomont le 23 août 1944, le groupe cesse ses actions de guérilla. CV

MRDB 995.1235.02

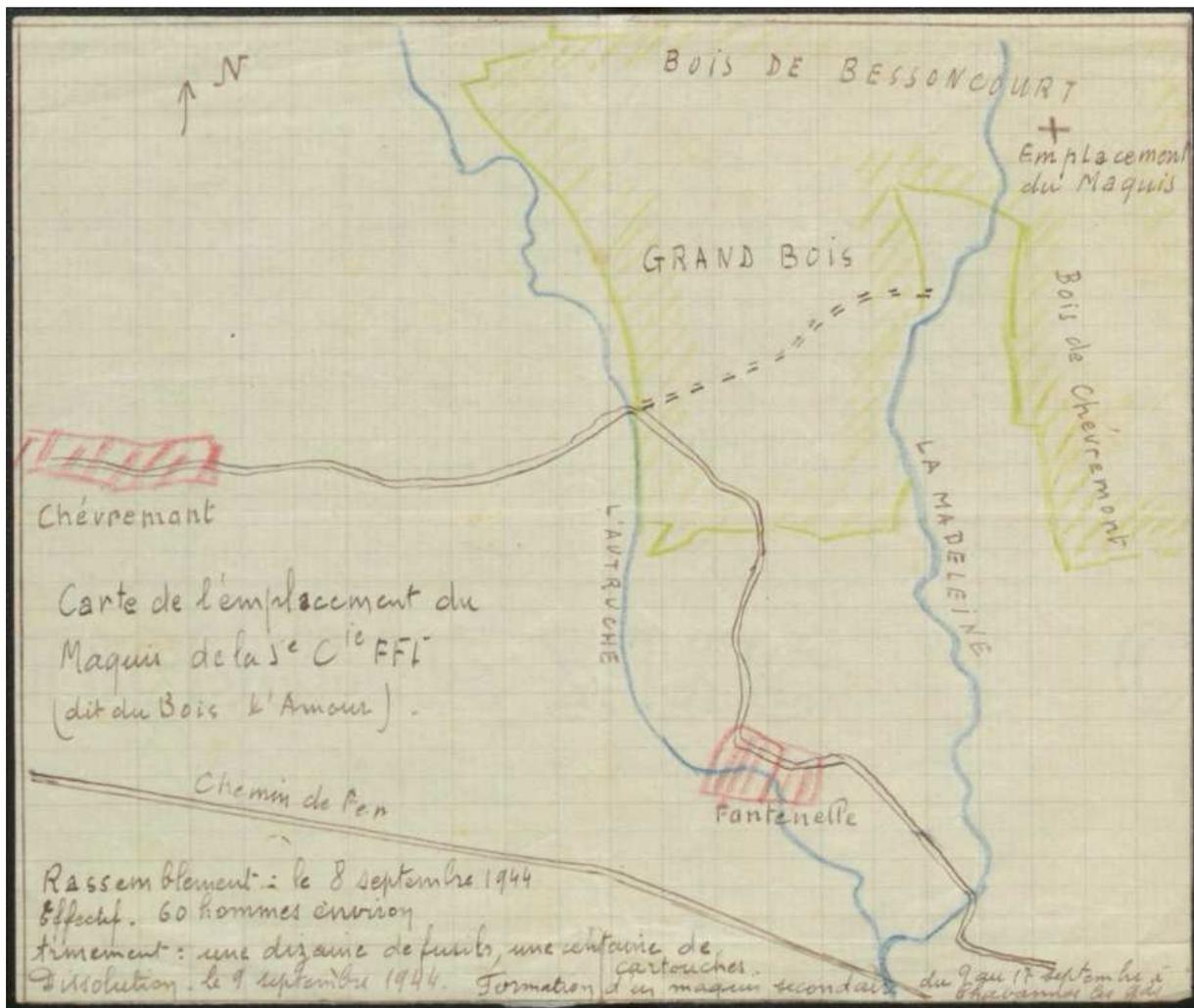
L'encerclement et le massacre du maquis de Saligney (Jura), le 27 juillet 1944. Maquisard mort près d'un buisson.



Constitué en juin 1944, le maquis FFI de Saligney, dirigé par le lieutenant Mercier [Luc], est formé de 44 maquisards à la fin du mois de juillet, pour la plupart très jeunes et inexpérimentés. Spécialisé dans les sabotages de lignes téléphoniques et de voies ferrées, le campement est situé sur le mont Vassange (Jura). Le 27 juillet 1944, le maquis est encerclé par la 157^{ème} division allemande composée d'au moins 500 hommes. C'est un massacre : 22 jeunes maquisards sont torturés et fusillés sur place. Saligney est un des nombreux exemples du sort réservé par les troupes nazies au cours de l'été 1944 à ceux dont elles dénie le statut de combattants et qu'elles qualifient de « terroristes ». CV

MRDB 2012.2083

Plan établissant la localisation d'un maquis et d'un terrain de parachutage, septembre 1944.



Au début du mois de septembre 1944, les FFI du Territoire de Belfort reçoivent l'ordre de se former militairement et de « monter » au maquis. 60 hommes des 5^{ème} et 6^{ème} Compagnie FFI du Groupement « TB » sont ainsi rassemblés le 8 septembre, bois de Bessoncourt à l'est de Belfort. Malheureusement, la configuration du terrain et la présence particulièrement importante de l'ennemi provoque sa dissolution dès le lendemain. L'ordre est par conséquent donné aux chefs de section de procéder à des actions locales (destruction de dépôts d'armes, actions contre les liaisons téléphoniques ennemies, récupération d'armes...) et de réorganiser un maquis à Chavannes-les-Grands. Un parachutage est effectué le 19 septembre 1944 à Fontenelle, permettant la récupération de quinze tubes contenant bazookas, fusils, munitions, explosifs et pansements. SB

AD 90 88J2 (fonds FFI du Territoire de Belfort)

« Une » du premier numéro du *Bulletin des Nouvelles* et du *Sénonais libéré* (Yonne, septembre 1944)

N° 3 LE NUMERO : 1 fr. 50 Samedi 16 Septembre 1944

BULLETIN DE NOUVELLES

publié par le Comité de Libération de la Ville de SENS

ARCHIVES
 Département

Cérémonie officielle d'installation de la Municipalité provisoire de SENS

Discours de M. COURTIS, Maire de Sens (suite et fin)

Emules de ceux du maquis, unis comme eux, nous voulons que s'ouvre une ère de concorde et de fraternité entre les hommes comme entre les Nations. Si le malheur frappe, tôt ou tard, à toutes les portes, le bonheur doit aussi pénétrer, le plus vite possible, dans tous les homes.

Nous voulons également que le châtiement atteigne les coupables. La justice doit suivre son cours. Elle doit frapper impitoyablement les traîtres et les dénonciateurs. Sa main doit s'appesantir sans parti pris mais aussi sans faiblesse sur les sinistres collaborateurs du Boche et du régime de Vichy ainsi que sur les immondes trafiquants du marché noir.

Je dois enfin vous dire une fois encore que mes fonctions au Comité Départemental de Libération me tiendront bien souvent éloignés de vous et qu'un autre choix eût peut-être été plus judicieux. Tous mes efforts, si mon état de santé le permet, tendront, évidemment, à maintenir entre nous un contact aussi étroit que possible. Il n'en reste pas moins que je compte sur

le dévouement de nos amis adjoints pour que l'Administration de la Cité n'ait pas à souffrir de mon absence. Je sais que je puis compter sur eux comme sur vous et je vous en remercie tous. Ma confiance en eux comme en vous est entière.

Je remercie enfin sincèrement l'Harmonie Municipale et son dévoué chef, Monsieur Gaillard, d'avoir prêté son concours à la cérémonie de ce jour.

Mes chers concitoyens, je vous remercie profondément et très cordialement d'être venu aussi nombreux à cette manifestation patriotique qu'est l'installation du premier conseil municipal de la ville de Sens sous la 4^e République.

J'en ai fini. Je m'aperçois qu'enfreignant mon postulat du début, ce dont je m'excuse, je vous ai importuné par une trop longue allocution. A l'avenir, je me garderai de ce travers.

Vive la France !
Vive la République !
Vive le Général de Gaulle !
Vive les Nations Unies !

Discours prononcé par M. P. GIBAUD, Préfet de l'Yonne

J'ai l'honneur, au nom du Gouvernement provisoire de la République, d'installer la Municipalité provisoire de Sens, ayant à sa tête, M. Courtis, maire.

Il m'est particulièrement agréable de constater que le Comité local de la Libération de cette ville a fait une application stricte, s'inspirant de la lettre et pratiquant l'esprit, des instructions du Gouvernement.

Toutes les opinions politiques, toutes les tendances philosophiques ou religieuses ont trouvé place dans votre Assemblée municipale.

Vous êtes, à vous seuls, une petite France, harmonieusement construite.

Dimanche dernier, présidentant une assemblée semblable à la vôtre, j'ai rendu hommage comme c'était mon devoir, à tous ceux que le peuple de France désignera sous le nom de « Libérateurs ».

Le Général de Gaulle et ses compagnons de la première heure.

La Grande-Bretagne, l'U. R. S. S., les Etats-Unis d'Amérique, les Groupements de Résistance, les F. F. I., sans oublier les martyrs de la plus noble des causes tombés au cours de ces quatre années douloureuses.

Ne craignant pas de me répéter, je veux leur exprimer à nouveau devant vous, l'expression de notre gratitude.

Ils nous ont rendu le plus précieux des biens : la Liberté.

Je n'aurais garde d'oublier que je dois m'associer à vos sentiments intimes envers la république sœur des Etats-Unis d'Amérique.

C'est la vaillante armée américaine qui a brisé vos chaînes.

M'entretenant, ces jours derniers, avec un colonel de cette armée, je lui disais : « Votre entrée à Sens a été saluée par les acclamations frénétiques d'une population en délire. Ces acclamations allaient aux « Libérateurs », mais aussi au grand peuple avec lequel la France entretient depuis près de deux siècles des relations d'étroite amitié... amitié ayant ses sources dans une fraternité d'armes lointaine renouvelée en 1917-1918, et une communauté d'idéal. Vous avez été reçus comme des combattants victorieux certes, mais aussi comme des amis... des frères ».

Que de chemin parcouru depuis les journées tragiques de juin 1940.

Juin 1940 ? Hommes, femmes, enfants, vieillards, encombrant les routes de France, fuyant devant l'invasion... Les nouvelles d'heure en heure se font plus mauvaises. Nos armées refluent en désordre... la défense est désarmée... des soldats sans armes se mêlent à la foule innombrable... se dirigeant à pied vers un lointain lieu de ralliement... Le désarroi est dans les cœurs et les esprits. Qu'allons-nous devenir ? Quel destin funeste attend notre Pays ? Les bruits les plus divers circulent. La 5^e colonne agit... sème le doute.

Les mauvais bergers qui ont usurpé le pouvoir signent un armistice.

« Un Maréchal de France, des généraux, des amiraux, dont c'est le rôle de combattre qui refusent de se battre » ironisera le général de Gaulle.

Une dictature, à la prussienne, est insti-

tuée avec le concours de politiciens félons. La République est condamnée. L'« Etat Français » est à la remorque du vainqueur... la nuit s'étend sur « la Terre de la Liberté ».

Pas pour longtemps...

Une voix se fait entendre à la Radio de Londres où se sont groupés ceux qui n'acceptent pas la défaite, entendent demeurer fidèles à l'alliance avec la Grande-Bretagne, et honorer la signature du Gouvernement de la République.

Un jeune Général qui vient de conquérir ses étoiles sur les champs de bataille de l'Aisne, parle aux Français. Ses paroles sont des paroles d'espoir. « Rien n'est perdu, mais il faut continuer la lutte. L'Allemagne a eu le dessus, grâce à ses 10.000 tanks et ses 10.000 avions. Elle peut être battue demain avec 25.000 tanks et 25.000 avions. Que de patriotes, les vrais, ne se laissent pas abattre, qu'ils s'organisent pour résister à l'occupant nazi et déferler le Gouvernement de trahison qui s'est installé à Vichy.

A cette voix ardente, dont les accents retentissent profondément dans tous les cœurs, répond une partie de l'Empire qui se range spontanément sous le drapeau à Croix de Lorraine. En France, la résistance prend corps.

On sait la suite. Nos soldats présents à la campagne d'Ethiopie, de Lybie, du Fozzann, de Tunisie, de Corse, de Sicile, d'Italie, des Français se battent sur toutes les mers et dans tous les ciels.

Le 26 août 1944, le Général de Gaulle entre en triomphateur dans Paris délivré par les F. F. I.

« Le jour de gloire est arrivé ».

Vous attendez de moi, je le sais, des renseignements sur la situation économique du Département qui comporte, vous n'en doutez pas, ses difficultés.

Ce n'est pas un coup de baguette magique que nous arriverons à les surmonter. Nous ne sommes plus, hélas ! au temps des fées.

Le mauvais état des chemins de fer, des voies navigables, l'insuffisance des moyens de transport, des liaisons téléphoniques, télégraphiques, les entraves apportées à la circulation sur route, à la distribution du courrier postal pour des raisons d'ordre militaire, et bien d'autres raisons encore dont l'énumération serait fastidieuse, ne nous permettent pas de rétablir aussi vite que nous le voudrions le rythme d'une vie régulière.

Pourtant des améliorations ont déjà été obtenues. En matière de transports ont été rétablies les lignes Auxerre-Toucy-Grandchamp, Auxerre-St-Florentin. Un train de messagerie circule tous les jours entre Laroche et Paris et vice-versa.

En matière d'électricité, la lumière est donnée quelques heures par jour. On peut espérer la recevoir sans interruption très prochainement.

Le service téléphonique fonctionne entre Auxerre et Joigny, Sens, Avallon, Vézelay, Quarré-les-Tombes, Guillon, Brossa, L'Isle-sur-Serein, etc...

La destruction à Mâcon

Duques plusieurs jours (1944), le droit venait que le pont de Saint-Laurent eût été évacué.

Nous nous y sommes, il est évident que dans ce cas, on ne peut pas dire que le pont ait été évacué. Il est évident que dans ce cas, on ne peut pas dire que le pont ait été évacué.

Il devait servir, en effet, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Avant lui, son aîné, le pont de Genève, s'était évacué avec les évacuations.

Il devait être évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont, évacué en quatre parties, quand tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Le pont de Genève était évacué, mais, comme tout est évacué, il devait servir à quelque chose. Il devait servir à quelque chose.

Attention !

Tous les GARAGES ont réquisitionnés.

En conséquence, nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

Nous les réquisitionnons en état de marche à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités, servant de dépôt à l'usage de nos unités.

EN CE JOUR DE LIBÉRATION...

Pensez aux Patriotes victimes de la Gestapo

L'oppression aux États-Unis, notre chère ville, en liberté et les « Stars de Mâcon » sans cesse dans l'ombre. C'est votre joie, votre satisfaction, mais pensez aussi aux patriotes français victimes de la Gestapo.

Beaucoup de patriotes de notre ville ont été arrêtés et ont subi les traitements infligés aux Allemands et des millions de Kollaborateurs.

Les factures les plus importantes, les plus onéreuses, les caisses les plus importantes ont été confiées à la main de collaborateurs. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

Le fait est que nous ne pouvons pas laisser nos patriotes sans aide. Nous devons persévérer car nous ne devons pas laisser nos patriotes sans aide.

A partir du mercredi 6 septembre

LE PETIT MACONNAIS

QUOTIDIEN
Organe des Forces Françaises de l'Intérieur
en Saône-et-Loire

paraîtra tous les matins

le réclamer à votre dépositaire de journaux

PRIX: 1 fr. 50

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, MACON, 1944

Dès aujourd'hui, nous mettons nos colonnes à la disposition des commerçants et industriels désirant faire de la publicité

S'adresser à
L'AVENIR PUBLICITÉ, rue Sigorgne, Mâcon

AVIS A LA POPULATION MACONNAISE

J'ai pris connaissance que des habitants de l'agglomération mâconnaise détiennent des marchandises et objets, etc., provenant notamment de la gare P. L. M., du port fluvial, Casernes, etc.

Lesdits objets et marchandises devront être déposés dans les 48 heures à la Caserne Puthaud, entrée - 5, rue de la Préfecture, à Mâcon.

Toute personne qui se soustrait à cet ordre sera déferée devant les tribunaux.

Des perquisitions seront faites. Le pillage est formellement interdit. Des exemplaires seront faits. Mâcon, le 4 septembre 1944.

Le Commissaire départemental à la Sécurité publique
de Saône-et-Loire
Signé : BIELLE.

Le 26 août 1944, des accrochages ont lieu dans la périphérie de Mâcon entre les Allemands et les FFI. Le 28 août, le pont ferroviaire de Genève est détruit par l'armée allemande et le 3 septembre, c'est au tour du pont routier de Saint-Laurent d'être dynamité, afin de couvrir la retraite de l'armée allemande. Le 4 septembre, à 6 heures du matin, 5500 résistants du régiment de Cluny et des FTP du Bois Clair entrent dans la ville désertée par les occupants et contrôlent les points stratégiques de l'agglomération. La population mâconnaise commence à pavoiser et à se rassembler pour fêter la Libération, mais une rumeur de l'arrivée d'une colonne de blindés allemands provoque de vives inquiétudes. Mais il s'agit des chars du 2^{ème} Régiment Algérien de Reconnaissance de la 1^{ère} Armée Française, qui entrent à 16h dans une ville, dont la population célèbre ses libérateurs. JCM

12 septembre 1944, la libération de Vesoul



Ce cliché pris le jour de la libération de Vesoul le 12 septembre 1944 montre l'arrivée des premiers chars américains dans la ville avec ici un tank destroyer devant le « Mercédès ». Le 12 septembre 1944, les premières troupes américaines, venant de Besançon, arrivent au cœur de Vesoul et, sans s'arrêter, poursuivent leur avance vers l'Est, avec très peu de FFI. Le gros de la troupe n'arrivera que dans la soirée et, plutôt que d'investir la Préfecture, organise un défilé à travers toute la ville. Michel Larcher (1922-2011) est photographe à Vesoul en 1944. Il combat dans le maquis de Theuley-les-Lavoncourt puis s'engage comme de nombreux résistants dans l'armée française pour la durée du conflit jusqu'en 1945. Il photographie ensuite toutes les étapes de la marche de la 2^{ème} DB jusqu'à Berlin. Peu de photographies témoignent de l'intensité des combats en Haute-Saône. Michel Larcher a pris de nombreux clichés de la libération de Vesoul. Les photos ont été données par Michel Larcher aux archives départementales dans les années 90, avec environ 600 épreuves qui ne sont qu'une infime partie des photos conservées au studio Larcher lors de sa fermeture définitive en 1988. DR

AD 70 28Fi240

Jean Gautheron [Nino], chef FTP, lors de la libération de Lons-le-Saunier, 9 septembre 1944



Sur cette photographie, prise à Lons-le-Saunier (Jura) le 9 septembre 1944, Jean Gautheron [Nino] parade assis à l'arrière de sa voiture, blessé, exhibant ses bandages, son fusil et le foulard rouge des Francs-Tireurs et Partisans. Son regard est grave. Le cliché se démarque des images martiales plus convenues de la Libération. La blessure, arborée comme un stigmate de la guérilla, souligne paradoxalement, par la position assise de *Nino*, une certaine vulnérabilité. Le 4 septembre 1944, il est grièvement blessé de plusieurs balles dans une embuscade tendue par des soldats allemands à Chamblay (Jura). Son chauffeur, Max Tisserand, est tué sous ses yeux tandis que son chef, Jean Muller [Allard], est achevé quelques mètres plus loin. CV

MRDB 980.734.01.03

Photographie des fêtes de la Libération de Belfort



Les combats pour libérer le Territoire de Belfort ont débuté le 14 novembre 1944. Tout le département est libre le 25 novembre au soir. Une première cérémonie a lieu le 26 novembre en présence du général Carpentier. Le 1^{er} décembre une seconde cérémonie est organisée en présence du général Devers commandant de la VII^e armée américaine et du général de Lattre commandant la 1^{ère} armée française. À la sortie du déjeuner en Préfecture, les généraux sont accueillis et remerciés par une jeune Belfortaine costumée en Alsacienne. Belfort cultive encore le souvenir de son appartenance à l'Alsace jusqu'en 1871 et de son esprit de résistance. *JCT*

AD 90 42 Fi 1/84 (fonds Pierre Kern)

V – Gérer l'urgence. Administration et ravitaillement (1944-1945)

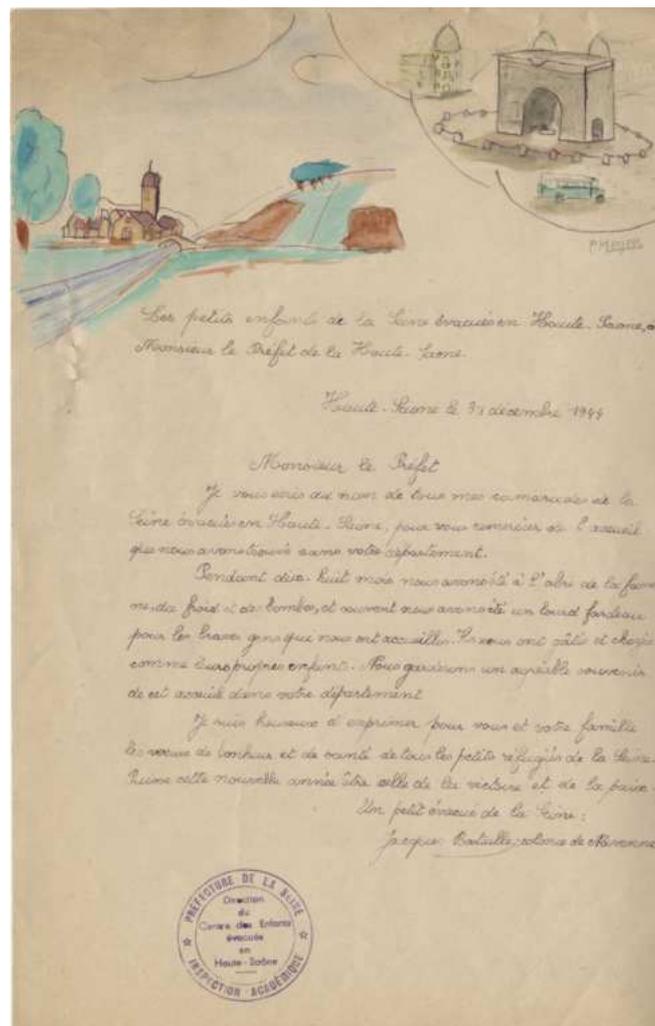
Affiche du commandant militaire FFI de la place de Besançon, Jean, septembre 1944



Cette affiche signée quelques jours avant la Libération par le commandant militaire FFI de Besançon, Jean Cornet, représente tous les symboles mêlés de la Résistance pensée comme un renouveau républicain : liseré tricolore, croix de Lorraine, « République française », « FFI ». Elle appelle chacun à maintenir, en dépit de l'état de guerre, une activité professionnelle nécessaire à la vie administrative et économique du pays. Elle représente également le retour à l'ordre républicain en rappelant le rôle des forces alliées et de la Résistance, et donnant de la visibilité aux autorités nouvelles. Le 8 septembre 1944, jour de la libération de Besançon, Jean Cornet, qui commande le secteur depuis le 15 juillet, est tué à Cromary (Haute-Saône).
CV

MRDB 980.705.01

Lettre de Jacques Bataille, enfant réfugié de la Seine, au préfet le 31 décembre 1944.

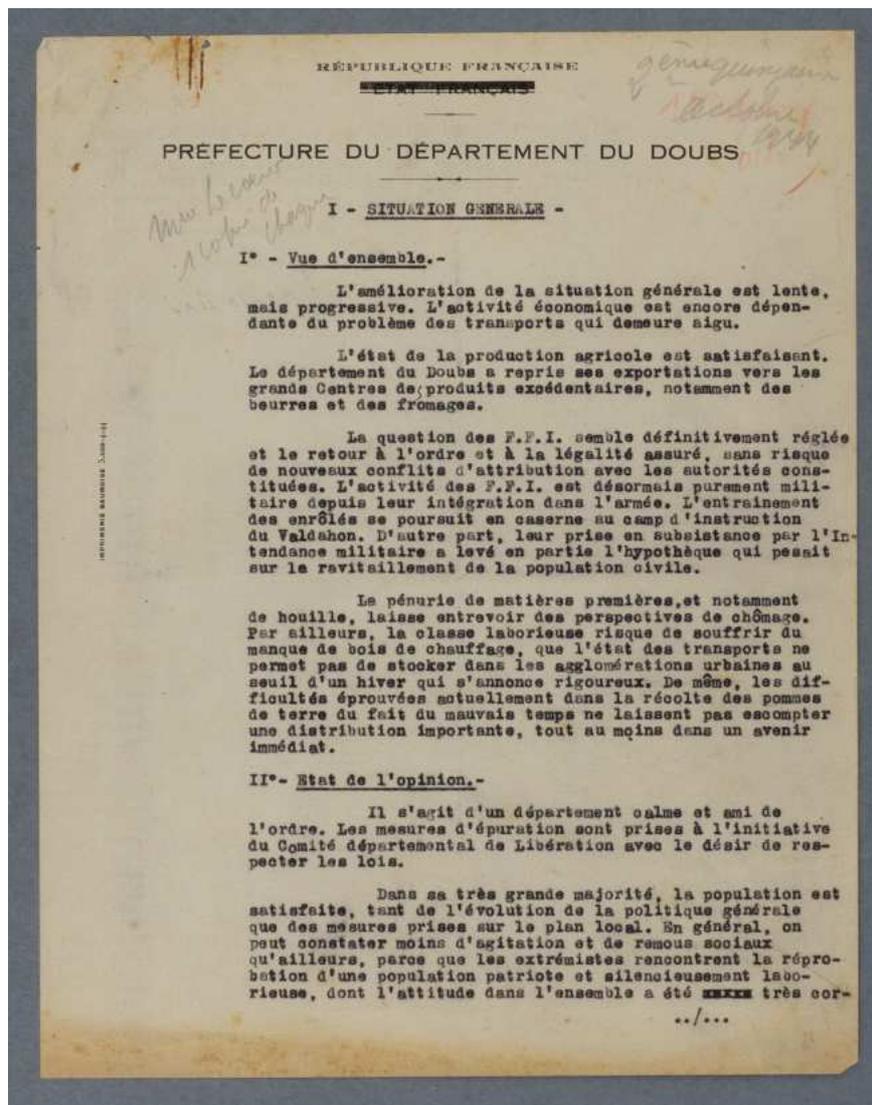


Cette lettre rédigée par Jacques Bataille au préfet de la Haute-Saône est l'un des rares documents directs de la période rédigé par des enfants. L'entête de la lettre rappelle, par deux aquarelles réalisées soigneusement par cet enfant, le rapprochement entre la capitale et les villages de Haute-Saône. Le contenu adresse ses bons vœux au préfet ainsi que des remerciements chaleureux pour l'accueil reçu en Haute-Saône.

Arrivés dans le département en juillet 1944 les 3000 enfants évacués de la Seine sont hébergés avec leurs instituteurs et institutrices dans différentes « colonies » dont celles de Navenne et de Noroy-le-Bourg. L'école ménagère de Boursières abrite aussi une partie de ces enfants. Ils bénéficient entre autres des dons de la Croix Rouge américaine. DR

AD 70 6W5

Extrait d'un rapport du préfet du Doubs concernant la situation générale du département, octobre 1944.

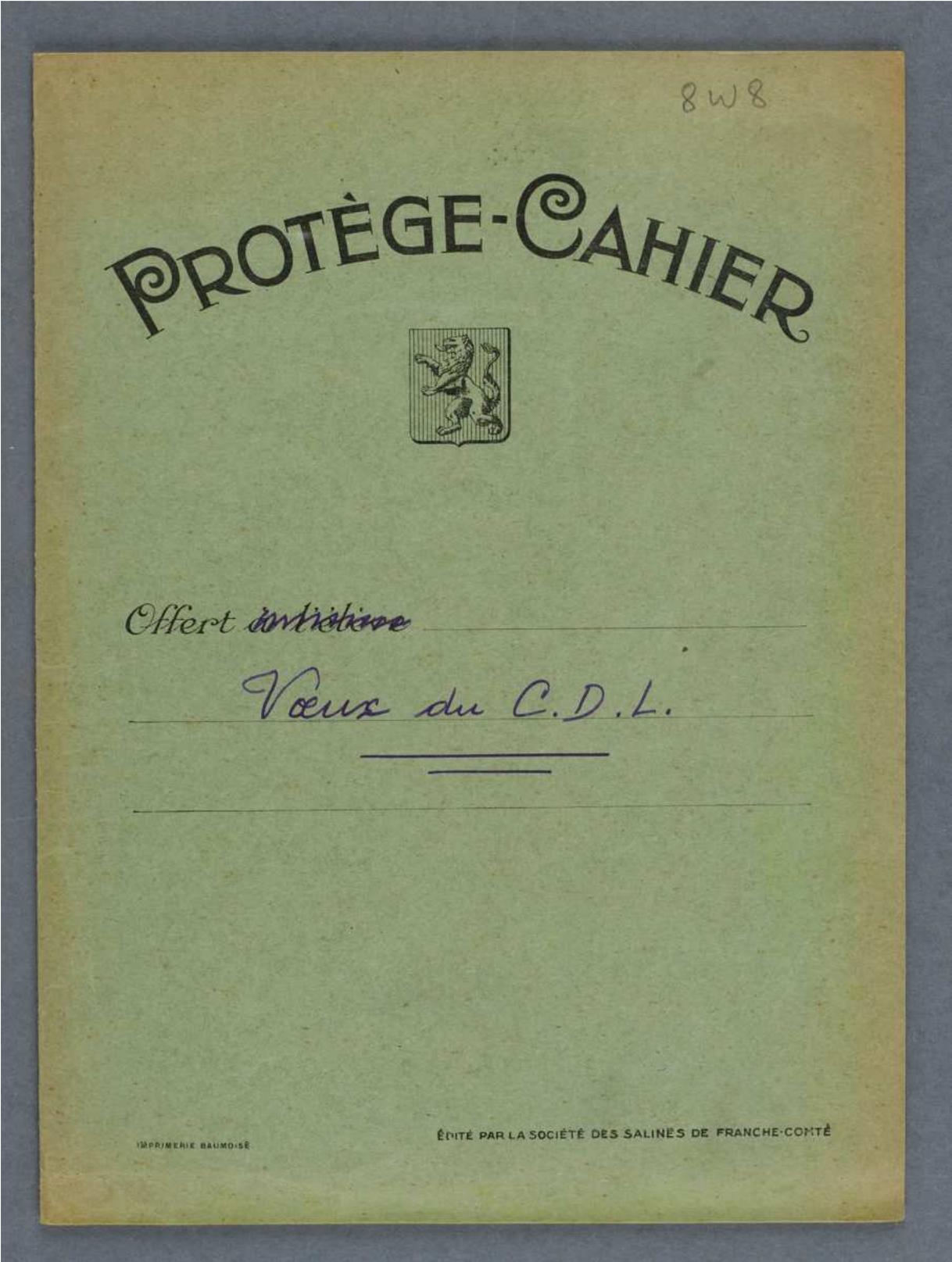


Les rapports mensuels des préfets contiennent toutes sortes de renseignements très instructifs concernant la vie des départements, et plus encore pendant la période de la Seconde guerre mondiale et de la Libération. Ce rapport d'octobre 1944 débute avec la situation générale du département du Doubs alors que le secteur de Montbéliard n'est pas encore libéré.

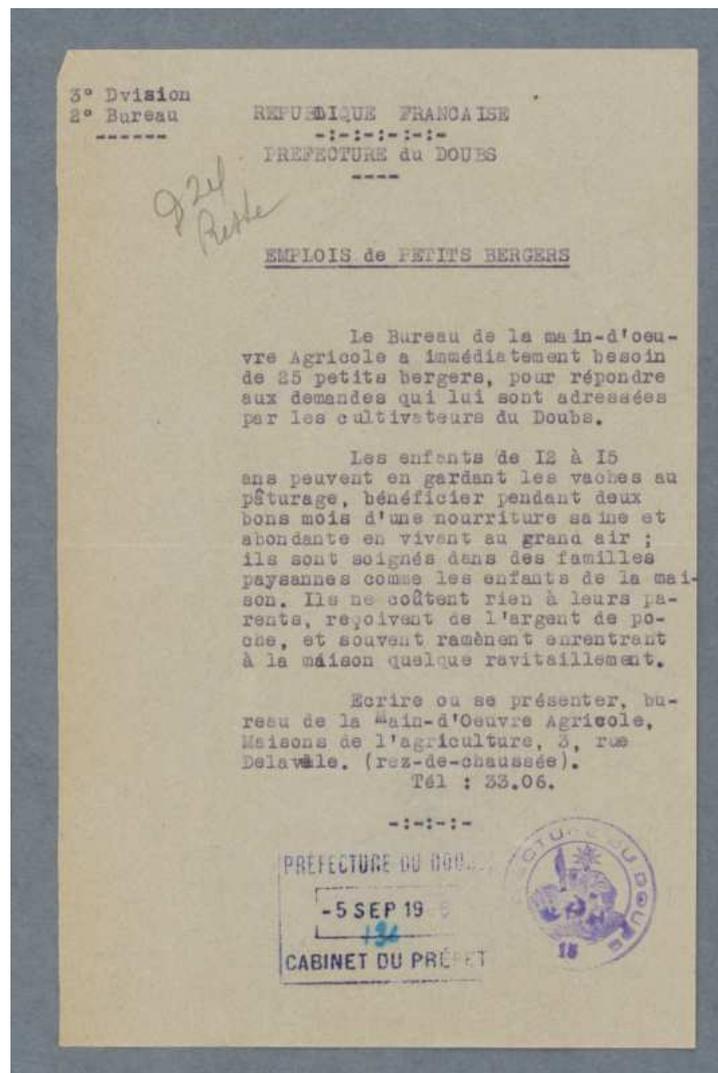
Parmi les éléments exposés, on notera l'intégration des FFI dans l'armée, ou la production agricole qui semble satisfaisante, ou la pénurie de matières premières et des soucis d'approvisionnement en bois de chauffage qui risquent de poser des problèmes à un certain nombre d'habitants pour passer l'hiver. L'opinion publique y est rapidement analysée : la population semble docile et prête à adhérer aux premières dispositions prises par le gouvernement provisoire. MCD

AD 25, 53W3

Début du cahier des vœux émis et suites données par le Comité départemental de libération du Doubs, septembre 1944- janvier 1945



Emplois de petits bergers proposés par le bureau de la main d'œuvre agricole, septembre 1945.



Après la guerre, la main-d'œuvre agricole fait encore défaut dans le Doubs comme dans la plupart des départements français. Par l'intermédiaire des services de la Préfecture, le bureau de la main d'œuvre agricole fait donc appel à des enfants pour des travaux faciles comme la garde des troupeaux de vaches, avant le retour des animaux dans les étables pour l'hiver. Les besoins en matière de ravitaillement sont encore très importants pour la population pendant toute l'année 1945 et au-delà. Aussi, cette demande est présentée comme une opportunité pour les familles. Le fait que ces enfants de 12 à 15 ans soient en âge d'aller à l'école, ne semble pas être la priorité des services de la Préfecture... Étant donné la situation générale, l'aide des enfants des familles paysannes aux différents travaux de la ferme pendant quelques mois de l'année reste tout à fait normale, il peut donc en être de même pour des enfants qui ne sont pas issus du milieu agricole. MCD

AD 25, 340W71

Affiche diffusée par la Préfecture du Territoire de Belfort le 24 mars 1945 sur la question du ravitaillement.

Préfecture du Territoire de Belfort

Ravitaillement de la Population

FRANÇAIS DU TERRITOIRE,

La 3^e colonne renaissance va répétant qu'il n'y a rien de changé. Les faits parlent d'eux-mêmes :

<p>SOUS la BOTTE ALLEMANDE</p> <p>Pain gris bluté à 98 % : 275 gr. (100 gr. à peine pendant les derniers mois d'occupation.)</p> <p>Matières grasses : 150 gr.</p> <p>Viande : 90 gr. par semaine.</p> <p>Pommes de terre : 2 ou 3 kg. par personne et 4 ou 5 litres des rutalagas.</p> <p>Café pur : 15 gr.</p> <p>Seront distribués très prochainement :</p> <p>Pâtes : pour les centres à suppléments nationaux et régionaux, 250 grammes.</p> <p>Confiture : 250 ou 300 grammes suivant les catégories.</p> <p>Vin : Travailleurs de force 1^{re} catégorie : 3 litres. " " " 2^e " : 4 litres. C. " " " : 3 litres. Autres catégories : 2 litres.</p> <p>Des interventions continuelles ont lieu pour tenter d'amener le vin du Midi. Si nous réussissons, nous aurons plus de 10 litres à distribuer et ce sera certainement du vin très supérieur à celui de Sologne-Loire.</p> <p>Œufs : 2 aux H., J2 et V.</p> <p>Légumes secs : 250 grammes en commençant par Belfort, aux consommateurs des localités à supplément.</p> <p>Saindoux : 100 grammes pour compléter la ration.</p> <p>Poisson : Plusieurs étangs seront vidés dans la semaine de Pâques. Tout le poisson sera vendu au marché afin de faire échoer au marché noir.</p> <p>Légumes : Malgré de très nombreuses difficultés, nous pourrions assurer, pour cette semaine à Belfort, un important arrivage de légumes de CHALON et d'AUXONNE.</p>	<p>APRÈS LA LIBÉRATION ET LA LIBERTÉ RETROUVÉE</p> <p>Pain blanc bluté à 85 % : 350 gr.</p> <p>Matières grasses : 200 à 250 gr. - 400 gr. en Janvier.</p> <p>Viande : 150 à 250 gr. par semaine (sauf cette semaine 90 gr.)</p> <p>Pommes de terre : 10 kg. par personne et beaucoup ne prennent pas leurs attributions. Distribution nouvelle de 15 kg. par personne.</p> <p>Café pur : nouvelle ration 75 gr.</p>
---	---

Il n'est pas, les Services du Ravitaillement sont intervenus à la fois dans le Midi et en Bretagne afin d'écarter des premières. Je ne suis pas seul, seule à Belfort, la semaine dernière pour défendre sur place les intérêts du Département. Jusqu'à ce jour, j'ai fait vendre tous les légumes au marché en raison du peu d'importance des arrivages. Mes efforts ont permis la vente aux détaillants tout en les ravitaillant que je réglemment strictement le principe des « dessous de table ».

Qu'il soit bien entendu également que tout ce qui est sur le marché est destiné à être vendu. Si, par hasard, certains marchands conservent des stocks, je les ferai saisir.

Le coton de viande sera très difficile à assurer dans les prochains mois. Le chapitre de Département est très réduit par suite des pillages allemands dont vous avez été victimes. La Haute-Saône commençaient à éprouver de grandes difficultés. Nous n'en sommes pas moins en mesure de viande la semaine dernière.

Sucre : Des camions partis le chercher dans les environs de Paris depuis dix jours ont dû ramener un chargement militaire pour nos alliés Américains. J'ai demandé à ceux-ci de nous donner du sucre en compensation et de renvoyer leurs camions sur Paris.

En attendant, je puis assurer une bonne partie aux familles (sans avoir pu obtenir la promesse formelle que le coton de laine d'écarter dernier sera assuré incessamment. Pour le chauffage, je comptais faire exploiter des forêts de nombreuses coupes de bois dans le Département. A cet effet, j'avais demandé 200 permis d'abattre qui n'ont pu être fournis par l'armée.

De plus, malgré tous les bons sentiments, l'habitation à Belfort est une tâche de drainage. L'approvisionnement dans une semaine, les approches ont payés 200 francs par jour, lorsque le précédent trimestre, ils payaient 100 francs par jour et, de plus, je leur fais un travail pour permettre d'avoir une partie de la semaine.

J'attends les premiers jours que la question de drainage international à se faire inscrire à l'ordre du jour.

Ravitaillement de cultivateurs est déjà, dans leur ensemble, donner aux cultivateurs leurs champs. Les fils de la nation de leur ouvrage, mais il est préférable de ne pas entreprendre de drainage sans avoir une instruction suffisante.

Ne pouvant assurer le chauffage du Département sur place, je suis intervenu auprès du Préfet de la Haute-Saône qui s'est chargé de principe et m'a assuré tout le bois dont il pourra disposer.

Et sera sans doute très insuffisant, c'est pourquoi je compte sur le drainage rapide de nos forêts.

Mes vœux sont communs, se trouvent déjà par une importante très nombre de fait local au Ravitaillement. Le deuxième volume d'œufs est également meilleur que le premier. J'ai fait appel à la bonne volonté et au patriotisme des cultivateurs. Le plupart ont répondu et m'ont fait la gratitude de tout le pays.

J'ai pu quelques réalisations d'autant plus d'autant que je m'occupe de toutes les questions de grande importance.

Si je suis le Directeur Départemental du Ravitaillement Général qui m'a été nommé par le Gouvernement, je tiens à rendre hommage à son collègue, le Commandant LUMET, qui se dispose sans compter.

Le Comité de Ravitaillement de C. D. L. qui s'occupe avec une haute compétence de tout ce qui concerne l'approvisionnement du Département, mérite aussi mes éloges.

Je suis sûr de vous dire que la production d'œufs est en situation normale. Quant pour seulement que la France n'ait à se dispenser de Janvier dernier que 1.200 millions pour son ravitaillement alors qu'il lui en avait fallu 45.000.

Qu'un usage aussi que d'écarter toutes les réserves et sans inattendues difficultés, sans pour la volonté de mettre sur pied une Armée de plus d'un million d'hommes dans le plus bref délai.

Vous m'avez vu : Les choses abstraites, la structure pour n.

Vous cherchiez sans cesse à apporter des améliorations dans tous les domaines. Aucune des difficultés actuelles ne vous résiste.

Je vous, et outre, j'attire, les délégations d'organismes constitués afin d'examiner avec elles tous les problèmes qui les intéressent.

Pour faire mon devoir de Français pendant les 4 ans d'occupation, je n'ai pas consulté la 3^e colonne. Je ne la consulterai pas plus aujourd'hui pour assurer le ravitaillement de la population du Territoire.

Si par hasard, ce dont je doute fort, elle réussissait à mettre sur pied une manifestation qui tendrait à discréditer le Gouvernement sous le prétexte trompeur d'obtenir un ravitaillement meilleur, je refuserai de recevoir toutes délégations et j'internerai les meneurs pour une durée indéterminée quel que soit le parti auquel ils appartiennent et aussi puissants soient-ils.

De plus, je différerai systématiquement l'examen des revendications qui ne seraient pas présentées sous la forme correcte et polie dont j'use moi-même tant à l'égard du plus humble ouvrier que du plus grand Chef.

Belfort, le 24 Mars 1945.

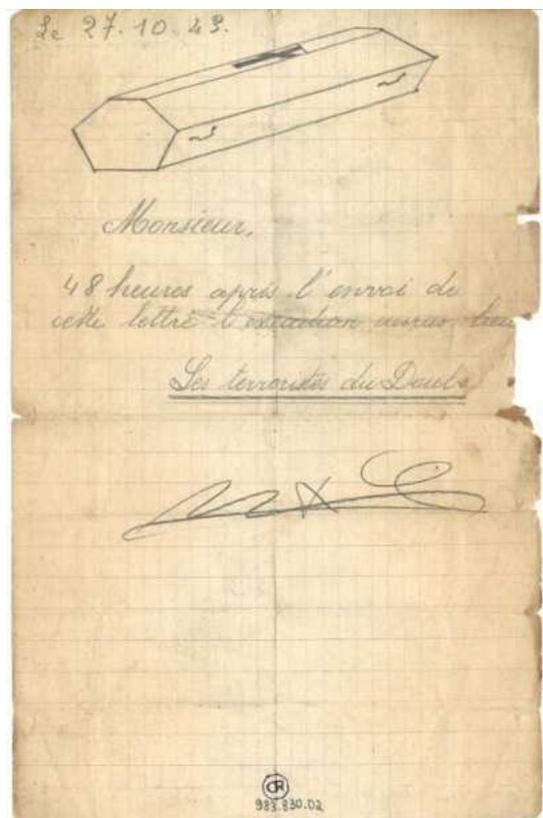
Le Préfet,
Signé : **LUCIEN LAUMET.**

Au printemps 1945, les pénuries alimentaires persistent et le rationnement est maintenu. Lucien Laumet, préfet du Territoire de Belfort, nommé dans la clandestinité le 1^{er} novembre 1944 afin de terminer la mise en place du CDL et réorganiser la préfecture, expose clairement la situation à ses compatriotes tout en tentant de les rassurer. L'approvisionnement de la population en denrées de première nécessité reste une préoccupation majeure. Il rejette les rumeurs complotistes d'une 5^{ème} colonne qui chercherait à discréditer le gouvernement provisoire et fait établir la liste des aliments disponibles, leur provenance et leur quantité par ayant droit dans ce nouveau contexte de « liberté retrouvée ». SB

AD 90 11f3

VI – Régénérer. Épuration et retour à l'ordre républicain (1943-1945)

Petits cercueils en bois, tracts et lettres de menace et photographie de femmes tondues (Doubs)

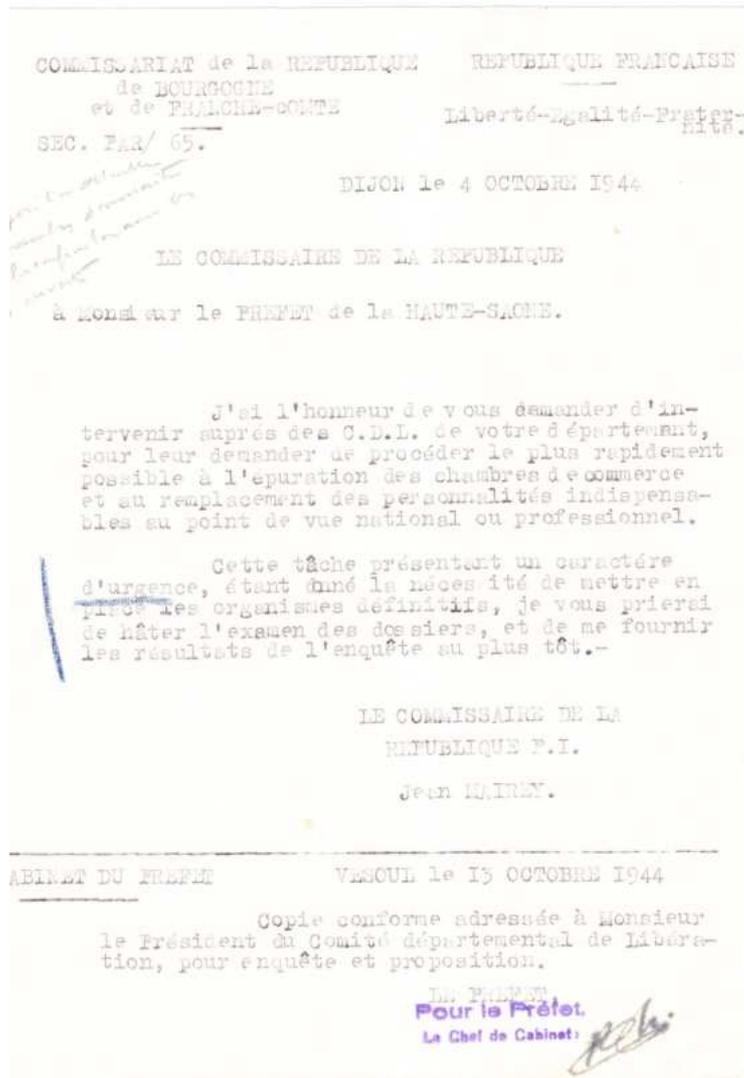




Pour la Résistance, l'idée de régénération et la lutte contre les collaborateurs représentent à la fois une priorité politique et un enjeu de sécurité. Sous l'Occupation et au moment de la Libération, outre les menaces diverses comme ces petits cercueils, l'épuration extra-judiciaire se traduit par des exécutions sommaires et des tontes de femmes. Environ 9100 personnes accusées ou soupçonnées de collaboration sont exécutées et 20000 femmes sont tondues. La justice légale est appliquée dès septembre 1944. Les tribunaux civils et militaires jugent les collaborateurs : 7055 condamnations à mort prononcées et 1700 exécutées, 44000 emprisonnements, 50000 privations de droits civiques (« indignité nationale »). Les dirigeants du gouvernement de Vichy, Pétain et Laval, sont jugés en 1945 devant la Haute Cour de Justice. CV

MRDB 974.294.32 / 983.893.01.02 / 976.447.18

Épuration des chambres de commerce, octobre 1944

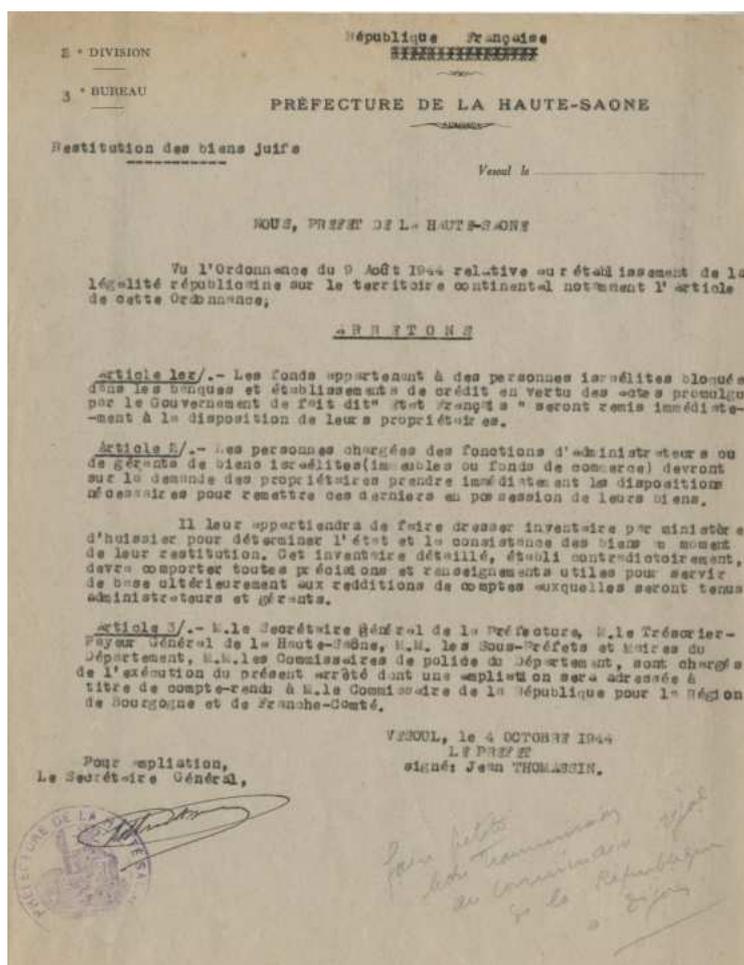


Le Commissaire de la République Jean Mairey (1907-1982) pour la région Bourgogne-Franche-Comté rappelle au préfet Thomassin dans ce courrier du 4 octobre 1944, l'urgence de procéder à l'épuration des chambres de commerce du département avec l'appui du Comité de Libération (CDL) dans le « remplacement des personnalités indispensables au pont de vue national ou professionnel ». L'épuration touche tous les domaines de la vie locale. Les historiens s'accordent désormais pour admettre qu'une épuration légale s'est conjointement déroulée en même temps qu'une épuration extra-judiciaire. Différentes formes de collaboration sont ciblées dont la collaboration économique avec l'ennemi. C'est dans ce cadre que les commissaires de la République sont chargés de remettre en marche l'économie du pays. Les Comités de Libération créés dans la clandestinité en 1943 reçoivent un statut légal par l'ordonnance du 21 avril 1944. Ils ont pour mission de seconder le préfet dans sa mission de restauration de l'ordre républicain en particulier dans le domaine de l'épuration.

DR

AD 70 30W12

La restitution des biens juifs



L'ordonnance du 9 août 1944 publiée par le GPRF et relative au rétablissement de la légalité républicaine a pour but de « libérer le pays de la réglementation d'inspiration ennemie qui l'étouffait, mais aussi de lui éviter le désordre juridique ou même l'incertitude ». L'article 2 consacre la nullité de la législation du régime de Vichy ce qui donne une assise stable à l'exercice du pouvoir du Gouvernement Provisoire dirigé par le général de Gaulle. L'article 3 cité dans ce document mentionne les actes constitutionnels annulés dont le statut des juifs qui comprend plusieurs lois publiées en 1940 et 1941. Ainsi, une des premières mesures du préfet résistant Jules Thomassin installé à Vesoul le 13 septembre 1944, est d'appliquer cette ordonnance. Son arrivée dans le département ne s'est pas faite sans réticences et il doit asseoir son autorité devant Eugène Falque représentant du mouvement Lorraine et le colonel Barthelet, commandant régional des FFI. Cet arrêté du préfet restitue aux juifs l'ensemble de leurs fonds et de leurs biens. Les autorités du département dont les maires et les commissaires de police sont chargés de l'exécution immédiate de cette mesure. DR

AD 70 216W23

Le maréchal Pétain quitte la préfecture de Belfort (août 1944)



Le 20 août 1944 le gouvernement de Vichy est déplacé vers l'Allemagne par les autorités allemandes. Le 21, le maréchal Pétain, Laval et les membres du gouvernement arrivent à Belfort. Pétain, qui se considère comme prisonnier des Allemands, ne souhaite pas résider à la préfecture avec Laval. Il est placé en résidence surveillée avec son épouse et son médecin au château de Louis Vieillard à Morvillars où il reste jusqu'au 7 septembre. De là tout le gouvernement est envoyé vers Sigmaringen. Cette courte période de présence du Maréchal et de ses hommes est marquée par le pillage de la Banque de France par la Milice et par d'autres exactions. *JCT*

AD 90 5 Ph 780

Éviter l'infiltration de traîtres à l'occasion du retour des prisonniers et déportés
Affiche du ministère de la Guerre et note de service sur le risque d'infiltration par des collaborateurs

8° Région Militaire
Etat-Major
5° Bureau
Antenne 067

Auxerre le 12/4/45
FD/MJ
Ex 1/4

Le Lieutenant Colonel DUMOND
Commandant le 5° Bureau
Etat-Major - 8° Région

N° 668
DG 52

Monsieur le Préfet de l'Yonne
à AUXERRE

Référence : N. de S. n° D0066 54/EMGG/5/51 du 19-3-45

Me référant à la note mentionnée ci-dessus émanant de l'E.M.G.G. en date du 19-3-45

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire établir de toute urgence, par les Maires des communes de votre département, la liste des individus suspects d'activité anti-nationale - membres d'un groupement pro-nazi : miliciens, P.F.F., L.V.P., R.N.P., Francistes ou autres, qui se sont enfuis en Allemagne lors de la libération du Territoire et qui sont susceptibles de rentrer en France à la faveur des Rapatriements de Prisonniers et Déportés.

Cette liste doit être transmise aux Centres Principaux d'accueil à la Frontière.

P.C. Le Chef de Bataillon LE CHARTRETTES
Commandant le 5° Bureau 067

Signalé

REGION 8°
5° BUREAU 067

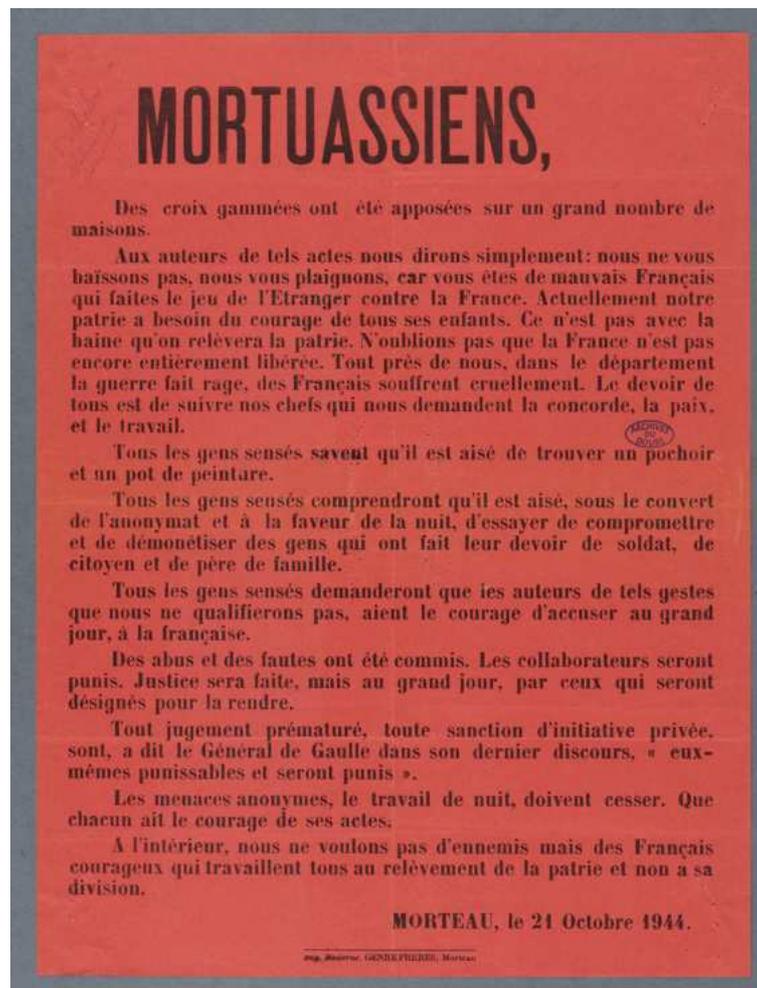
Destinataires :
M. le Préfet de l'Yonne (1 ex)
M. le Lt Colonel Cdt le 5° Bureau 8° Région (1 ex) à titre de C.R.
Archives (2 ex)



Au printemps et à l'été 1945, plus de 2 millions de personnes « prisonniers de guerre, travailleurs volontaires, jeunes du STO, malgré-nous, déportés politiques et raciaux » rentrent en France en quelques mois en provenance d'Allemagne. Face à cet afflux, le ministère de la Guerre redoute l'infiltration de traîtres et d'espions profitant de ce vaste transfert pour revenir en France en faisant oublier leurs actes. Parallèlement à la diffusion d'affiches demandant aux prisonniers et déportés d'être vigilants, une demande est envoyée aux préfets en avril 1945 pour qu'ils fassent établir une liste des miliciens, PPF, LVF, RNP, francistes susceptibles de revenir en France de cette manière. NV

AD 89, 1 W 321 / 32 Fi 50

Affiche répondant à l'apposition de croix gammées sur des maison de Morteau, 20-21 octobre 1944



Les débarquements de Normandie (6 juin 1944) et de Provence (15 août 1944) permettent raisonnablement d'espérer la fin de l'occupation du sol national. L'action des mouvements de résistance se fait plus visible mais on assiste aussi à la libération d'un esprit d'accusation voire de vengeance qui vise à anticiper la punition des traîtres et des collaborateurs. Parfois, c'est aussi l'occasion, pour certains de faire oublier leur passivité voire leur complicité avec l'occupant, et, probablement, pour d'autres, de régler des comptes plus personnels.

La nuit du 20 au 21 octobre 1944, un grand nombre de maisons et même l'Hôtel de Ville de Morteau sont couverts de croix gammées peintes, en signe de dénonciation de collusion avec l'ennemi. Une affiche, peut-être rédigée par l'administration municipale, est alors collée sur les bâtiments concernés en réponse à ces accusations. L'argumentaire semble assez mesuré, citant à la fois le général de Gaulle, la nécessaire justice à venir à l'encontre des collaborateurs, le refus de la vengeance populaire spontanée, le rejet de la dénonciation anonyme et met surtout en avant le courage collectif et l'esprit d'union. AL

AD 25 94W86

Le jugement d'un collaborateur par le tribunal FFI de Cruzille (71) pour dénonciation

Original de lettre -
Lenozan Saône et Loire

Mardi 27 Juin 1944

Monsieur voici quelque mats
pour vous dire qu'elles sont
les personnes qui vous tire
de sus à Lenozan
Parti Communiste : Pain Maurice :
Maronnat Adrien : Maronnat
Marie : Petitgonnet Paul :
Gugonnet Lucien : Petitgonnet Paul
Gugonnet Jean-Marie :
Ravittateur du Magnus :
Lousot Jean-Marie : Luthion
Pierre : Lacheize Michel :
Mainyret Jules : Charvet Michel :
Morel Eugène : Desroches
Madeleine : Desroches Charles :
Petitgonnet Claude : Petitgonnet
Maurice : Bonnamour René :
Bouvier Raymond : Bouvier
André : Bouvier Jean

Moizat Charles : Lacheize Tony :
Rigot Georges : Guyochon Jean :
Lafai Louis : Bonain Étienne :
Péty : Bouget Juliette : Bonnet
Jacques : Marpaud Michel :
Monsieur le commandant Veuillez
recevoir mes salutations
Cordialement

P.S. Toute s'est personnes serait bien dans
l'autre monde

A l'audience publique du 13 août 1944 tenue par le Tribunal des F.F.I. de Saône & Loire composé par le Commandant GUILLAUME Président, le Capitaine MEME et le Capitaine ROGER juges titulaires entre d'une part le Capitaine FELIX, faisant fonctions de Commissaire du Gouvernement demandeur, et d'autre part le nommé PETITGONNET Féréol né le 13 juin 1915 à Senozan (S & L) de feu Marius et de Bonnetain Marthe cultivateurs demeurant à Senozan, se disant jamais condamné, Détenu comparant prévenu de dénonciations de patriotes français à l'ennemi et haute trahison, à l'appel de la cause M. le Commissaire du Gouvernement a exposé qu'il a fait comparaître le détenu sus-nommé sous l'inculpation ci-dessus indiquée.

Lecture a été donnée à l'inculpé des procès-verbaux dressés contre lui par le Commissaire CLAYETTE, il a été ensuite interrogé, puis le Ministère public a résumé l'affaire et requis contre l'inculpé l'application de la peine de mort.

Le Tribunal après en avoir délibéré conformément à la loi a statué en ces termes,

ATTENDU qu'il est constant que l'inculpé cité par M. le Commissaire du Gouvernement par devant le Tribunal des F.F.I. de Saône & Loire pour avoir en juin 1944 écrit une lettre à la Kommandantur de Mâcon dans laquelle il dénonçait aux autorités allemandes 31 personnes habitant Senozan comme appartenant au parti communiste ou ravitaillant le maquis,

Présisant d'autre part que les personnes désignées avaient tiré sur des soldats allemands,

ATTENDU que cette lettre a heureusement pu être interceptée en temps utile,

ATTENDU que l'agissement de PETITGONNET constitue le crime de haute trahison, que celui-ci reconnaît du reste avoir adressé cette lettre pour assouvir une vengeance personnelle,

ATTENDU que la tentative de crime est punie comme le crime lui-même,

Par ces motifs, le Tribunal déclare l'inculpé coupable du crime qui lui est reproché et en réparation le condamne à la peine de mort.

Dit qu'il sera procédé immédiatement à son exécution par fusillade.

Le tout en application de l'article 236 du Code de Justice militaire.

En foi de quoi le présent jugement a été signé par M. le Président du Tribunal des FFI de S & L et M. le Commissaire du Gouvernement.

Le tribunal départemental FFI a été créé par Claude Rochat assisté de deux juges professionnels (Moch et Martzlof) en juillet 1944 au château de Cruzille (71) pour éviter les règlements de comptes expéditifs. Les procès étaient présidés par Claude Rochat, accompagné de deux juges faisant partie des hauts responsables de la Résistance. En l'absence d'avocat, c'est le commissaire du Gouvernement qui était chargé d'établir des circonstances atténuantes. Le tribunal va fonctionner jusqu'à la mise en place de la Cour de justice et de la Chambre civique décrétées en août 1944. Sur 300 affaires présentées, la moitié est retenue pour jugement, dont une cinquantaine de condamnations dont une vingtaine à la peine de mort par fusillade. Ici, l'affaire Petitgonnet illustre les jugements rendus par le Tribunal FFI pour dénonciation. JCM

AD 71 23J15

Procédure la Cour de Justice : dossier, octobre-décembre 1944

Procédure devant la Chambre civique du Doubs : témoignage à charge, octobre 1944

En juin 1944, dans toute la France, une cour de justice est instituée auprès de chaque cours d'appel. Constituées de sections départementales présidées par un magistrat professionnel, elles sont chargées de juger les faits de collaboration. Elles cesseront définitivement leurs activités en 1950. Avec la création du crime d'indignité nationale, qui sanctionne des faits de collaboration mineurs et ne prévoit que des peines de déchéance (privation des droits civiques, destitution, dégradation, interdiction de séjour, etc.), des chambres civiques, également départementales, sont créées au sein des cours de justice pour juger ces faits.

Cour de Justice

989 du Parquet
109 de l'instruction
du Greffe
M. Charlier Secrétaire

COUR D'APPEL
de BESANÇON

ANNÉE 19 44

Juge d'Instruction
M. Maire-Scibée

TRIBUNAL
de PONTARÉIER *n° 116*

PROCÉDURE
CONTRE

NOM	AGE	PROFESSION	DOMICILE
<u>Carlassac</u> <i>Choseline</i>	46 ans	meunier	Pontarlier 2573 St Etienne

Prévenu de *attentat à la sûreté extérieure de l'État (temps de guerre)*

Lieu et date du délit *Pontarlier 1944*

Requisitoire introductif le *17-10-44*

ACTES D'INFORMATION

MANDATS

- de comparution, le
- de dépôt, le *17-10-44*
- d'arrêt, le

Procès-verbal de comparution *17-10-44*

Procès-verbal de prison *M. Charlier*

Procès-verbal d'interpellation *17-11-44*

Procès-verbal de bulletin N° 2, le *17-10-44*

Procès-verbal de licenciement, le *17-10-44*

Procès-verbal pénal, le

Procès-verbal de réquisition, le *17-11-44*

Procès-verbal de chambre des Mises, le

Procès-verbal de Tribunal Correctionnel, le

Procès-verbal de la Cour de Justice, du département du Doubs, le

Procès-verbal de non-lieu, le

TÉMOINS

M. Kalod

M. Stodal

La Cour de Justice *15 DEC 1944*

*Plus de Réclusion
30 ans Interdiction de séjour
Confiscation - Indignité Nationale*

Antécédents du

Date et dispositif du jugement.

ACTES DU PARQUET

Citation en appel à prison le *5 DECE 1944*

Citation en appel à terrain le *5 DECE 1944*

Audience des 15 Décembre 1944

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

N° 34/4

Objet: Déclaration de
M. ROUX René, 44 ans
entrepreneur-électricien,
dt. 43 Gde Rue à Besançon.

Affaires: c/M.BAS Roger

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL

L'an mil neuf cent quarante quatre

le dix Octobre

Nous, BLANCHELAND Raymond

Commissaire de Police Principal, Chef du Service Départemental des Renseignements Généraux du Doubs
en résidence à BESANCON Officier de

Police judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

Poursuivant notre enquête concernant M.BAS Roger
membre du P.P.F.

Entendons :

M. ROUX René, Emile, entrepreneur-électricien,
né le 13 Janvier 1904 à Montbéliard (Doubs), demeurant à Besançon, 43 Grande Rue,

qui déclare :

Je connais M.BAS comme voisin ayant demeuré dans sa maison. Je sais qu'il faisait partie du P.P.F. Il a gagné énormément d'argent en travaillant pour les allemands. Il ne se cachait pas pour dire: "Vous qui manquez de tout, vous n'avez qu'à collaborer, vous ne manquerez de rien". Son fils était employé à la Librairie Allemande pour vendre des journaux de propagande nazis. Je ne crois pas, vu son état de mutilé qu'il ait été obligé de travailler pour les allemands; s'il a travaillé c'est très bénévolement et pour son intérêt.

Lecture faite persiste et signe.

Jey



Le Commissaire Principal Chef du Service
Départemental des Renseignements Généraux
du Doubs

Blancheland

Les deux documents présentés ici montrent que l'échelle de gravité des fautes adoptée à la Libération ne nous paraît pas toujours aussi évidente aujourd'hui. Ainsi une femme, profitant des ménages faits à la *Kommandantur* pour dénoncer les propos anti-allemands de sa voisine avec qui elle est en conflit, est jugée par la section du Doubs de la Cour de justice et est passible de peine très lourdes (7 ans de réclusion, 20 ans d'interdiction de séjour, à la confiscation de tous ses biens et à l'indignité nationale), alors qu'un homme adhérant à un parti fasciste (PPF), tenant publiquement des propos pro-allemands et travaillant volontairement pour l'occupant est déférée devant la chambre civique et uniquement condamné à l'indignité nationale à vie et à la confiscation d'un tiers de ses biens. AL

AD 25 342W1 et 1464W20

Malgré l'épuration légale, le lynchage de Jacques Marsac à Dijon, février 1945



La décision de la Cour de justice d'ajourner le procès de Marsac jusqu'à la fin de la guerre a incité plusieurs organisations issues de la Résistance à organiser un meeting place de la Libération à Dijon. Le 15 février 1945, les orateurs, tout en appelant au calme la foule estimée à plus de vingt mille personnes, rappellent que Marsac est responsable de plusieurs centaines d'arrestations de patriotes en particulier communistes. La foule se rend à la prison et prend celle-ci d'assaut. Marsac, extrait de sa cellule, est lynché et pendu. *DV*

AD 21 6 J 288

Affiche annonçant la composition de la nouvelle municipalité de Sens et mise en place de cette municipalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SENS

Conformément aux Instructions de la Commission des Comités de Libération en date du 11 Avril 1944, le Comité Urbain de Libération, dans sa lettre en date du 31 Août 1944 adressée au Président du Comité Départemental de Libération désire voir la composition de la Municipalité Provisoire de la Ville de Sens fixée comme suit :

Mouvements de Résistance

<i>Front National</i>	COURTIS Maxime, Maire , Ingénieur en Chef honoraire des Ponts-et-Chaussées.
—	ROY Gaston, Adjoint , Ingénieur.
—	MERCAN Henri, Ingénieur T. P. E.
—	ROUZEAU Maurice, Instituteur.
<i>Libération</i>	PORTERET André, Adjoint , Agent général d'Assurances.
<i>C. G. T.</i>	WELCHE Henri, gérant de commerce.
—	JEANNOT René, forgeron.
<i>Union des Femmes Françaises</i>	Madame FOURREY, sans profession.
<i>Forces Françaises Combattantes</i>	ALEXANDRE Clotaire, entrepreneur de travaux publics.

Tendances Politiques, Philosophiques et Religieuses

<i>Droite de Droite</i>	Docteur BONNECAZE, Chirurgien.
—	COLOMBET Henri, ancien Commissaire-priseur.
<i>Radiocaux Socialistes</i>	Madame GUIMARD, Institutrice retraitée.
<i>S. F. 7. 0.</i>	SABAT Emile, Adjoint , Secrétaire de Mairie retraité.
—	MARNOT, Directeur d'école en retraite.
<i>Communistes</i>	COLSON Maurice, Adjoint , boucher.
—	KERLEU Henri, employé de la Ville de Paris.
<i>Catholiques</i>	Chanoine VABOIS.
<i>Protestants</i>	Pasteur DHOUAILLY.
<i>Libres-Penseurs</i>	MICHELERNE, Instituteur retraité.

Prisonniers : GAMBUN Ludovic, Clerc de notaire.

Activités Economiques

<i>Commerçants</i>	RABIER, Épicier.
<i>Industriels</i>	PERROT Gaston, Minotier.
<i>Agriculture</i>	FOSSÉ, Vétérinaire.

A titre symbolique, pour rendre hommage à leurs sentiments patriotiques :

LAZARE-BERTRAND, Architecte.
VERNIS, Industriel.
MADER Jean, Artisan.
RAGOT André, Docteur en Médecine.

A l'unanimité, le Comité Urbain de Libération avait adopté la motion suivante :
Monsieur LAZARE-BERTRAND reprendra, s'il le désire, la fonction de Maire provisoire de la Ville de Sens à son retour de captivité en remplacement de Monsieur COURTIS qui accepte.

Le Préfet de l'Yonne, par arrêté en date du 1^{er} Septembre 1944, a ratifié intégralement choix et motion du Comité Urbain de Libération.

Le Comité Urbain de Libération.

<i>Front National</i>	ROY Gaston, MERCAN Henri, COUDERC Pierre.
<i>Libération</i>	FILLION Maurice.
<i>C. G. T.</i>	JEANNOT René, ROUZEAU Maurice.
<i>U. F. F.</i>	Madame ANSMANT.
<i>F. F. C.</i>	CALLAUD René.
<i>Tendances Politiques</i>	LAFORST Robert.
—	COLSON Maurice.
—	Madame GUIMARD.
—	PORTERET André.

Imprimerie Artistique R. CHEVILLON, Sens



Le GPRF veut que soit mise en place une administration française nommée par ses représentants dès qu'un territoire est libéré. À Sens, dix jours après la libération de la ville le 21 août 1944, le comité de libération propose au CDL une liste de 27 noms dont ceux de deux femmes ; la diversité des profils reproduit en partie celle des membres du CNR en termes de mouvements de Résistance, d'opinions politique et religieuse, de secteurs économiques... Seul le préfet, nommé par le GPRF, peut toutefois donner une existence légale à cette municipalité, ce qu'il fait le 1^{er} septembre 1944 avant de l'installer en grande pompe le 10 septembre dans la salle du Conseil, devant le buste de Marianne et les drapeaux français et alliés. NV

AM Sens, 4 H 104 / 40 Fi 1

Carte d'électeur de Madame Renimel Eugénie

Quand la Seconde Guerre mondiale éclate, les femmes françaises n'ont toujours pas obtenu le droit de vote. Le Sénat s'oppose toujours aux propositions de loi de l'Assemblée nationale proposant le droit au vote des femmes. C'est en juin 1942 que le général de Gaulle se prononce en faveur du vote féminin et déclare : « *une fois l'ennemi chassé du territoire, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée nationale qui décidera souverainement des destinées du pays.* » C'est en 1944, après de nombreux débats, que l'ordonnance du 21 avril sur l'organisation des pouvoirs publics après la Libération prévoit dans son article 17 que « *les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes* ». Dès les élections municipales d'avril-mai 1945, elles sont nombreuses à se rendre aux urnes.

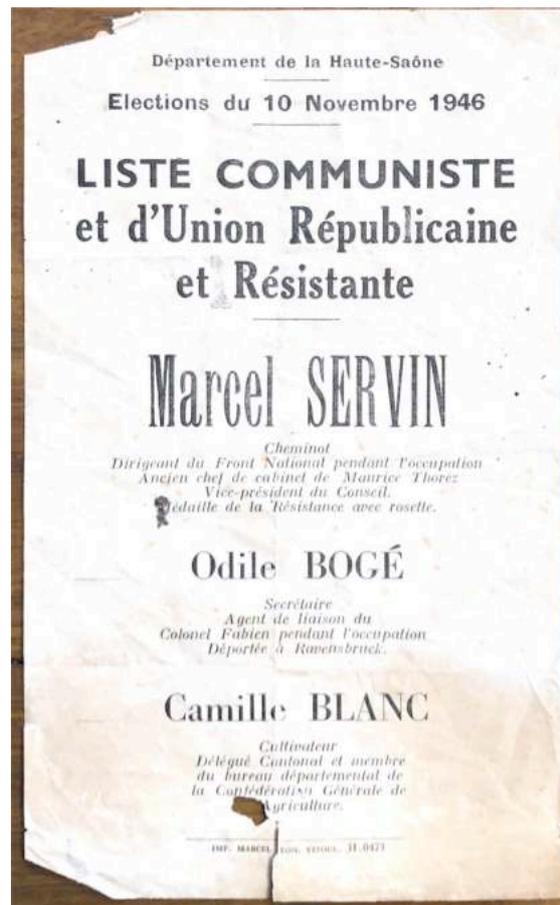


LIEU DE VOTE		Mairie		RAVEAU	
Nom :		Renimel			
Prénoms :		Eugénie			
Profession :		fem. de chambre			
Date de naissance :		1910			
Lieu de naissance :					
Domicile :		Mouchy		RAVEAU	
Numéro de l'inscription sur la liste électorale :		370			
SCRUTINS					
23 SEPT 1945		21 OCT 1945		Le 30 _____ 1945.	
1		4		LE MAIRE :	
2		5		Noyent	
3		6		SIGNATURE DE L'ÉLECTEUR :	

Cette carte électorale appartient à Eugénie Renimel, femme de chambre au château de Mouchy, commune de Raveau, au service du comte de Rumford. Elle vote à l'occasion des élections cantonales du 23 septembre 1945 pour élire des conseillers généraux puis aux scrutins nationaux des élections législatives du 21 octobre 1945 (dans le département de la Nièvre, quatre députés sont à élire) et au référendum du 21 octobre 1945 pour se prononcer sur le maintien ou le rejet des institutions de la III^e République, ainsi que sur l'organisation des pouvoirs provisoires. C'est un moment important pour la refondation démocratique. MB et MF

AD 58 1J793

Bulletin de vote des élections législatives du 10 novembre 1946



Ce bulletin de vote illustre le rôle prépondérant du parti communiste dans les mouvements de résistance. Marcel Servin ancien chef de cabinet du ministre Maurice Thorez est élu député de la Haute-Saône, il obtient alors 25 270 voix soit 24,9 % des suffrages exprimés. A ses côtés on retrouve Camille Blanc, membre de la Confédération générale de l'Agriculture et surtout Odile Bogé, décédée en 2018, résistante et déportée qui a témoigné durant de nombreuses années dans les établissements scolaires du département. Les élections législatives qui se déroulent le 10 novembre 1946 sont les premières de la IV^e République nouvellement instaurée. Elles sont marquées par une victoire sans précédent du parti communiste qui obtient 28,3 % des suffrages exprimés et enregistre le meilleur score de son histoire avec 182 sièges à l'Assemblée nationale. Malgré la place prépondérante des 3 partis dominants, à savoir le MRP, la SFIO et le parti communiste, les groupes parlementaires ont tendance à se multiplier avec une opposition de plus en plus hétéroclite. Il y a alors seulement 6,8% de femmes députées. DR

AD 70 Collection particulière (Odile Bogé)

VII – La guerre n'est pas finie (été 1944-1945)

Les représailles de la Milice à Mâcon (71) le 28 juin 1944

PREFECTURE DE SAONE-&-LOIRE
Cabinet du Préfet
5 Juillet 1944.

LE PREFET DE SAONE & LOIRE
à Monsieur le CHEF DU GOUVERNEMENT
Ministre de l'INTERIEUR
Cabinet du Ministre

VICHY

OBJET : Assassinat de sept personnes à MACON le 28 Juin 1944 par des Miliciens en uniforme -

J'ai l'honneur de vous rendre compte des incidents extrêmement graves qui se sont déroulés à Mâcon dans l'après-midi du 28 Juin 1944 : sept personnes ont été assassinées par des Miliciens en uniforme dans des conditions particulièrement odieuses ; voici l'exposé succinct des faits :

Vers 14 h.30, 4 Miliciens se sont présentés à la Préfecture et ont demandé à M. PAPET Raymond, Pupille de la Nation, 34 ans, marié, 5 enfants (l'aîné est âgé de 10 ans 1/2), Chef de Bureau de mon Cabinet, de les accompagner ; ce fonctionnaire a été abattu quelques instants après à 100 mètres de la Préfecture d'un coup de feu dans la nuque.

Vers 14 h.30, M. BOUQUET, ancien Capitaine, prisonnier de guerre rapatrié, Chef du Centre Démobilisateur de Mâcon, 45 ans, marié, a été abattu à son bureau d'une rafale de mitraillette par trois Miliciens.

Vers 15 heures, M. SOURIEAU François, Léonard, prisonnier de guerre rapatrié, 28 ans, célibataire, étudiant, a été abattu à l'étude de son père par trois Miliciens. Les meurtriers avaient demandé à parler au père de la victime, notaire à Mâcon ; ce dernier étant absent, ils ont tué le fils.

Vers 15 heures, M. DICK Effime, 46 ans, de confession israélite, de nationalité française, artisan chaudronnier, a été abattu à son domicile par trois Miliciens.

Vers 15 heures 15, M. BOUVET Jean, 52 ans, professeur d'histoire et d'anglais au Collège Moderne de garçons à Mâcon, marié, deux enfants, a été tué à son domicile par trois Miliciens.

Vers 18 heures, 30, deux jeunes gens âgés de 20 ans environ, ont été arrêtés sur un quai de Mâcon et emmenés près de St-Laurent-les-Mâcon (Ain) où ils ont été tués à coups de mitraillette. Il s'agit de deux élèves de l'Ecole Pratique de Métiers de CLUNY (Saône-et-Loire), les nommés RIGOLLET et JOSSEMAND.

En outre, vers 16 heures, 30, le magasin de photographie exploité par Mme GUIRAUDET, qui serait d'origine juive, a été dévalisé et saccagé par une quinzaine de Miliciens. Des Miliciens auraient recherché auparavant M. GUIRAUDET, Ingénieur aux Ponts-et-Chaussées à Mâcon, qui était absent.

Vers 17 h.30, l'appartement de M. CHARTIER Louis, Président de la Chambre Syndicale de la Métallurgie, Inspecteur Régional de l'Enseignement Technique, industriel à Mâcon a été dévalisé et saccagé par six Miliciens environ. M. CHARTIER qui était absent, aurait été recherché auparavant par des Miliciens.

MM. PAPET, BOUQUET, SOURIEAU et BOUVET étaient très honorablement connus à Mâcon. A ma connaissance et dans l'opinion publique, ils n'exerçaient actuellement aucune activité politique.

M. PAPET, fonctionnaire brillant et très consciencieux, jouissait de l'estime générale ; il fut le collaborateur, comme Chef de Bureau du Cabinet, de MM. BOUET, actuellement Conseiller d'Etat, BRUN, Préfet Régional à Clermont-Ferrand, DEMANGE, Préfet de Seine-et-Marne, et le Chef de Cabinet de M. HONTEBEYRIE, Préfet Régional à Montpellier, mes prédécesseurs.

Le Capitaine BOUQUET, Prisonnier rapatrié, décoré de la Croix de Guerre 1939-1940, était également très estimé à Mâcon et jouissait d'une grande popularité parmi les prisonniers rapatriés.

La famille SOURIEAU compte parmi les plus honorables de Mâcon ; le fils, victime de l'attentat allait soutenir prochainement sa thèse de doctorat en droit ; ancien combattant de Narvik, il était décoré de la Croix de Guerre 1939-1940.

M. BOUVET, ancien Conseiller Municipal de Mâcon, ancien candidat aux Elections Législatives dans la circonscription de Mâcon, avait été un militant S.F.I.O., il était réputé anti-communiste. Esprit pondéré, il avait toujours préconisé la concorde sociale. Depuis la guerre, il avait cessé toute activité politique mais avait conservé un grand prestige dans le monde ouvrier. A ma connaissance, depuis l'armistice, il a toujours fait montre de loyauté contre le Gouvernement et à ce sujet, je peux signaler que le 29 Février 1944, il surprenait un élève cachant dans son livre un tract subversif et le signalait aussitôt à l'Administration Collégiale.

M. DICK était loin de jouir d'une aussi parfaite considération, ayant eu quelques démêlés avec la Justice ; mais il ne s'était fait remarquer par aucune activité politique.

...

MM. GUIRAUDET et CHARTIER sont aussi très estimés à Mâcon, ce dernier surtout en raison de sa qualité de Président de la Chambre Syndicale de la Métallurgie de Mâcon ; il y a lieu de signaler que M. CHARTIER avait fait l'objet d'une arrestation antérieure par la Milice. Par crainte de compromission, il avait fait enfouir des armes parachutées. Déféré au Parquet de Lyon et placé sous mandat de dépôt, il fut mis en liberté provisoire quelques jours après.

J'ai tenu courant M. le Préfet Régional au fur et à mesure du déroulement de ces graves incidents, lui demandant une intervention rapide auprès de vous, à seule fin de faire cesser ce carnage. M. le Préfet Régional, convoquait aussitôt le Délégué Régional de la Milice pendant que moi-même j'entrais en rapport avec M. CLAVIER, Chef départemental de la Milice de Saône-et-Loire ; celui-ci me déclarait prendre l'entière responsabilité de cette affaire, ayant établi lui-même la liste des victimes qui comportait dix noms ; il ajoutait que si à la suite de ces événements, des fonctionnaires venaient à quitter leur poste, leur femme, leurs enfants seraient abattus et leur maison saccagée et incendiée.

Vers la fin de l'après-midi, M. le Préfet Régional m'informait que M. le Chef Régional de la Milice avait donné l'ordre à M. CLAVIER de cesser immédiatement ces actions de représailles. J'informais aussitôt M. le Préfet Régional que si des sanctions graves et exemplaires n'étaient pas prises immédiatement contre les coupables, je ne pouvais que me démettre de mes fonctions, voulant par là ne pas associer le Gouvernement à une mesure qui attentait aussi gravement à la conscience humaine.

Ces actes de terrorisme ont été perpétrés par une dizaine de Miliciens, dont quelques-uns originaires de Mâcon, et reconnus, soit par des membres des familles des victimes, soit par la population. En même temps que ces attentats terrorisaient la population, ils produisaient une profonde indignation ; en quelques heures l'unanimité s'est faite dans l'opinion publique à Mâcon et dans le département, non seulement contre la Milice, mais aussi contre le Gouvernement, et il n'est pas exagéré de dire que ces crimes ont rejailli sur la mémoire de M. Philippe HENRIOT, lui-même.

Devant l'effervescence toujours grandissante, j'ai cru bon de divulguer verbalement ma détermination de me démettre de mes fonctions, afin de marquer la réprobation du Gouvernement à l'égard de tels procédés ; l'annonce de cette décision a été accueillie très favorablement et a produit une détente certaine dans la population.

Celle-ci se refuse encore à croire que les Pouvoirs Publics toléreront de pareils actes et elle attend

...

impatiemment les sanctions légales contre les meurtriers. Si ces sanctions n'étaient pas appliquées rapidement et si les coupables n'étaient pas traités en criminels de droit commun, il est à craindre que des actes de vengeance collectifs ne se produisent à bref délai.

Les cortèges de 1.500 à 2.000 personnes environ (la ville de Mâcon compte 24.000 habitants) qui suivaient chaque cercueil des victimes témoignent de cette atmosphère particulièrement tendue.

Conscient de cet état d'esprit, je me suis personnellement rendu le 2 Juillet auprès de M. le Commandant de BERNONVILLE, Commandant les Forces du Maintien de l'Ordre de la Région de Lyon ; celui-ci, dont je dois ici souligner la parfaite compréhension, se rendit aussitôt compte de la gravité de la situation et ordonna l'arrestation de M. CLAVIER Chef départemental de la Milice de Saône-et-Loire et du Milicien TERREL, qui s'était spécialement fait remarquer pendant les incidents en cause.

La tension reste très grande dans les esprits et le moindre incident peut provoquer l'explosion du ressentiment de la population. Seule l'exécution des meurtriers et l'éloignement temporaire de Mâcon de la Milice pourra apporter l'apaisement nécessaire.

Le Préfet,

L. THOMAS

Le 28 juin 1944, Philippe Henriot, secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande, membre de la Milice et orateur de Radio-Paris est assassiné par un groupe-franc du Mouvement de Libération Nationale (MLN). Ce même jour, la Milice de Mâcon organise des opérations de représailles dans la ville. Joannès Clavier, chef de la Milice à Mâcon, rassemble ses troupes et mobilise plusieurs équipes pour assassiner des sympathisants de la Résistance : Raymond Papet (chef du cabinet du préfet), André Bouquet (capitaine du centre démobilisateur), Effime Dick (artisan juif d'origine russe), Robert Sourieau (clerc de notaire), Jean Bouvet (professeur à l'École normale), Guy Jossierand et Jean Rigollet (étudiants de Cluny rentrant chez eux) sont tous les sept abattus dans le courant de l'après-midi du 28 juin 1944. JCM

AD 71 1910W32

Comblanchien, village martyr



Le 15 juin 1944 lors du combat d'Arcenant, plusieurs soldats allemands sont tués. En août 1944, les troupes allemandes battent en retraite poursuivies par l'armée française. Avant de fuir, les Allemands décident une opération de répression contre le village. Le 21 août 1944 dans la soirée, le village est investi par deux groupes de soldats allemands, une trentaine de *Feldgendarme* venus de Beaune par la route et plusieurs dizaines de soldats stationnés dans un train en bas du village. Les habitants sont expulsés de leurs habitations qui sont pillées et incendiées, puis conduits sur la place de l'église. La population est dirigée sur la place de la mairie. Vingt-trois hommes de 15 à 70 ans sont sélectionnés et conduits au train, qui stationnait à l'est du village, pour être emmenés en otage à la prison de Dijon. Onze d'entre eux sont déportés vers l'Allemagne. Huit personnes sont abattues : Jeanne Chapuzot, 68 ans et sa fille Mathilde Voye, 46 ans, vigneronnes, Max Henry, 40 ans, comptable et son fils Claude, 20 ans, étudiant, Joseph Blanc, 57 ans, retraité des transports parisiens, Marcel Julien, 18 ans, ouvrier agricole, Adrien Simonnot, 72 ans, carrier, Blaise Lieutard, 60 ans, retraité SNCF. Cinq autres furent blessés. *DV*

AD 21 6 J 185

Les exécutions dans le Chalonnais (71)

MAIRIE
de
CHATENOY-LE-ROYAL
(Saône-et-Loire)
CANTON
de
Chalon-Nord
ARRONDISSEMENT
de
CHALON-SUR-SAONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chatenoy-le-Royal, le 8 Octobre 1944

11 OCT 1944

Monsieur le Sous-Préfet,
à Chalon sur Saône,

Objet

Comme suite à votre lettre du 28 Septembre, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous copie du procès-verbal de la découverte de corps de fusillés trouvés sur le territoire de la commune le 26 Aout 1944. Aujourd'hui 26 Aout 1944, quatre cadavres ont été trouvés vers 16 heures au lieu-dit "Bois de la Garenne" à proximité du pont sur la ligne de chemin de fer de Chalon à Givry. Il s'agit de personnes fusillées par les Allemands et extraites de la prison de Chalon à cet effet. Les corps sont criblés de balles avec un coup de revolver dans la tête.

Renseignements recueillis:

Cadavre N° 1. - Sexe masculin, blond, taille 1.75 environ paraissant âgé de 20 ans.
Chemise marine rayé blanc et rouge, veston gris rayé marque "Vieil Ami", pantalon gris foncé en serge, ceinture cuir, pantoufles gris foncé avec bordure violette; dentition régulière. Objets trouvés sur le corps: Un billet de 100 francs, un mouchoir blanc marqué MT.

Cadavre N° 2. Sexe masculin, brun, sourcils épais, yeux noirs, levre supérieure remontante, bonne dentition; taille 1.67 environ, âge 20 à 25 ans.
Loup de mer marine, pantalon gris rayé noir, chaussons, ceinture cuir noir. Incisive gauche un peu enfoncée, bonne dentition.
Objets trouvés: Porte-monnaie cuir contenant 65 francs et menue monnaie, un tube de pierres à briquet, un mouchoir à carreaux sans marque.

Cadavre N° 3. - Sexe masculin, brun foncé, paraissant âgé de 30 à 35 ans. Taille 1.80 environ; dentier à la mâchoire supérieure.
Vêtu de bleus de travail, un tricot gris, une ceinture de flanelle noire, chaussé de brodequins presque neufs. Objets trouvés: Deux petits mouchoirs sans marque.

Cadavre N° 4. - Sexe masculin, cheveux châtains clair; âge de 30 à 35 ans; taille 1.65; bonne dentition.

Vêtu d'un veston bleu rayé, pantalon noir, chaussettes
beiges, souliers bas noirs, maillot de corps noir; une
ficelle comme ceinture. Objets trouvés: Une feuille de
carnet portant des inscriptions au crayon, un mouchoir
à carreaux jaune marqué J.M., beret basque marque Aspesco
un peigne de poche.

La mort paraissait remonter à quelques heures au plus.
J'ai fait prendre photographie de ces cadavres.

Les témoins étaient: Grillot Xavier, Adenot Paul, Lefranc
Marcel, Sirot Anré, Dardelin François, Petiot Albert,
Flatot Marcel, Gras Pierre.

Le cadavre N° 1 a été reconnu le 18 Septembre 1944
comme étant celui de Szymanski Edmond, domestique agricole,
domicilié route de St-Yan N°3 à Paray le Monial, né le 2
Juillet 1925 à Slupca, Pologne, de nationalité polonaise.

Le cadavre N° 2 a été reconnu ~~le 20 Septem-~~
bre 1944 comme étant celui de Betanzos José René, ouvrier
maçon, domicilié N°6 Cité Motteville à Ecuisses, né le
22 Aout 1917 à Ecuisses, de nationalité française.

Le cadavre N° 3 a été reconnu le 20 Septembre 1944 comme
étant celui de Chanut Jean Claudian, employé à la S.N.C.F.
domicilié N°4 rue de Moulins à Montceau les Mines, né le
18 Janvier 1911 à Verosvres.

Le Maire,



Au cours de l'été 1944, alors qu'il devient difficile de déporter des prisonniers à cause des sabotages ferroviaires de la Résistance et que l'avancée alliée se fait plus pressante, Hans Krüger, chef du Sipo-SD de Chalon-sur-Saône décide de vider la prison en éliminant les prisonniers. Entre le 18 juillet et le 30 août 1944, 54 personnes font être extraites des geôles de la maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône, par petits groupes et sont abattues sur plusieurs sites des communes de Fagnes, La Loyère, Chatenoy-le-Royal, Crissey, Dracy-le-Fort, Mellecey et Germolles. L'apogée de ces exécutions a eu lieu au cours de la journée du 26 août 1944 : 29 personnes ont été abattues. Les maires se sont souvent chargés de l'inhumation des corps et ont souvent fait photographier les cadavres pour permettre une identification.

AD 71 1496W35

Maison détruite à Angirey (Haute-Saône) le 10 septembre 1944

GENDARMERIE NATIONALE

Crav le 12 Octobre 1944.

2^e éme. Légion-Bis

Compagnie de la Haute-Saône

Section de Crav

No 41/2

R A P P O R T

du Capitaine MOULIN Commandant la Section de Gendarmerie à Crav, sur la situation et les circonstances dans lesquelles a été tué le Mal. des-Logis Chef REBILLY Pierre du cadre spécialisé de la 2^e éme. Légion bis à BESANCON.

REFERENCE: note No 3/2 Légion du 20. septembre 1944.

F.F.I.

Copie

Le 17 août 1944, le Mal. des-Logis Chef REBILLY, Pierre, du cadre spécialisé de la 2^e éme. Légion-bis à BESANCON, quittait sa résidence vers 9 heures, pour se soustraire à l'arrestation des autorités allemandes. Il venait chercher refuge à Saint-BROUAC (Haute-Saône), et aussitôt se mettait en relation avec le Capitaine MOULIN, Commandant la Section de Crav. Cet Officier invitait immédiatement le Mal. des-Logis Chef REBILLY à se joindre à son personnel de la Section de Crav et à rejoindre le maquis d'OVRIERES (Croupe MARGEI

Le 5 septembre 1944 REBILLY arrivait au camp d'ANGIREY (Haute-Saône) avec tous les F.F.I. du groupe d'OVRIERES.

Dès le 8 septembre 1944, il participait comme chef de groupe à un coup de main contre les troupes allemandes aux abords de la R.N. no 474 entre les villages de CRONE et de CV et était blessé par une balle à l'avant bras gauche. Examiné dès son retour au camp par le chirurgien en médecine DELMAS de Crav, ce praticien diagnostiquait une fracture de l'avant bras et pratiquait une intervention chirurgicale.

Par suite du mauvais temps, REBILLY fiévreux ne pouvait être soigné au camp. Le Commandant du camp décida de le conduire au domicile d'une personne sûre du village d'ANGIREY.

Le 10 septembre 44, vers 9 heures un engagement avait lieu en plein centre du village d'ANGIREY entre F.F.I. et les troupes allemandes à proximité du lieu où se trouvait REBILLY. Il lui était donc matériellement impossible de fuir dès le début de l'opération.

D'après la déclaration de Mr. BILLOTTET, Charles, 34 ans cultivateur à ANGIREY le Mal. des-Logis Chef REBILLY s'est réfugié chez lui vers 11 heures, venant du centre du village. Il était pieds nus. Environ 10 minutes après son arrivée, il était interpellé en ces termes par un soldat allemand "Vous êtes de Maquis REBILLY" à répondre "non, je ne suis pas du maquis, je suis réfugié". Le soldat a rétorqué "Si vous êtes un maquis".

Quelques minutes plus tard REBILLY était emmené par un soldat allemand.

Mr. BILLOTTET précise qu'environ un quart d'heure plus tard, pas loin sur la route départementale No 39 à 400 mètres de la sortie sud-ouest du village, il a vu le Mal. des-Logis Chef REBILLY dans le fossé. Il avait reçu une balle dans la tête et était sans vie.

Aucune pièce d'identité ou militaire n'a été découverte sur le cadavre.

Le Mal. des-Logis Chef REBILLY laisse une veuve et 3 enfants en bas âge. En outre Mme. REBILLY se trouvait en état de grossesse. La situation de cette veuve est donc plus que digne d'intérêt car elle ne possédait que le pain de son

Cote ASHS-1215 W 9->

mari pour subvenir aux besoins de la famille.
Etant donné que le Maitre-Louis Chef REBILLY faisait partie
du cadre spécialisé de la Légion à BESANCON le soin de l'éta-
blissement de la proposition de secours a été laissé à l'ap-
préciation de ses chefs hiérarchiques.

Signé : MOULIN.

Copie certifiée conforme.
Champlitte, le 23 Février 1945
L'adjudant DUHAUT, Commandant la brigade.



propriété publique
FR-AD 6

Le 10 septembre 1944 une colonne allemande qui battait en retraite depuis Gray est attaquée par un groupe de résistants. Le village d'Angirey fût entièrement brûlé par les Allemands. Dans un brasier « visible à des kilomètres », tout fut réduit à l'état de poussière. La bataille dura toute la journée et 57 maisons sur 61 furent incendiées, cinq habitants et sept résistants furent assassinés. Cette maison incendiée est celle de Jean-François Picot, agriculteur né en 1871, habitant d'Angirey assassiné par les Allemands le 10 septembre 1944. Son nom figure sur la plaque commémorative et le monument aux morts 1939-1945, à Angirey et sur le mémorial de la Résistance, à Vesoul (Haute- Saône). Le village sera entièrement reconstruit au début des années cinquante par des entreprises grayloises dont la société Perruchini. DR

AD 70 213 W61

Liste des personnes rafliées par les autorités allemandes à Beaucourt (sud du Territoire de Belfort) à l'automne 1944.

Commune de Beaucourt

LISTE DES PERSONNES ARRÊTÉS À BEAUCOURT
par les autorités allemandes depuis le 1er septembre 1944

Nom et Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession	Adresse	Date d'arrestation	Lieu de détention
760 FAYOT Henri	21.12.1898	Belfort	charbonnier M.A.E.	Beaucourt Cité Adolphe Japy	23.9.1944	Beaucourt
761 KEMLIN Marcel	29.9.1906	Duale (Doubs)	technicien	Beaucourt 1 Rue des Voages	"	"
762 RAYOT Jean-Pierre	8.6.1900	Beaucourt (Tre)	comptable	Beaucourt Cité Chatelot	"	"
763 RAYOT Jean	12.12.1896	Dampierre-les-Buis (Doubs)	chef comptable	Beaucourt 21 Rue du Chatelot	"	"
764 FERRARIO Charles	5.11.1912	Wambre (Italie)	maçon	Beaucourt Rue de Dampierre	"	"
765 STEIGERHEIM René	6.10.1915	Welsbrunn (Alsace)	dessinateur	" 7 Passage Place Neuve	"	"
766 SAUVIER Roger	18.5.1911	Montbéliard (Doubs)	technicien	" Cité Durat	"	"
767 KELLE Raymond	19.6.1905	Beaucourt (Tre)	contrôleur	" 9 Cité Eugène Bernique	"	"
768 KATZ Fernand Georges	5.5.1903	Raynans (Doubs)	trappeur-séneteur	" 8 Rue du Cimetière	"	"
769 MOREL Robert	10.8.1920	Beaucourt (Tre)	tourneur-outilleur	" 5 Rue des Voages	"	"
770 VALLAT Robert Louis	16.7.1900	Duale (Doubs)	chef d'équipe	" 25 Cité Adolphe Japy	"	"
771 VAUCLEIN Jean	4.3.1928	Beaucourt (Tre)	apprenti	" 4 Cité Chatelot	"	"
772 STANISLAWOFF Alexandre	26.8.1892	Huy (Russie)	idéologue	" Cité de l'Étoile	"	"
773 Mme STANISLAWOFF Blanche	5.11.1892	D. (Russe)	"	"	"	"
774 TAVIER Robert Helle	12.1.1912	Beaucourt (Tre)	couleur fonte	" Rue de la Poste	"	Montbéliard
775 TAVIER Édouard	7.8.1905	Beaucourt (Tre)	monteur M.A.E.	" Duale Combette	"	Duale (Doubs)
776 TAVIER Adolphe Armand	25.5.1912	Duale (Doubs)	dépanneur M.A.E.	Montbéliard Cité du Val	"	Beaucourt
777 ROLLE Albert Helle	18.12.1905	Beaucourt (Tre)	ajusteur	Beaucourt 28 Rue de St-Basile	"	Beaucourt
778 KIEL Charles	7.9.1904	Kewelsch (Pologne)	tourneur	Beaucourt Rue Chatillon desus	"	"
779 STEINER Jean-Pierre	18.11.1903	Beaucourt (Tre)	ajusteur	Beaucourt 5 Passage de la Fontenotte	"	"
780 CHAROTIS Marcel	29.7.1900	Beaucourt (Tre)	contraincteur	Beaucourt 14 Rue de la Maison Blanche	"	"
781 WILLEN Roger	10.11.1907	Beaucourt (Tre)	comptable	Beaucourt 36 Rue de Badeval	"	"
782 FERRIN Marcel	18.2.1924	Beaucourt (Tre)	outilleur	" 32 Cité Adolphe Japy	"	"
783 LINDIER Raymond	30.3.1901	Beaucourt (Tre)	dépanneur M.A.E.	Duale Combette	"	Cité (Doubs)
784 GORLIER Raïes	5.7.1903	Chateaufort	chauffeur chaud.	Beaucourt 14 Cité Eugène Bernique	"	Beaucourt
785 COLIN Charles	2.10.1895	Beaucourt (Tre)	commerçant	Montbéliard (Tre de Belfort)	"	Beaucourt
786 ROLLIN Raymond	28.9.1905	Andincourt (Doubs)	percuteur	Beaucourt 8 Cité Eugène Bernique	"	Beaucourt
787 TASSIN Jean	1.11.1912	Bar-aux-Bois (Doubs)	adjuv. administ.	Beaucourt Cercle Japy	"	Beaucourt
788 LALLIER Maurice	27.5.1921	Bléras (Indre & Loire)	moniteur éducation physique	Beaucourt Cercle Japy	"	Beaucourt
789 FRET Georges	11.1.1922	Terrans (Doubs & L.)	ingénieur	Beaucourt Cercle Japy	"	"
790 FERRIER André	6.2.1921	Verailles (L.A.O.)	ingénieur	"	"	"
791 FERRIN Alfred	9.6.1872	Duale (Doubs)	Maire de Beaucourt	" 1 Passage Fontenotte	"	Beaucourt
792 TAVIER Robert Armand	2.10.1907	Duale (Doubs)	charbonnier M.A.E.	Duale (Doubs)	23.9.1944	Duale (Doubs)
793 BOFFIANT Paul Gilbert	12.6.1916	Grandvillars (Tre)	magasinier	Beaucourt 55 Rue de Badeval	"	"
794 SCHACHTER Joseph	15.6.1914	Walsdorf (H. Rhin)	ouvrier	Beaucourt - Place de l'Étoile	"	Beaucourt
795 Mme SCHACHTER Louise	18.10.1914	Walsdorf (H. Rhin)	ouvrière	"	"	"
796 RAYOT Andrée	25.6.1926	Beaucourt (Tre)	étudiante	Beaucourt 21 Rue du Chatelot	2.10.1944	Beaucourt
797 FRET Jean	4.5.1896	Valentigney (Doubs)	modéleur	Beaucourt 5 Cité Eugène Bernique	"	"
798 FLORES Albert	14.6.1908	Beaucourt (Doubs)	chef d'équipe	Beaucourt 11 Rue de la Carrière	"	"
799 MULLER René	1.5.1906	Montbéliard (Tre)	chef d'équipe	Beaucourt 4 Rue du Cimetière	"	"
800 Bonchinger Louis	15.2.1877	Beaucourt	ancien adjoint	Beaucourt	"	"
801 M. Bonchinger Louis	13.8.1874	Duale (Doubs)	anci.	"	"	"

BEAUCOURT, le 4 novembre 1944
Pour le maire,
Le 1er adjoint délégué:



Depuis l'annonce du débarquement allié en juin 1944, l'attitude de l'occupant change et la répression s'opère avec une brutalité de plus en plus marquée. Le 12 septembre 1944, le département est placé en état de siège. A Beaucourt, suite à la découverte d'une liste de résistants lors de la fouille d'une maison par la *Feldgendarmarie*, 42 hommes et femmes sont ainsi arrêtés à partir du 23 septembre ; plusieurs d'entre eux sont membres du maquis du Lomont. Après être passés par la caserne Friedrich de Belfort, ils entrent au SL Schirmeck puis sont déportés majoritairement vers Dachau. Les trois femmes arrêtées lors de cette rafle, initialement convoyées en direction du KL Buchenwald, sont finalement conduites à Schirmeck. Seuls dix Beaucourtois rentreront de déportation. SB

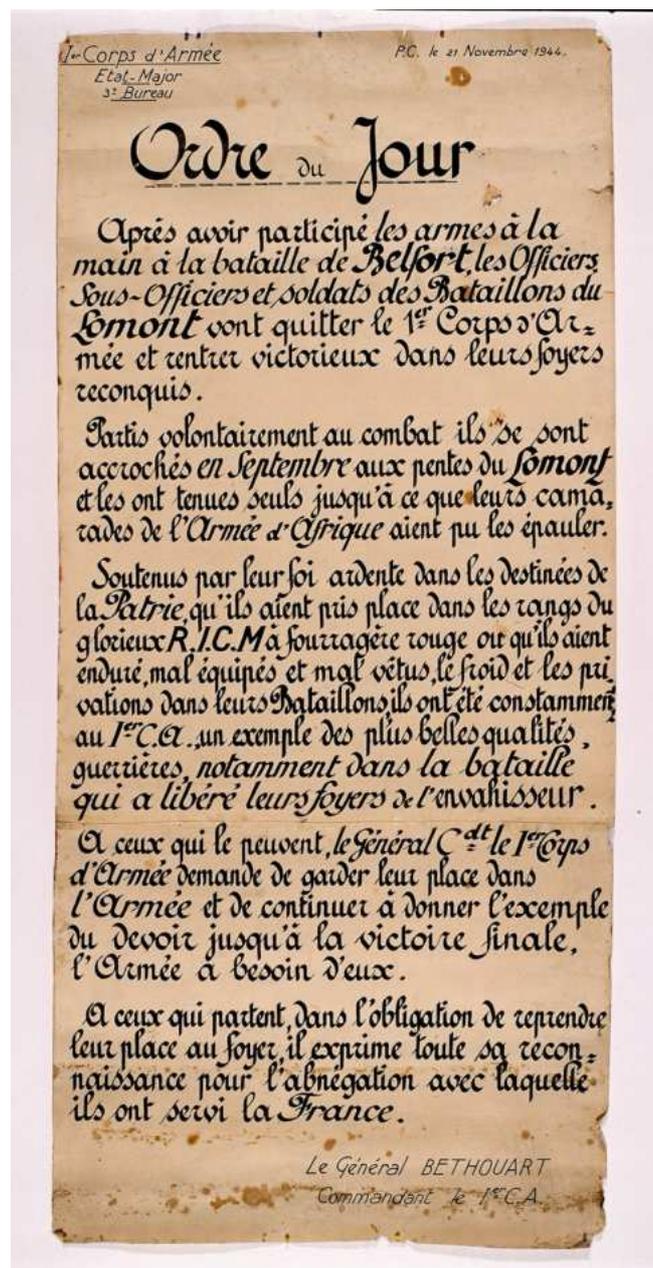
L'amalgame au camp de Valdahon (Doubs)



Après les combats de l'été 1944, des membres des FFI et des FTP s'engagent dans l'armée régulière : c'est l'amalgame. L'idée revient au général de Lattre de Tassigny qui commande la Première Armée française débarquée le 15 août 1944 en Provence et contribue à libérer la partie est de la région Franche-Comté. Ses motivations sont militaires — reconstituer une armée représentative de la nation (éléments issus de la Résistance et aux troupes coloniales) — et politiques — disposer d'une armée qui puisse peser dans les forces et les stratégies alliées. Deux décrets signés les 19 et 20 septembre 1944 par le général de Gaulle rendent effectif cet amalgame. En novembre 1944, 75000 hommes ont rejoint la Première Armée française. CV

MRDB 973.102.52

Ordre du jour du général Béthouart, 21 novembre 1944



De la mi-septembre à la mi-novembre 1944, une ligne de front sépare la majeure partie de la Franche-Comté libérée d'un petit territoire situé au nord-est (pays de Montbéliard, Vosges saônoises et Territoire de Belfort). Originaire de Dole (Jura), nommé commandant du 1^{er} Corps d'Armée en août 1944, le général Béthouart lance la reconquête de la trouée de Belfort à partir du 14 novembre 1944. Il poursuit ensuite en Alsace jusqu'au Rhin et participe avec ses troupes à la campagne d'Allemagne. L'ordre du jour exalte une Armée mêlant troupes coloniales (Régiment d'infanterie coloniale du Maroc) et volontaires issus de la Résistance, appelle ceux qui le souhaitent à poursuivre le combat contre l'Allemagne nazie et remercie ceux qui choisissent de « reprendre leur place au foyer ». CV

MRDB 999.77.2829.43.1

Journal personnel de Jeanne Oudot-Rodoz, 1^{er} novembre 1944

Mardi 1^{er} novembre 1944.

C'est la fameuse la Toussaint! Comme d'habitude aux diables, à la paroisse et à ceux qui sont morts pour la FRANCE vive!

de Boulogne -
 Les F.F.I. ont fait faire froids par les Français de rigueur!! Chaque soir on leur servait des soupes pour boire un peu de lait chaud. Au goûter on avait les malheureux des panades indigestes, des soupes qui ne s'étaient jamais vues de lui. Non, mais je pense que ça n'est pas de sa faute, s'il est un peu argot.
 En général les F.F.I. ne sont pas très chers! Ils ont construit des emplacements de mitrailleuses aux abords du village, et chaque nuit les soldats gélaient.

On nous a vu deux depuis froids le Sieur Trailloux Mercadier.
 Nous logeons le Colonel Taité, c'est un homme très simple. Le soir à la longue dans le vent - j'avais manifesté le désir d'entendre la musique du régiment et il m'a annoncé ce matin: - "Même sans aller au combat, la musique du S.T.M. viendra cet après-midi à 2h."
 J'étais très émue, c'est la première fois que j'ai le plaisir d'entendre une fanfare militaire. Les officiers ont dépêché quelques Claudius, le Colonel Clave, le maréchal-artiste. La femme maréchal dit: "vous n'avez pas l'illusion et la doraine en cela a été une heure en tout. C'est très intéressant les lazzis impitoyables aux yeux c'est la France qui chante! Le Colonel a dit que

Il était arrivé dimanche de midi, c'est une militante de ce genre, tout petit sur les traits de son visage et de France. Tout le village était prêt pour applaudir. Ce sera un événement de voir, du passage de l'heure en l'honneur du S.T.M. après les combats de Boulogne.

Jean est revenu après avoir été fait prisonnier en Belgique, il a pu s'échapper et passer par la Suisse. Les Boches ont tout pillé, même les hommes dans les régions environnantes. Je pense à tous ces Français qui souffrent tant! Je m'en suis engagé dans un régiment de l'armée dans la char.

مذموم من الجاهل ونفسي صلاتي صري وكذا صرت اعلم
 وقد يظن زهر الشمس والارض
 ونفسي صري وكذا صرت اعلم
 زهر الشمس والارض وكذا صرت اعلم
 وقد يظن زهر الشمس والارض
 ونفسي صري وكذا صرت اعلم
 زهر الشمس والارض وكذا صرت اعلم
 وقد يظن زهر الشمس والارض
 ونفسي صري وكذا صرت اعلم
 زهر الشمس والارض وكذا صرت اعلم
 وقد يظن زهر الشمس والارض
 ونفسي صري وكذا صرت اعلم
 زهر الشمس والارض وكذا صرت اعلم



Fille du maire de Mancenans (Doubs), Jeanne Oudot (1923-2021) rédige entre 1939 et 1946 un journal personnel dans lequel elle raconte ce qu'elle observe de la vie quotidienne des habitants de son village confronté à l'Occupation. Elle illustre son récit de nombreuses coupures de presse et d'une documentation très diverse glanée un peu partout. Son journal témoigne ainsi de la perception des événements de la Seconde Guerre mondiale. Le 1^{er} novembre 1944, alors que stationnent à Mancenans des tirailleurs marocains de la Première armée française, elle exprime sa reconnaissance patriotique non dénuée de paternalisme devant leur engagement. Elle parvient à documenter cette présence des troupes coloniales en recueillant une photographie et la dédicace de deux soldats marocains. CV

MRDB 996.1253.31

Un groupe de militaires et de civils lors de la campagne d'Allemagne en 1945.



Près de 75 000 membres des Forces françaises de l'Intérieur choisissent de poursuivre le combat après la libération des territoires occupés en France et participent à la campagne d'Allemagne au sein de la Première armée française du général de Lattre de Tassigny. C'est le cas ici de Jean-François Mugnier-Pollet (premier à droite), membre de l'État-Major du Service Périclès qui s'engage comme capitaine dans le régiment Franche-Comté. Il participe dès lors aux combats en Allemagne et à l'occupation de l'Autriche jusqu'en septembre 1945. CV

MRDB 03325 (Fonds Jean-François Mugnier-Pollet)

- 2 -

:NOYER-FRISSE André	:12 Juin 1944	: Tué à AVANNE inhumé à
: du VALDARON	:	: BESANCON
:PLANCON Gabriel	:14 Sept. 1943	: Tués à BESANCON alors
:GOUILLON René	:15 Sept.1943	: que la Gestapo cherchait
:GRESSET Claude	:19 Juin 1944	: à les arrêter
:MERCIER Pierre	:29 Juin 1944	:
:LAVILLE Louis	:29 août 1944	:
:tous de BESANCON	:	:
:Inconnu	:30 Mai 1944	:
:BELIN Paul (?)	:24 Août 1944	: FFI tué en déplacement
:	:	: à BESANCON
:	:	:
<u>CHALENNE</u>	:MASCARELLO Charles	: 1944 : Agent de la SNCF tué
:	:	: à son poste.
<u>Canton de NOUVEVEUX (néant)</u>		
<u>Canton de MARCHAUX</u>		
<u>MARCHAUX</u>	:ORRESSEBURCHER	:28 Juil.1944 : En mission de résist
:	:Honoré, de BOHAY	: : tance
:	:	:
<u>AMAGNEY</u>	:	: 8 incendies le 30 Août
:	:	: 1944
<u>Canton d'ORREARS (néant)</u>		
<u>Canton de PIERREFONTAINE (néant)</u>		
<u>Canton de QUIROBY (néant)</u>		
<u>Canton de NOUVEVENT</u>		
<u>USIELE</u>	:FAVARD Louis	:9 Juil.1944 : Tué sans raisons
:	: cantonnier	: : appartentes
:	:BURET Helle	: :
:	:	: Incendie total de sa
:	:	: ferme
<u>Canton de NOULANS</u>		
<u>SECHIN-et-NOULANS</u>	:	:27 août 1944 : Incendie de 11 maisons
:	:	: : représailles après attaq
:	:	: : que convoi allemand.
:VIENNET Charles	:27 août 1944	: Fusillés même motif
: maire de SECHIN	:	:
:BIOLER Fernand	:	: Fusillés même raison
:LAVIGNE Pierre	:	: avec VIENNET Charles
:REICHENBACH Leopold	:27 août 1944	: entre SECHIN et NOULANS
:REICHENBACH Abel	:	:
:RUFFE Henri	:	:
:tous cultivateurs à	:	:
: NOULANS.	:	:
<u>Canton de VERCEL</u>		
<u>VALDARON</u>	:ROUGE François	:27 août 1944 : Arrêtés au domicile de
:	: ROUGE Em	: : M. ROUGE, marchand de
:Veuve WAIER(belle-mère)	:	: vins à VALDARON et
:Mme DORRIER	:	: fusillés ensemble après
:CARRIERE Georges	:	: incendie et pillage de
: du VALDARON	:	: la maison de M. ROUGE.

En quatre années d'occupation, les civils paient un lourd tribut, en particulier à partir de l'été 1944, dans le contexte des deux débarquements de Normandie et de Provence et de la multiplication des attaques contre l'occupant. Celui-ci, aux abois, devient plus brutal et se livre à des représailles parfois massives, les massacres d'Oradour-sur-Glane ou de Maillé en constituant des exemples frappants. Déterminé à châtier les coupables et faire le bilan des souffrances du peuple français pour le faire connaître au reste du monde, le Gouvernement provisoire de la République française crée, dès octobre 1944 un Service de recherche des crimes de guerre rattaché au Ministère de la Justice. Le service régional pour la région Bourgogne-Franche-Comté est créé en octobre 1944, assisté de services de renseignement départementaux (Côte-d'Or, Yonne, Nièvre, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Jura, Doubs, Territoire de Belfort) placés sous la responsabilité des préfets et chargé de recueillir des informations auprès des maires. En décembre 1945, le recensement est achevé pour le Doubs et dénombre 199 meurtres, 99 exécutions par un jugement de tribunal militaire, 50 incendies, pillages ou viol et 20 crimes contre l'économie nationale (confiscations, destructions d'usines, amendes injustifiées, etc.). Les listes ainsi établies montrent le caractère souvent gratuit des meurtres recensés. AL

AD 25 94W73

Extraits du discours prononcé lors de la réouverture de la succursale de Chassal en 1946

J'insiste sur le fait que la Fraternelle fut la première et principale victime, l'ennemie N°1 des Nazis, celle sur laquelle ils s'acharnèrent d'une façon toute spéciale. C'est que La Fraternelle - et cela restera son honneur - avait, dès le premier jour pris une part active et importante dans la Résistance de la Région. Tous, des Administrateurs, et dirigeants jusqu'au dernier des employés et des gérants ont participé d'une façon ou de l'autre à l'oeuvre de Résistance : Impression de journaux clandestins et de faux papiers, diffusion de ceux-ci, transport de vivres et d'armes, diffusion des mots d'ordre, ravitaillement du Maquis, abris aux Résistants, la Fraternelle s'est placée au premier rang et hautement elle revendique sa part dans l'action.

Ce qui est plus étonnant ce sont les réactions diverses qui accueillirent l'agression allemande contre notre Société.

Assez nombreux furent alors ceux qui, parmi la population et parmi nos Sociétaires, critiquèrent la position prise par "La Fraternelle" et ses dirigeants. "Ce qui est arrivé - disaient-ils - est leur faute. S'ils ne s'étaient mêlés de rien, rien ne serait arrivé. Maintenant tout est perdu. Nos actions, nos dépôts d'argent, tout est englouti. "La Fraternelle" ne se relèvera jamais"

Ils oubliaient tous ceux-là qui étaient prêts à tout subir de l'occupant et de Vichy, eux qui facilement se résignaient à la défaite et à la disparition de notre pays, ils oubliaient que tous ceux qui avaient une responsabilité quelconque - et les dirigeants de "La Fraternelle" étaient de ceux-là - étaient dans l'obligation un jour ou l'autre de choisir : Choisir entre la résignation, les courbettes, les palinodies ~~xxxxxxxxxxxx~~, la lâcheté et les abandons - et la fidélité aux idées toujours dé-

fendues, la confiance en la victoire finale, la Résistance à l'Allemand et à Vichy, la Résistance avec tout ce que cela comportait de risques.

Nos dirigeants ont choisi et nous devons aujourd'hui les en remercier.

Où en serions-nous, je vous le demande, où en serait "La Fraternelle" si honteusement nos dirigeants s'étaient rangés dans l'autre camp, dans le camp des rampants et des traîtres ?

Oserions-nous lever la tête ? Serions-nous réunis ici aujourd'hui ? Il est inutile d'insister. Tout le monde aujourd'hui a compris que "La Fraternelle" ne pouvait pas faillir à son passé, à son devoir.

Nous espérons que les défaitistes de 1944 ont, eux aussi, compris.

La Fraternelle n'est pas morte. Au lendemain de la Libération, courageusement, elle a repris son activité. Sans stocks, sans véhicules, sans personnel, celui-ci ayant été dispersé ou déporté - sans clientèle - celle-ci s'étant, par force, inscrite dans le commerce privé - et presque sans argent, péniblement, elle a démarré. Blessée matériellement, mais moralement incomparablement plus forte. Et la convalescence a été relativement rapide, plus rapide que nous n'aurions osé l'espérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Elle relève ses ruines.

L'immeuble qu'aujourd'hui nous inaugurons en est la démonstration éclatante.

La classe ouvrière solidaire, les coopérateurs organisés ont montré ce que pouvait une volonté collective tendue vers le même but : créer plus de bien être, rendre la vie plus heureuse et plus digne, élever la ~~dignité humaine~~ personnalité humaine.

Parodiant une parole célèbre au sujet de la Liberté, on pourrait dire : "C'est lorsque la Coopérative eut disparu qu'on en connut la nécessité".

En effet, combien de coopérateurs tièdes et même de clients non coopérateurs n'ont-ils pas regretté la disparition de La Fraternelle fermée par les Allemands ?

Car, ne l'oublions jamais, la Coopérative est le meilleur régulateur des prix. Juste poids, juste prix, reste la formule coopérative par excellence.

Edmond Ponard est un ouvrier diamantaire, syndicaliste, militant, coopérateur et socialiste. C'est également le directeur de La Fraternelle au moment de la Seconde Guerre Mondiale, il est alors une figure centrale de la résistance locale.



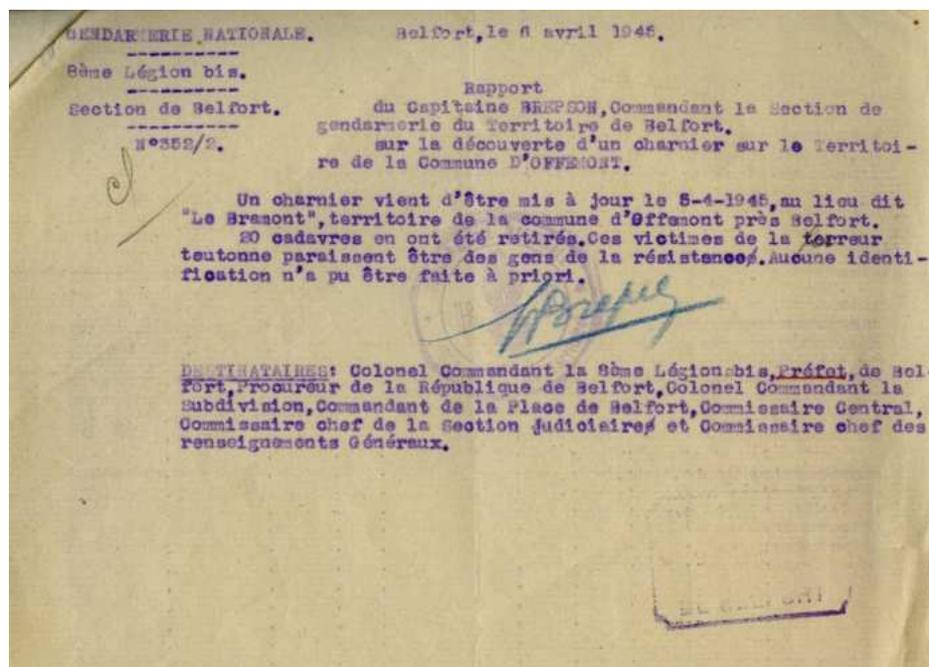
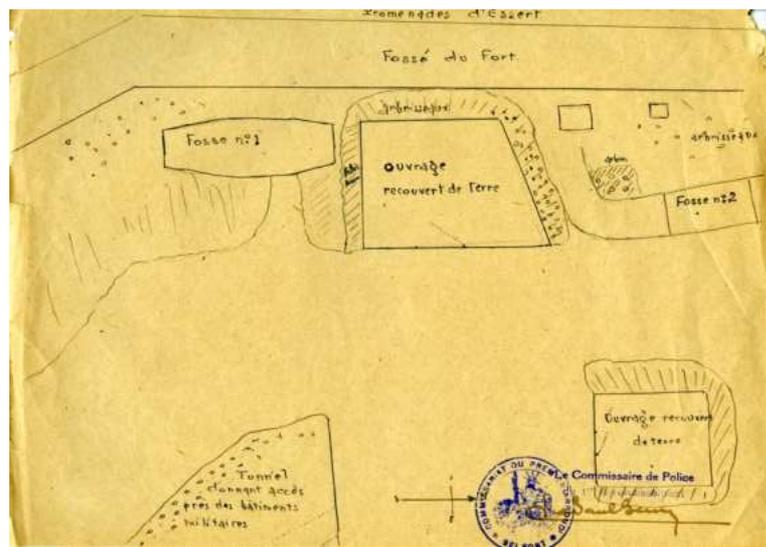
Le bâtiment de la succursale de la coopérative située à Chassal a été incendié par ordre de la *Kommandantur* de Saint-Claude (Jura) lors de la vague de répression qui touche Saint-Claude et la Fraternelle entre le 8 et le 18 avril 1944 dans le cadre de l'opération « Frühling » dirigée par Klaus Barbie.



Après la Libération, en 1946, Edmond Ponard prend la parole lors de l'inauguration de la nouvelle succursale de Chassal. Son discours revient sur la répression subie par la coopérative et sur l'importance de son rôle et de ses idéaux, à l'heure où la coopérative tente de se reconstruire. EG

Fond 1Z « La Fraternelle, coopérative alimentaire. »

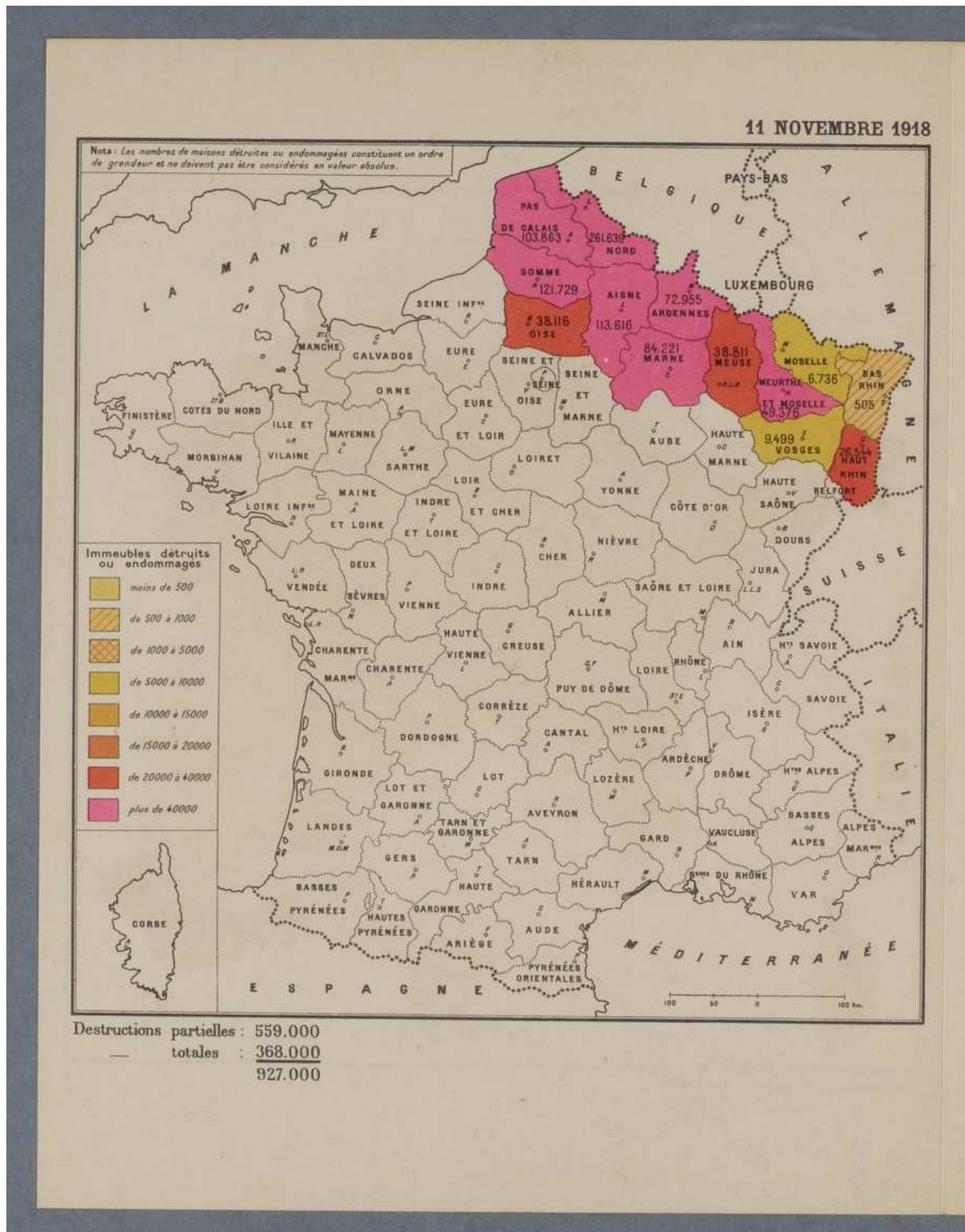
Découverte des corps des résistants exécutés à l'automne 1944



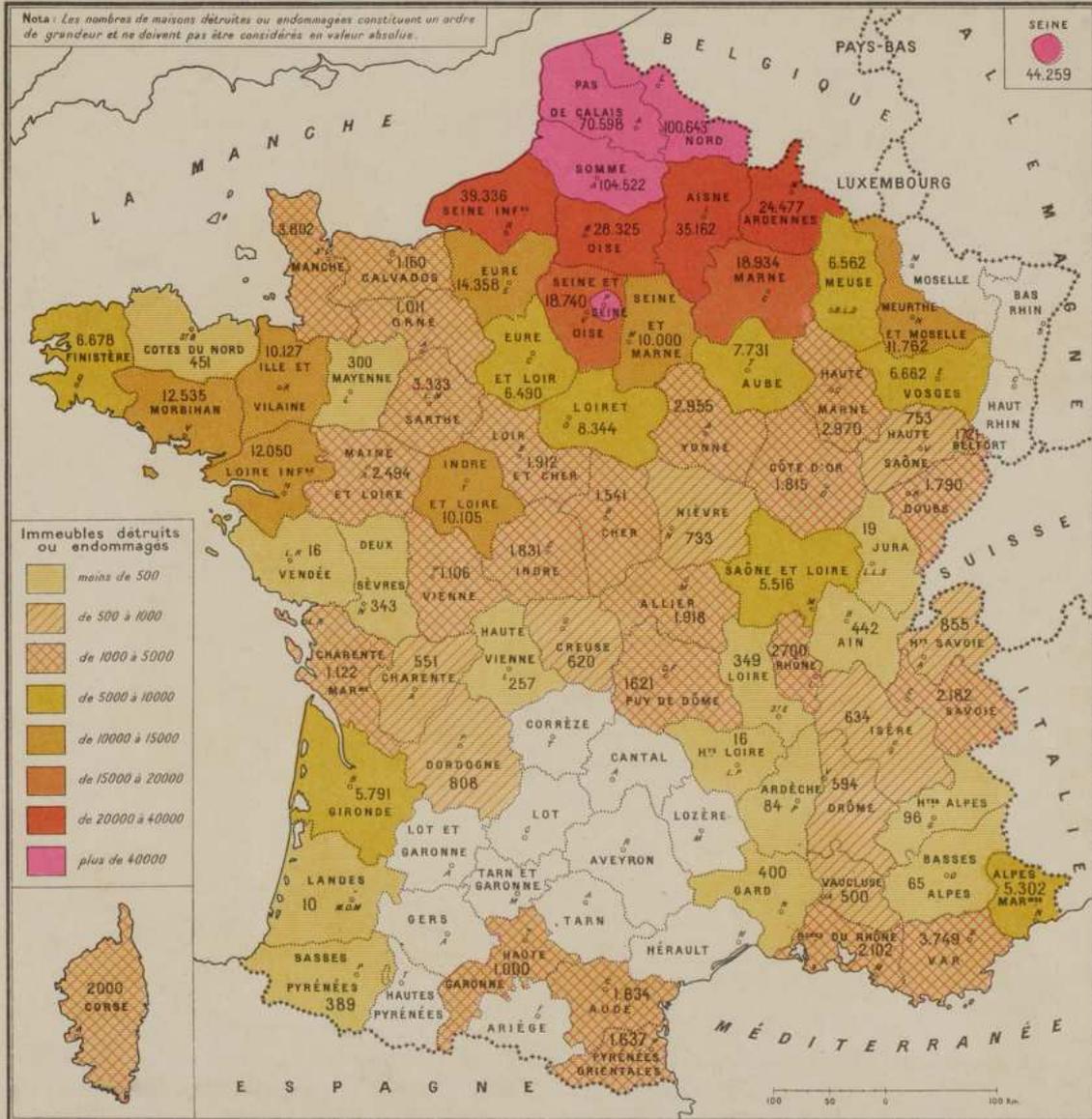
Les arrestations et les exécutions sommaires de résistants et d'individus soupçonnés ou dénoncés comme étant des soutiens aux résistants se déroulent entre août et octobre 1944 ; mais les charniers ne furent découverts que bien plus tard. Durant plusieurs mois personne ne sut ce qu'il était advenu de ces disparus. Un des premiers charniers à être découvert est celui de Banvillars le 6 décembre, là reposent sommairement 27 corps fusillés le 10 octobre 1944. À Chaux, le 6 mars 1945, trois corps sont découverts dans une fosse. Deux fosses où reposent 24 corps ne sont découvertes au fort Hatry à Belfort que le 20 mars 1945. Leur identification est extrêmement difficile. Le 6 avril 1945 un charnier avec 20 corps est découvert dans un bois à Offemont. JCT

AD 90 99 w 350

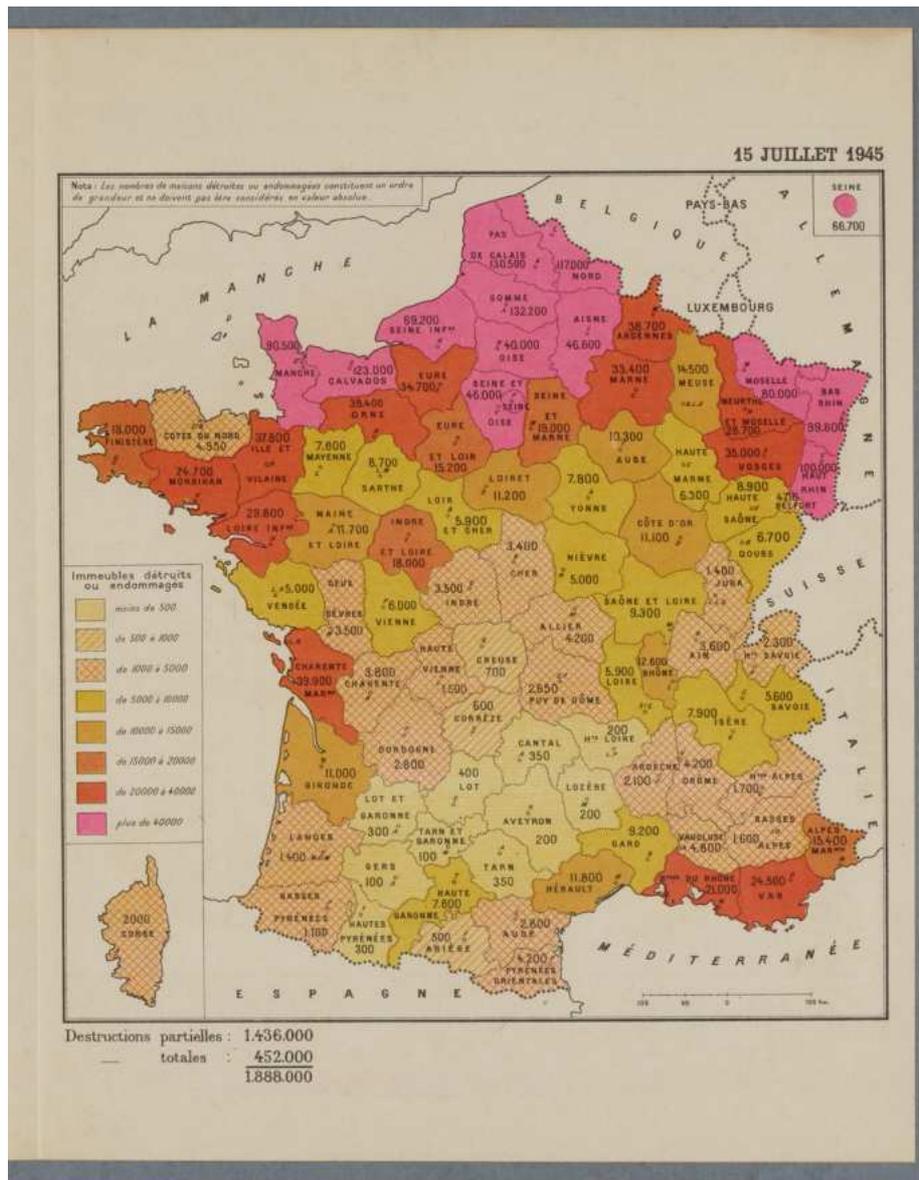
Carte des destructions causées par les guerres mondiales sur le sol français 1918-1945



1^{er} JUIN 1944



Destructions partielles : 546.662
 — totales : 136.737
 683.399



Entre 1940 et 1945 le territoire est dévasté : habitations, usines, bâtiments publics, gares, infrastructures de communication ont subi les bombardements allemands et alliés. Reconstruire le pays est alors une priorité pour le Gouvernement provisoire de la République puis pour le gouvernement de la IV^e République. Cette tâche est confiée au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), créé dès le 16 novembre 1944 avec, à sa tête, Raoul Dautry. Si les dommages causés par la Première guerre mondiale avaient été déjà colossaux, ils étaient restés concentrés sur le Nord du pays. L'ensemble des cartes présentées, regroupées dans un document de synthèse édité par le MRU montre l'ampleur sans précédent de la tâche prise en charge par les équipes de ce ministère. On y voit l'effet de la reconquête totale du pays, et notamment des deux débarquements, qui étend les destructions à des régions longtemps épargnées. À titre d'exemple, en une année, le nombre d'immeubles détruits dans le Doubs passe de 1790 à 6700. AL

AD 25 369W1

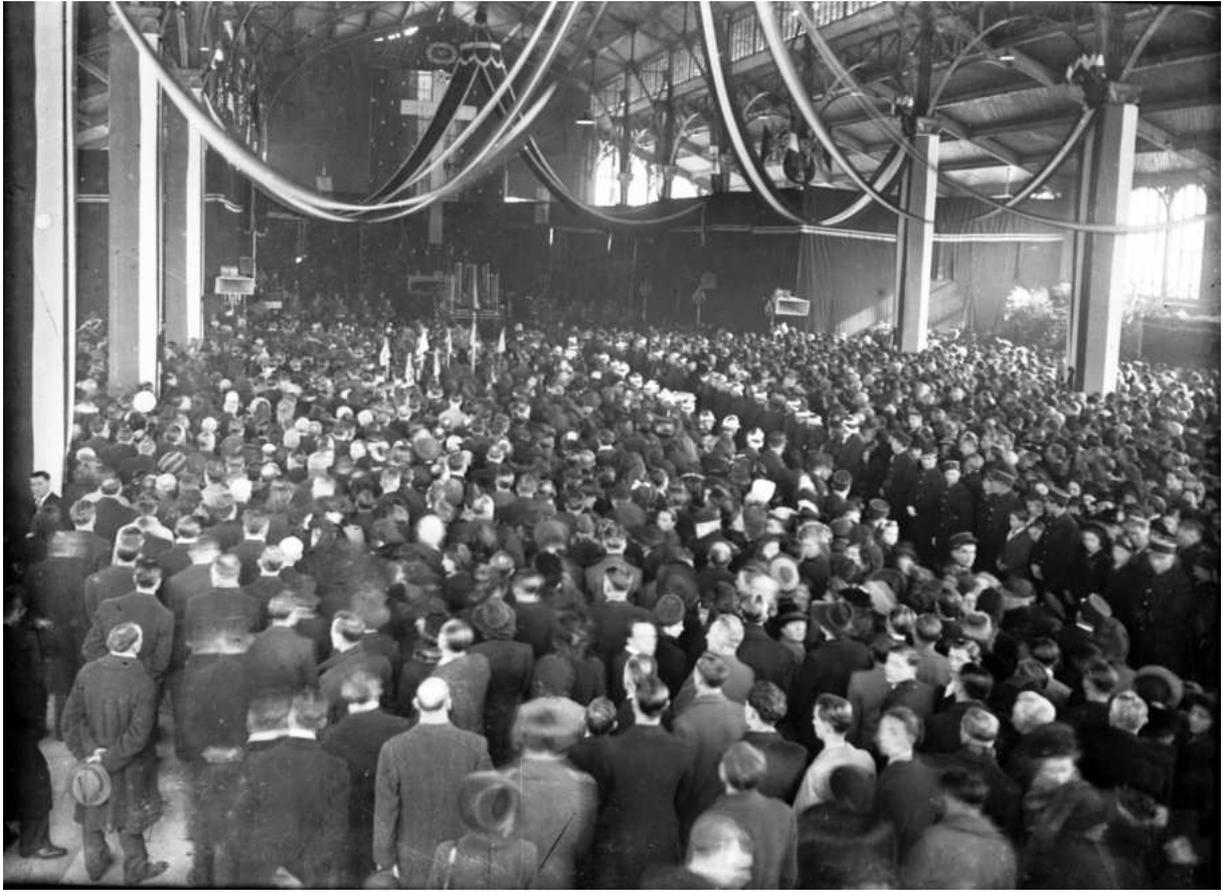
Le bus ramenant les Belfortains rescapés du camp de Dachau (mai 1945)



Le docteur Marcel Braun, vice-président du CDL dont le fils Bernard a été déporté à Dachau, monte avec l'aide du Préfet Laumet une mission de rapatriement. Le groupe de neuf Belfortains part le samedi 19 mai 1945 pour l'Allemagne. Ils ne pénètrent dans le camp de Dachau que le lundi 21 mai car les autorités américaines ont mis la zone en quarantaine. 48 déportés Belfortains et Comtois sont rapatriés par cette mission, mais Marcel Braun n'a pas pu retrouver son fils. Le périple de la mission conduit les déportés d'abord sur l'île de Reichenau sur le lac de Constance pour un examen médical. Et ce n'est que le dimanche 27 mai que les deux autocars franchissent la frontière française. Le convoi arrive à 3 h du matin devant la gare de Belfort. Comme à chaque arrivée de déportés rapatriés, les familles sans nouvelle d'un des leurs s'étaient massées avec l'espoir de reconnaître un visage tant espéré.
JCT

AD 90 43 Fi 39-89 (fonds Marcel Braun)

Cérémonie d'hommage aux résistants fusillés à Besançon, marché Fréry de Belfort (25 février 1945)



Vingt martyrs de la Résistance, fusillés à la Citadelle de Besançon entre 1941 et 1944, sont honorés le 25 février 1945 en présence de très nombreux Belfortains. À cette occasion, le marché Fréry est transformé en chapelle ardente tendu de draps noirs et orné d'oriflammes tricolores à croix de Lorraine. La date du 25 février correspond au premier anniversaire de l'exécution de treize d'entre eux, arrêtés tout début 1944. Tous âgés d'une vingtaine d'année, ils furent emprisonnés à la caserne Friedrich de Belfort puis à la prison de la Butte à Besançon aux motifs de détention d'armes ou de « terrorisme ». Ils furent jugés par le tribunal militaire allemand de Besançon, condamnés à mort et exécutés les 26 et 27 février 1944 à la citadelle. Après la Libération du Territoire, débute le temps du souvenir et des hommages. *SB*

AD 90 51 Fi 451 (fonds Drouin)

Recherche par Yvonne Villeminot du corps de son mari, Pierre Villeminot



MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE
POUR
L'ALLEMAGNE ET L'AUTRICHE
MISSION EN ZONE SOVIÉTIQUE
S.P. 54 611 - B.P.M. 600
No. : 6445 MAC/SOV/ST-2050

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
BERLIN, le 28 Juillet 1950

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
une fiche signalétique aux fins de poursuivre les
recherches entreprises pour localiser la sépulture
et de procéder à l'identification de la dépouille
de votre regretté époux, Monsieur

VILLEMINOT Pierre Joseph
né le 3-4-1913 à CLERVAL
décédé le 17-4-1945 à KOSELITZ.

En m'excusant de réveiller de si douloureux
souvenirs, mais poussé par un devoir que vous
comprendrez, je vous serais reconnaissant de bien
vouloir m'adresser dans les meilleurs délais, les
renseignements demandés.

Veuillez agréer, je vous prie Madame,
l'assurance de mes respectueux sentiments.

F. R E N A R D
970 26 35

P.J. 1
Madame Vve Olga VILLEMINOT
CLERVAL (Doubs)

Originaire de Clerval (Doubs), Pierre Villeminot (1913-1945) participe activement en avril 1942 à la création d'un groupe Francs-Tireurs et Partisans (FTP), la Compagnie Valmy. Arrêté le 15 octobre 1942, interné à la prison de la Butte (Besançon, transféré en février 1943 au fort de Romainville, il est déporté en juillet au Struthof, transféré en septembre 1944 à Dachau puis dans un *kommando* du camp de Flossenbürg. En avril 1945, il est évacué par les nazis à Koselitz et exécuté dans la carrière avec 187 autres déportés. En juin 1945, son épouse Yvonne Villeminot se rend dans la carrière de Koselitz pour tenter de retrouver la dépouille de Pierre mais l'ouverture de la fosse ne lui alors pas autorisée. Les démarches d'Yvonne Villeminot et le traumatisme se prolongent longtemps comme l'atteste ce courrier du Ministère des Anciens Combattants de 1950. CV

MRDB 970.26.35

Henri Fertet (1926-1943), Compagnon de la Libération à titre posthume



L'attribution de titres et de médailles honorant les engagements dans la Résistance participe de l'économie de la reconnaissance. Le 11 mai 1945, Gaston Palewski, le directeur de cabinet du général de Gaulle, chef du Gouvernement provisoire de la République française, annonce aux parents d'Henri Fertet la décision d'attribuer à leur fils la Croix de la Libération à titre posthume par décret du 7 juillet 1947. Elle est remise le 27 septembre 1947 par le général de Gaulle au père d'Henri Fertet à Baume-les-Dames. Membre du groupe FTP Guy Mocquet, jugé par le Tribunal allemand de Besançon, il est exécuté à la citadelle le 26 septembre 1943. Henri Fertet fait partie des 1038 Compagnons de la Libération. CV

MRDB (Fonds Fertet-Boudriot)

Diplôme de la Croix de Guerre avec palmes décerné au village d'Étobon en 1948



Ce diplôme décerné par Paul Ramadier, alors ministre de la Défense Nationale en 1948, et réalisé par Léon Couvreur rappelle les actes héroïques des habitants du village qui ont aidé des soldats hindous évadés du camp d'Épinal et qui ont été massacrés en représailles. Il est aussi indiqué que ce village martyr doit être associé à celui d'Oradour-sur-Glane, autre village martyr de la barbarie nazie. Deux victoires tenant une couronne de lauriers symbolisant les victoires de 1914-1918 et 1939-1945 encadrent ce diplôme.

Le 9 septembre 1944 un groupe de résistants du village d'Étobon capture un officier d'état-major allemand et son escorte dans la forêt de Belverne. Les Allemands capturés sont conduits dans un camp caché dans les bois. Les forces alliées ne sont qu'à une vingtaine de kilomètres et la ville de Lure vient d'être prise. Pourtant le 18 septembre, la progression alliée marque un temps d'arrêt et les hommes cachent leurs armes puis reprennent leurs activités quotidiennes. Le 26 septembre des Allemands réussissent à s'enfuir du camp de prisonniers. Le 27 septembre, tous les hommes sont rassemblés devant la mairie. Trois des ex-prisonniers indiquent les « terroristes ». 39 personnes, dont le maire d'Étobon, sont exécutées sans procès devant le mur du temple protestant de Chenebier. DR

AD 70 5num5_1

PRINCIPAUX SIGLES

BCRA : Bureau central de renseignement et d'action

CDL : Comité départemental de libération

CLL : Comité local de libération

CFLN : Comité français de libération nationale

CNR : Conseil national de la Résistance

1^{re} DFL : 1^{re} division française libre

2^e DB : 2^e division blindée

FAFL : Forces aériennes françaises libres

FFI : Forces françaises de l'intérieur

FFL : Forces françaises libres

FNFL : Forces navales françaises libres

FTPF : Francs-Tireurs et partisans français

GPRF : Gouvernement provisoire de la République française

Milice : organisation politique créée par Vichy en janvier 1943 et dirigée par Joseph Darnand.

Les miliciens participent en 1943 et 1944 à la répression contre les résistants.

MOI : Main-d'œuvre immigrée

MUR : Mouvements unis de Résistance

OCM : Organisation civile et militaire

ORA : Organisation de la Résistance armée

OSS : *Office of Strategic Services*

Réfractaires : ce terme qualifie les jeunes gens qui refusent de partir pour le travail obligatoire en Allemagne et se cachent. Certains vont former les tout premiers maquis, sans devenir automatiquement des maquisards.

Sipo-SD : *Sicherheitspolizei – Sicherheitsdienst*

SOE : *Special operations executive*

SR : Service de renseignements

SRMAN : Service de répression des menées antinationales

SS (*Schutzstaffeln*) : section de sécurité nazie. Dirigée par Heinrich Himmler, la SS a la responsabilité de la garde et de la gestion des camps. Elle participe également à la répression dans les territoires occupés et contrôle la *Gestapo*.

STO : Service du travail obligatoire

Indications bibliographiques

Atlas

SIMONNET (Stéphane), *Atlas de la libération de la France. 6 juin 1944-8 mai 1945*, Autrement, 2004.

Vues d'ensemble

AGLAN (Alya) et FRANK (Robert), *1937-1947. La guerre monde*, Folio-Histoire, 2015.

ANDRIEU (Claire), *Tombés du ciel. Le sort des pilotes abattus en Europe. 1939-1945*, Tallandier / Ministère des Armées, 2021

CABANES (Bruno) [dir.], *Une histoire de la guerre. Du XIX^{ème} siècle à nos jours*, Seuil, 2018

DOUZOU (Laurent), *Découvrir le programme du CNR*, Éditions sociales, 2022.

Guerre mondiale. Guerre totale, Gallimard/Mémorial de Caen, 2010

GUILLON (Jean-Marie), « Rêves raisonnables pour des "lendemains qui chantent". Les cahiers de doléances de la Libération » in Régis Bertrand, Maryline Crivello et Jean-Marie Guillon [dir.], *Les historiens et l'avenir. Comment les hommes du passé imaginaient leur futur*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2014, p. 235-244.

<https://books.openedition.org/pup/25337?lang=fr>

LOEZ (André) [dir.], *Mondes en guerre. Tome III. Guerres mondiales et impériales. 1870-1945*, Passés/composés, 2020

LOSTEC (Fabien), *Condamnées à mort. L'épuration des femmes collaboratrices. 1944-1951*, CNRS-Éditions, 2024.

MAHÉ (Camille), *La Seconde Guerre mondiale des enfants. Allemagne, France, Italie (1943-1949)*, Presses Universitaires de France, 2024.

MARCOT (François) [dir.], *Dictionnaire historique de la Résistance*, Bouquins, 2006.

MURACCIOLE (Jean-François) et PIKETTY (Guillaume) [dir.], *Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Bouquins, 2015

Approches régionales

MARANDIN (Jean-Pierre), *Résistances 1940-1944. Volume 2. Le Pays de Montbéliard 1944. Lutte armée et répression*, Besançon, Cêtre, 2005.

MARTINET (Jean-Claude), *Histoire de l'Occupation et de la Résistance dans la Nièvre*, Éditions universitaires de Dijon, 2015.

MARCOT (François), *La Résistance dans le Jura*, Besançon, Cêtre, 1985

ROBERT (André), *Jura, 1940-1944. Territoires de Résistance*, Pontarlier, Éditions du Belvédère, 2014.

VACELET (Marie-Antoinette), *Le Territoire de Belfort dans la tourmente. 1939-1944*, Besançon, Cêtre, 2004.

VOUZELLE (Dimitri), *Être juif en Côte-d'Or (1933-1952) : espoirs et désastre*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2024.

Contributrices et contributeurs

Nous remercions vivement les personnes et les institutions ayant participé à ce travail :

- Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon : Vincent Briand (directeur), Cécile Vast (service éducatif*).
- Archives départementales de la Côte d'Or (AD 21) : Dimitri Vouzelle (service éducatif).
- Archives départementales du Doubs (AD 25) : Myriam Cour-Drouhard (directrice), Aubin Leroy (directeur-adjoint) et Lydie Besançon (photographe).
- Archives départementales de la Nièvre (AD 58) : Magalie Florendeau (service éducatif), Michaël Boudard (chargé d'études documentaires).
- Archives départementales de la Haute-Saône (AD 70) : Didier Roux (service éducatif).
- Archives départementales de la Saône-et-Loire : Jean-Christophe Martin (service éducatif).
- Archives départementales de l'Yonne (AD 89) : Nathalie Verpeaux (service éducatif).
- Archives départementales du Territoire de Belfort (AD 90) : Jean-Christophe Tamborini (directeur-adjoint) et Sandrine Bozzoli (service éducatif).
- La Fraternelle de Saint-Claude, Jura : Elvina Grossiord (service éducatif).

* Service éducatif : professeurs chargés de mission par la Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAÉAC) de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté auprès des musées et des archives départementales.

Novembre 2024

LOGOS

Couverture : Libération de Saint-Pierre de Moutier (Nièvre), septembre 1944. AD 58